FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE
59

> SENSIBILISER > PROTÉGER > PARTAGER

# RAPPORT
## ANNUEL D'ACTIVITÉ

2025




INFORMATIONS
**03 27 20 20 54**
**www.peche59.com**

RETROUVEZ-NOUS SUR :

# Sommaire



## LES STRUCTURES ASSOCIATIVES

page 5


**STRUCTURES ASSOCIATIVES DE LA PÊCHE** 5

Édito 4
Structures associatives de la pêche de loisir 6
Renouvellement des mandats associatifs 10
Témoignage d'un élu bénévole d'une AAPPMA 11
Bilan des activités des AAPPMA 12
Aides financières aux APPMA 14
Réciprocité 16
Effectifs 2025 17




## DEVELOPPEMENT LOISIR PÊCHE

page 20


**DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE** 20

Entretien en faveur du loisir pêche 22
Équipements en faveur du loisir pêche 24
Parcours labellisés 25
Float-Tube 27
Animations et manifestations 28
Ateliers Pêche Nature 33
Aménagements 36
Tourisme Pêche 37
Junior Fishing Tour 38
Hauts-de-France Propres 40
Communication 42
Domaine piscicole 2025 44
Bilan garderie fédérale et bénévole 46

# mmaire




page 54

**MILIEUX AQUATIQUES** 54

Étude de l'impact du silure sur la Sambre 56
Étude de l'impact du gobie sur l'Escaut canalisée 57
Suivi des populations d'anguilles dans le Nord 58
Zoom : préservation et protection du brochet 60
Rapport sur un traitement inovant contre la jussie 64
Le No-Kill dans le Nord : suivi du brochet 66
Suivi hydrocotyle 71
Restauration de la continuité écologique : Vallée de la Hante 72
Affaire TEREOS : une résolution à l'amiable 75
Pisciculture : bilan 2025 76
Site «Natura 2000» : la Vallée de la Sambre 78
Aménagement de l'annexe alluviale de Pont-sur-Sambre 80
Recharge granulométrique sur l'Escaut rivière et le torrent d'Esnes 84
Travaux pisciculture fédérale et zoom portes ouvertes 86

**" L'acte de pêche, acte ultime d'un milieu bien géré... "**

# Edito

# édito

## DU PRÉSIDENT

*" Agir aujourdhui pour des effets demain ! "*

Les dernières années ont mis en lumière la fragilité de nos milieux aquatiques et de notre réseau associatif. Inondations, sécheresses, pollutions, nos cours d'eau subissent des pressions qui menacent leur équilibre et la biodiversité qu'ils abritent. Parallèlement, nos associations font face à des défis humains et financiers : baisse du bénévolat, attaques contre notre réseau, incertitudes sur les subventions, etc... Ces constats nous rappellent combien il est urgent de rester mobilisés.

En 2025, la Fédération n'a pas ménagé ses efforts : restauration d'habitats pour le brochet, mise en eau de l'annexe hydraulique de Pont-sur-Sambre, cartographie des zones humides, projets de frayères, etc... Autant d'actions concrètes pour préserver les espèces emblématiques. L'étude No-kill (avec notamment le concours Fish Protect) illustre notre vigilance : agir avant qu'il ne soit trop tard, évaluer les mesures et les dupliquer lorsqu'elles sont efficaces. Les travaux de réfection de l'ésociculture constituent un investissement stratégique pour garantir la pérennité des espèces sensibles, au bénéfice des AAPPMA.

Côté halieutisme, le *Junior Fishing Tour* a permis de transmettre notre passion aux jeunes générations, nos valeurs de respect, partage et d'émulation. Enfin, la rédaction du schéma d'aménagement halieutique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai a permis de défendre la pêche associative dans le cadre d'un projet de véloroute à fort impact.



2026 sera une année charnière : le renouvellement des instances dirigeantes des AAPPMA est l'occasion de faire le bilan, préparer l'avenir et attirer de nouvelles énergies. Beaucoup de dirigeants d'AAPPMA désirent passer le relais : les portes sont toujours ouvertes à celles et ceux qui veulent s'impliquer, former les bénévoles de demain et assurer la continuité des actions. Chacun peut trouver sa place par un engagement ponctuel ou durable.

**Notre passion commune mérite que nous soyons nombreux à la faire vivre. Pour l'avenir de la pêche associative, pour nos rivières et la biodiversité : agissons dès aujourd'hui !**

Daniel SKIERSKI, président



# LES STRUCTURES ASSOCIATIVES



# Structures assoc

## Un réseau associatif unique au service de la pêche et des milieux aquatiques

La pêche en eau douce en France repose sur les structures associatives de pêche de loisir, qui agissent à tous les niveaux pour protéger les milieux, développer le loisir halieutique et transmettre des valeurs environnementales.




## Les acteurs nationaux : politique et stratégie

**FNPF (Fédération Nationale pour la Pêche en France)**
Véritable chef d'orchestre, elle définit la stratégie nationale, coordonne les actions et représente la pêche auprès des instances nationales et internationales. Son rôle est essentiel pour défendre les intérêts des pêcheurs et des milieux aquatiques.

**Syndicat National des Structures Associatives**
Garant du bon fonctionnement des structures employeuses, il accompagne les 1 000 salariés du réseau, apporte conseil et formation, et défend les intérêts des associations.

**Fondation des Pêcheurs (F3P)**
Acteur engagé pour la préservation des sites remarquables, elle illustre la volonté des pêcheurs d'être moteurs dans la protection des milieux naturels, en partenariat avec d'autres acteurs.

Fondation des pêcheurs
PRÉSERVATION - PATRIMOINE - PÊCHE

ciatives

*Plus qu'un loisir, la pêche est une passion qui fait de chaque pêcheur une sentinelle des milieux aquatiques.*

# Les instances de bassin : représentation et coordination

**Unions de Bassin (6)**
Elles assurent la représentation des pêcheurs auprès des Agences de l'eau et des comités de bassin, et apportent expertise et données pour défendre les milieux aquatiques.

**Associations Migrateurs (8 à 10)**
Spécialistes des poissons migrateurs, elles collectent des données, pilotent des programmes de restauration et sensibilisent le public à la fragilité de ces espèces.

# Les échelons régionaux et départementaux : expertise et développement

**Associations Régionales (12)**
Elles coordonnent les fédérations départementales et développent l'attractivité de la pêche via le tourisme et des partenariats avec les Régions.

**Fédérations Départementales (94)**
Elles comptent parmi les acteurs clés sur le terrain, elles organisent la pêche, protègent les milieux, mènent des actions éducatives et surveillent le domaine piscicole. Elles sont les actrices directes sur le territoire avec les AAPPMA.

# Le cœur du réseau : passion et engagement

- **AAPPMA locales (3 400)**
  **Ces associations, animées par des bénévoles, gèrent les droits de pêche, organisent des animations et veillent à la préservation des cours d'eau. Elles sont le visage quotidien de la pêche pour les pêcheurs.**
- **40 000 bénévoles**
  **Véritables ambassadeurs de la pêche et de l'environnement, ils s'investissent dans des actions concrètes : sensibilisation, nettoyage, surveillance.**
- **1,5 million de pêcheurs**



# Votre Fédération Départementale : une équipe engagée

**La Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est le moteur d'un réseau associatif dynamique, au service des pêcheurs, des milieux aquatiques et de la biodiversité.**

Dirigée par un Conseil d'Administration élu pour 5 ans par les représentants des 83 associations agréées du département, la Fédération s'appuie sur des engagements clairs et ambitieux :

• Valoriser et soutenir le réseau associatif pour en faire le cœur du projet fédéral.
• Développer la pêche de loisir en fidélisant les pratiquants, en recrutant de nouveaux passionnés et en promouvant l'éducation à l'environnement.
• Renforcer l'attractivité touristique et économique du Nord grâce à des parcours innovants, des aménagements de qualité et une communication proactive.
• Agir pour la protection des milieux aquatiques et de la faune piscicole, en contribuant activement à la préservation de la biodiversité.
• Assurer une surveillance éducative et positive du domaine piscicole, en luttant contre les atteintes à l'environnement (pollution, braconnage...).



ration
Nord

# Une équipe de bénévoles et de salariés

Pour concrétiser cette vision, la Fédération s'appuie sur 17 collaborateurs passionnés, répartis en trois pôles complémentaires :
• Administratif : accueil, délivrance des cartes, gestion comptable et RH, relations avec les AAPPMA et partenaires.
• Développement : aménagements halieutiques, animations, communication, police de la pêche.
• Technique : études scientifiques, inventaires, travaux de restauration des milieux.

Au cours de l'année 2025, Aline VAN SEUNINGEN, Camille OBERTI et Elodie FAUCONNET ont décidé de voguer vers d'autres eaux. Jade SOURISSE et Eloïse VINOY sont venues compléter l'équipe, ainsi qu'Alban BRUYERE.
Justin SCHALK a quant à lui été accueilli en contrat d'apprentissage en septembre 2025.




## Pourquoi s'intéresser aux actions du réseau ?

Parce que la pêche est bien plus qu'un loisir : c'est un engagement pour la nature, une passion à partager et une responsabilité collective. En adhérant aux valeurs et aux actions du réseau, vous contribuez à :

• Préserver la biodiversité et les milieux aquatiques.
• Soutenir un réseau associatif unique en France.
• Promouvoir un loisir durable et accessible à tous.

# Le renouvellement des mandats associatifs : un moment clé pour l'avenir de la pêche de loisir

**Le dernier trimestre 2026 sera un temps fort pour notre réseau associatif : les élections des conseils d'administration des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA). Ces élections ne sont pas qu'une formalité : elles déterminent qui portera la voix des pêcheurs et des pêcheuses pour les cinq prochaines années.**

**Pourquoi ces élections comptent ?**
Les AAPPMA sont les gardiennes de nos rivières et de notre passion, qui œuvrent chaque jour pour :

• Gérer leurs parcours de pêche et garantir leur qualité,
• Développer le loisir pêche et le rendre accessible à tous,
• Sensibiliser à l'écologie et au respect de la nature,
• Protéger et restaurer les milieux aquatiques.

**En clair : les élu(e)s des AAPPMA sont des bénévoles engagés, porteurs de valeurs fortes. Se présenter à une élection associative, c'est un acte citoyen, un engagement pour la nature et pour la communauté des pêcheurs.**

**Qui peut se présenter ?**
Pour être candidat(e), il faut justifier de deux années consécutives de détention d'une carte de pêche (2025 et 2026) dans une AAPPMA du Nord (la même).
Les cartes suivantes vous donnent la qualité de membre actif : « Personne Majeure » + « Interfédérale URNE » + « Offre d'automne » + « Personne Mineure » + « Découverte Femme ». Elles vous offrent le droit de vote au sein de l'AAPPMA et vous avez la possibilité de déposer votre candidature au CA de la Fédération.

**Et après ?**
Ces élections locales ne s'arrêtent pas là :

• Elles déterminent aussi la représentation départementale au sein de la FDAAPPMA du Nord en 2027. Si vous souhaitez être candidat(e) aux élections fédérales de mars 2027, vous devez vous déclarer lors de l'assemblée générale de votre AAPPMA fin 2026. Un point de l'ordre du jour sur les désignations des candidats est fait lors de cet AG.

• Ensuite, cap sur l'élection du conseil d'administration de la FNPF mi-2027, ainsi que des autres instances (Associations Régionales, Unions de Bassins etc.) !



# Témoignage

## Florian Deschamps, secrétaire AAPPMA

Bonjour, je me présente, je m'appelle Florian Deschamps, j'ai 33 ans, je suis secrétaire de l'AAPPMA « Le Gardon Avesnois » à Avesnes-sur-Helpe.

J'ai découvert la pêche tout petit grâce à mon père qui pêchait déjà. Je me souviens encore des différents permis de pêche que nous pouvions acheter.

À l'époque, j'ai pratiqué tout type de pêche, aussi bien la pêche à la grande canne à emboîtement, le quiver, la pêche aux carnassiers ou encore en batterie.

J'ai beaucoup pratiqué au canal, puis dans différents milieux, et je me suis vu naître une véritable passion pour la pêche et la nature.

Je pêche principalement en batterie et aux carnassiers et, depuis quelques années, je pratique beaucoup la pêche en rivière, principalement aux carnassiers, en ciblant perches, brochets et chevesnes, mais aussi la pêche à l'ancienne avec une petite canne de 4 mètres, avec quelques asticots, les pieds dans l'eau.

J'y emmène mes filles : c'est une véritable chance que de pouvoir partager et transmettre aux plus jeunes la beauté de notre passion, mais aussi les sensibiliser au milieu aquatique, tout comme l'a fait mon père pour moi.

Car c'est bien un véritable enjeu pour l'avenir que de préparer nos jeunes pour qu'ils puissent protéger nos milieux et faire perdurer la pêche !

Avant de prendre le poste de secrétaire au sein de l'AAPPMA, j'avais une mauvaise image, en général, des organismes, car j'avais tendance à leur en vouloir au moindre problème.

Puis j'ai décidé de m'investir personnellement, et là, ma vision des choses a complètement changé. Je me suis renseigné sur la répartition de l'argent de la carte de pêche, par exemple, et des actions menées par la Fédération de Pêche. Aujourd'hui, je pense qu'il faut s'investir si l'on veut améliorer les choses, aussi bien sur ses propres biefs que pour la pêche en général.

Je suis fier aujourd'hui des actions menées au quotidien par les différents acteurs du monde de la pêche. Nous avons nous-mêmes de beaux projets qui se dessinent, comme les initiations de pêche aux carnassiers et à la canne, aussi bien pour les enfants que pour des adultes souhaitant découvrir ou s'améliorer dans la pratique de la pêche.

Nous portons des projets de concours de pêche, mais aussi de nettoyage de notre rivière, l'Helpe



Majeure, ainsi que de sa protection, car c'est un véritable bijou et une chance de pouvoir y pratiquer la pêche.

Nous cherchons également à pratiquer un rempoissonnement intelligent, en relâchant des espèces qui en ont vraiment besoin. Nous regardons vers l'avenir : nous avons la chance d'avoir une équipe jeune et dynamique, motivée et passionnée, avec un président qui nous écoute et nous suit.

Notre objectif est de renouer avec les pêcheurs de nos biefs et de travailler avec les différents acteurs nécessaires pour le bien-être de l'Helpe Majeure, mais aussi pour le bonheur des pêcheurs.

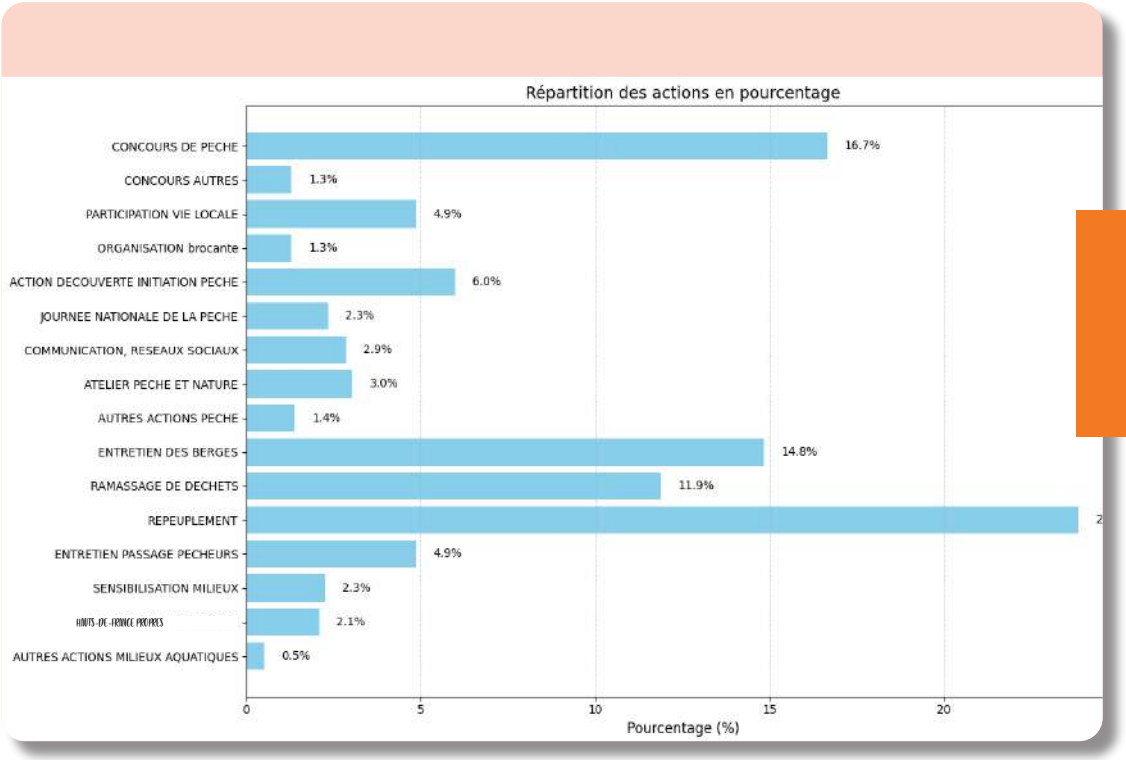
# Bilan des activités AAPPMA

En 2025, les AAPPMA du département ont mené un ensemble d'actions variées en faveur de la pêche de loisir, de l'environnement et de la vie associative.
L'analyse des données montre une forte hétérogénéité entre les structures : certaines ont réalisé quelques actions ciblées, tandis que d'autres ont été particulièrement dynamiques, totalisant plusieurs dizaines d'initiatives.

Les actions les plus fréquentes concernent :

- L'entretien des berges et des postes de pêche,
- Les repeuplements,
- Les concours de pêche et animations locales.

Ce dynamisme global témoigne de l'implication des AAPPMA dans la gestion des milieux aquatiques, la promotion de la pêche et l'animation des territoires. Les résultats confirment un investissement constant des bénévoles, essentiel au bon fonctionnement et à la visibilité de la pêche associative.




L'analyse de ces trois catégories montre que l'AAPPMA place un accent particulier sur la préservation de l'environnement et la gestion des écosystèmes aquatiques. L'entretien des berges est en tête avec 364 actions. Les actions de repeuplement, avec 275 actions, viennent renforcer cette approche en s'assurant de la pérennité des populations de poissons. Enfin, les concours de pêche complètent l'ensemble avec 192 actions.

# AAPPMA

*PPMA a besoin de vous : rejoignez-là sur le terrain par votre soutien et votre énergie, à préserver nos ivières et garantir l'avenir de notre passion commune !*



**1. Entretien, nettoyage des berges et passages des pêcheurs :** un engagement écologique majeur

**364** actions

- Entretien et nettoyage des berges : 308 actions
- Entretien passage pêcheurs : 56 actions
- Total : 364 actions

Ces trois catégories d'activités, réunies sous le thème de l'entretien des linéaires de pêche, représentent un total de 364 actions. Ce chiffre élevé souligne l'importance accordée par les AAPPMA à la protection et à la gestion des milieux aquatiques. L'entretien des berges et des passages pour les pêcheurs sont essentiels pour garantir un environnement propice à la pêche, tout en préservant la biodiversité. Le ramassage des déchets reste une activité fondamentale pour lutter contre la pollution et maintenir l'équilibre écologique des rivières, des étangs et de leurs abords.

**2. Repeuplements :** prioriser la biodiversité aquatique

**275** actions

Les actions de repeuplement, totalisant 275, sont la deuxième activité réalisée par les AAPPMA. Cela témoigne de l'engagement fort des associations envers la régénération des populations piscicoles. Le repeuplement est une action de maintien d'un écosystème aquatique équilibré, surtout dans les zones où les populations de poissons ont été réduites à cause des perturbations environnementales. Ce nombre élevé d'actions montre la volonté des AAPPMA de restaurer et de maintenir des stocks de poissons durables pour les générations futures.

**3. Concours de pêche :** une activité de grande envergure

**192** actions

Les concours de pêche arrivent en troisième position avec 192 actions organisées. Ces événements, qui comprennent des compétitions sportives et récréatives, représentent une part importante de l'activité des AAPPMA. Ces concours ne sont pas seulement un moyen de rassembler les passionnés de pêche, mais aussi de promouvoir la pêche durable et de sensibiliser le public à la préservation des milieux aquatiques. En étant l'activité la plus visible, les concours permettent aux associations d'attirer l'attention sur ses autres initiatives et d'engager la communauté locale autour des enjeux environnementaux.

# Accompag
# du ré
# asso

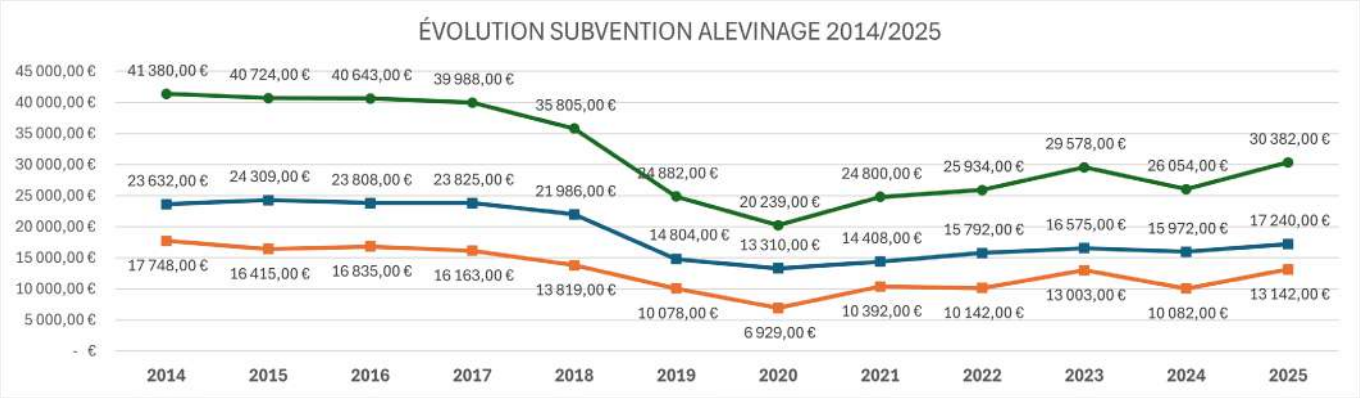
## AIDES FINANCIÈRES AUX AAPPMA

### ALEVINAGE
Soutien des peuplements piscicoles

**Chaque année, la Fédération soutient financièrement ses AAPPMA dans le cadre de leur politique annuelle de repeuplement. Après réception du programme prévisionnel de rempoissonnement de l'AAPPMA, la Fédération analyse la demande et notifie de l'attribution d'une subvention. À noter qu'une AAPPMA réciprocitaire peut bénéficier d'une subvention allant jusqu'à 800.00 € et une AAPPMA non réciprocitaire, d'une subvention de 500.00 €.**

En 2025, la Fédération a traité 54 dossiers de demande de subvention d'alevinage, représentant un coût financier de 30 382 €, dédié au repeuplement dans le département, soit :

- 1ère catégorie piscicole : 17 240 €,
- 2ème catégorie piscicole : 13 142 €.




### AIDE À L'IMPRESSION
des cartes de pêche

Parmi les soutiens apportés chaque année au réseau, la Fédération propose une aide à l'impression, qui permet aux AAPPMA de financer une partie des cartes délivrées par les dépositaires revendeurs.

Accompagnement simple et efficace, cette aide de 0,22 € par carte délivrée par un dépositaire ou un compte revendeur d'AAPPMA, représente un soutien financier de 2 808.08 € pour l'année 2025.

gnement
seau
ciatif

## ATELIER PÊCHE NATURE

Accompagnement à la formation des jeunes pêcheurs



APN Condé-sur-Escaut

Les Ateliers Pêche Nature (APN) constituent l'un des piliers de l'action éducative du réseau des structures associatives de pêche de loisir. Animés bénévolement au sein des AAPPMA, ils permettent d'initier jeunes et débutants aux techniques de pêche, tout en transmettant les bases de l'écologie aquatique et du respect des milieux naturels.

La Fédération assure un appui technique indispensable au fonctionnement des APN, mais également un accompagnement financier permettant aux APN de maintenir et développer leurs actions. Ce soutien répond à un objectif clair : garantir la pérennité d'un réseau d'animation de qualité, accessible et engagé dans la transmission des bonnes pratiques.

En 2025, ce sont 4 602€ qui ont été versés sous forme de subventions de fonctionnement aux 5 APN actifs.
La Fédération remercie chaleureusement l'ensemble des Ateliers Pêche Nature pour leur énergie et leur engagement au service des jeunes et du partage d'une pêche responsable. Grâce à eux, la découverte de la pêche, des techniques diverses et variées et des écosystèmes aquatiques continue d'inspirer un public toujours plus large.
Ensemble, continuons à développer cette dynamique ! La Fédération est prête à accompagner toutes les AAPPMA qui souhaitent créer leur propre APN et rejoindre ce réseau dynamique.

## AUTRES AIDES

Financières

L'un des axes développés par la Fédération est l'accompagnement de son réseau d'AAPPMA, d'un point de vue technique, matériel et financier. Cette politique s'inscrit dans une démarche globale d'intérêt général en cohérence avec ses missions statutaires de coordination départementale et de valorisation du réseau.

3 AAPPMA ont bénéficié de subventions exceptionnelles pour un montant global de 1 243€, l'une dans le cadre du renouvellement de son Plan de Gestion Piscicole (PGP), la seconde consistant en un soutien à l'investissement de matériel pour l'entretien de son parcours fraîchement labellisé et la troisième suite à des opérations d'envergure sur un parcours spécifique.

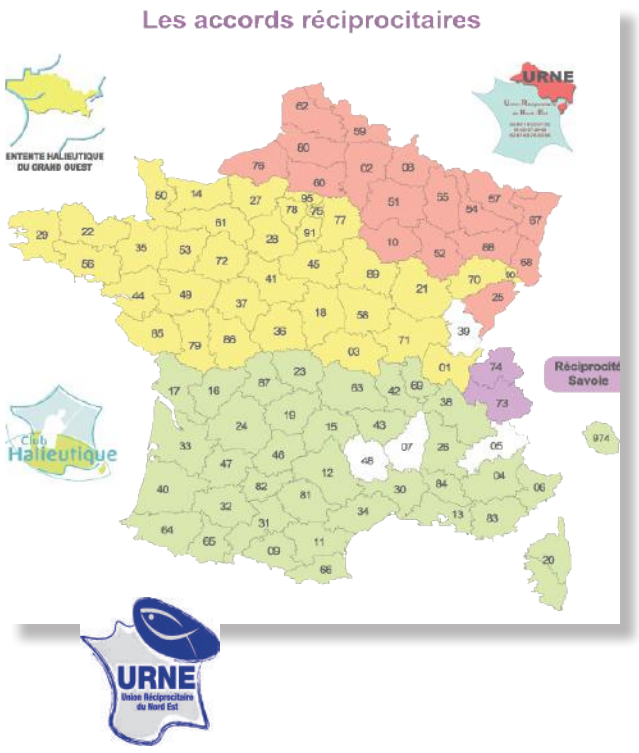
# La réciprocité se décline à toutes les échelles

**La réciprocité repose sur un accord entre plusieurs Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et/ou plusieurs Fédérations Départementales, réunies au sein de groupements réciprocitaires comme l'URNE, l'EHGO ou le CHI. Elle consiste à mettre en commun les droits de pêche afin de faciliter l'accès des pêcheurs à un maximum de parcours à moindre coût, dans un esprit d'ouverture et de solidarité.**

Au niveau départemental, la réciprocité est pilotée par la Fédération de pêche du Nord, qui a établi un document appelé « charte des accords de réciprocité » entre différentes AAPPMA du département. Grâce à cet accord, tout pêcheur titulaire d'une carte « Personne Majeure » dans une AAPPMA réciprocitaire peut pratiquer sur les parcours gérés par les autres associations réciprocitaires du département, sans avoir à réacquitter une cotisation supplémentaire.

Dans le Nord, la réciprocité a beaucoup évolué. Avant 2008, seules les AAPPMA du domaine public étaient concernées par ce partage des linéaires de pêche, car les baux de pêche leur étaient rétrocédés gratuitement par la Fédération. En 2008, une expérimentation de réciprocité élargie a été menée avec sept AAPPMA du domaine particulier, ce qui représentait 34% des associations du Nord, proposant une réciprocité sur leurs parcours privés (moyennant une cotisation supplémentaire de 15 €).

Depuis, la dynamique s'est amplifiée : en 2025, 63 AAPPMA sur les 83 que compte le Nord sont réciprocitaires, ce qui représente 76 % des parcours accessibles avec la carte « Personne Majeure » acquittée dans le département (sans surcoût).




À une échelle plus large, la réciprocité interdépartementale est mise en place par des groupements tels que l'URNE, l'EHGO ou le CHI, qui rassemblent plusieurs Fédérations Départementales. Avec une carte « Interfédérale », le pêcheur bénéficie d'un accès élargi et peut pêcher dans 91 départements, sur les parcours des AAPPMA et Fédérations adhérentes, sans supplément.
Ce système présente de nombreux avantages pour les pêcheurs : il leur permet de pratiquer sur un territoire beaucoup plus vaste avec une seule carte, de simplifier leurs démarches en supprimant les contraintes administratives et en adoptant un tarif unique, et d'encourager la découverte de nouveaux sites.

Les AAPPMA bénéficient elles aussi de la réciprocité. Elle favorise la mutualisation et la solidarité financière, puisque le produit des cartes réciprocitaires est réparti entre les associations selon des règles garantissant une redistribution équitable. Enfin, en ouvrant la pratique à un public plus large, la réciprocité peut augmenter le nombre d'adhérents, diversifier les profils et attirer de nouveaux bénévoles.

# Effectifs 2025

## POURQUOI L'ANALYSE PLURIANNUELLE DES EFFECTIFS EST INDISPENSABLE ?




**Se limiter à une seule année pour analyser l'évolution des effectifs de pêcheurs revient à regarder une photographie à un instant T, sans prendre en compte les saisons précédentes.**

Or, notre loisir est une activité de pleine nature soumise à des influences multiples qui peuvent bouleverser les données d'une saison, sans forcément refléter une tendance durable.
Les conditions météorologiques en sont un exemple évident : un été marqué par des crues ou des sécheresses peut réduire la fréquentation des parcours, tandis qu'une météo clémente favorise les sorties.
De la même manière, le pouvoir d'achat des pratiquants joue un rôle déterminant. Une hausse des prix des carburants ou du matériel, combinée à une inflation générale, peut inciter certains pêcheurs à renoncer à leur carte ou à opter pour des formules plus courtes et moins coûteuses. À cela peuvent s'ajouter de la réglementation nouvelle ainsi que d'autres éléments liés à la qualité des parcours.

## LES EFFECTIFS

Après une belle augmentation post-covid de 6% et un léger rebond en 2023 (+ 0,93 %), la saison 2024 marquait un recul de - 3,70 %.
L'année 2025 marque quant à elle une forte reprise qui surcompense la baisse précédente (+5,28 %).



| PRODUITS PÊCHE | SAISON 2024 | SAISON 2025 | ÉVOLUTION SUR L'ANNÉE | |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre | Nombre | Nombre | % |
| CARTE PERSONNE MAJEURE | 11 368 | 11 486 | + 118 | + 1.04% |
| CARTE INTERFÉDÉRALE URNE | 6 042 | 6 341 | + 299 | + 4.95% |
| CARTE PERSONNE MAJEURE - OFFRE D'AUTOMNE | 747 | 820 | + 73 | + 9.77% |
| SOUS-TOTAL CARTES MAJEURES | 18 157 | 18 647 | + 490 | + 2.70% |
| CARTE DÉCOUVERTE FEMME | 937 | 986 | + 49 | + 5.23% |
| CARTE PERSONNE MINEURE | 3 811 | 4 068 | + 257 | + 6.74% |
| CARTE DÉCOUVERTE -12 ANS | 2 897 | 3 098 | + 201 | + 6.94% |
| CARTE HEBDOMADAIRE | 283 | 287 | + 4 | + 1.41% |
| CARTE JOURNALIÈRE | 1 526 | 1 995 | + 469 | + 30.73% |
| TOTAL CARTES DE PÊCHE | 27 611 | 29 081 | + 1 470 | + 5.32% |
| OPTIONS URNE | 91 | 91 | 0 | 0% |
| AUTRES OPTIONS | 110 | 109 | -1 | - 0.91% |
| TOTAL CARTES DE PÊCHE + OPTIONS | 27 812 | 29 281 | +1 469 | + 5.28% |



## LES CARTES MAJEURES

*Urne + Personne Majeure + Automnale*

La dominance des cartes annuelles majeures se maintient mais s'érode légèrement : 66,1 % du total en 2022 contre 64,9 % en 2025.
La carte « Personne Majeure » recule structurellement (diminution totale -6%), tandis que l'URNE progresse modérément (+4,90% sur 4 saisons) et que la carte « Personne Majeure – Offre d'automne » est le véritable accélérateur (+26,40%), confirmant l'attractivité d'une offre saisonnière abordable.



## LE PUBLIC FÉMININ

Après un pic 2022, le segment féminin (sur la carte « Découverte Femmes ») baisse sur la période (−106 cumulés) mais repasse au vert en 2025 (+5,2 % vs 2024). Plus globalement sur la dernière décennie, le nombre de cartes « Découverte Femmes » a fluctué entre 786 et 1 092.
La prise de cartes majeures ou interfédérales est également en hausse, passant de 88 en 2023 à 130 en 2025. Les jeunes filles représentent environ 10% des cartes Mineures/Découverte -12ans acquittées dans le Nord en 2025.



## LES JEUNES

Les segments Mineurs et −12 ans affichent une progression cumulée d'environ +13% sur la période. Après une retombée en 2024, la reprise 2025 est franche, ce qui valide la pertinence des animations et de l'accompagnement APN.



## LES CARTES TEMPORAIRES

Les cartes journalières (dont les cartes « spécial été ») sont à leur plus haut niveau depuis 2022, après un fléchissement notable en 2024 (−283). La question est de savoir si cela peut être imputé à la non-reconduction du dispositif de cartes journalières « spéciale été » en 2024. Les cartes hebdomadaires restent stables à tendance douce (+4,31 %/an sur 3 ans).

# Effectifs 2025

*"La pêche est bien plus qu'un loisir, c'est une communion avec la nature qui se renouvelle chaque saison."*




## CONCLUSION

**Après un trou d'air en 2024, 2025 marque une inversion robuste (+5,28 %), portée notamment par les jeunes.**

À l'échelle nationale, en 2025, le Nord reste dans le top 10 (9ème place) toutes cartes confondues, avec 29 081 cartes, derrière notamment le Maine-et-Loire (37 067), le Bas-Rhin (35 657), la Saône-et-Loire (34 298), la Loire-Atlantique (30 788)...
Autrement dit, le Nord est toujours un département avec une assise des cartes majeures importante, preuve d'un socle de pêcheurs passionnés.





# DÉVELOPPEMENT




La Puchoie - Saint Amand les Eaux

## « LA PUCHOIE », UN PLAN D'EAU NATUREL PRISÉ

**L'étang de la Puchoie est un plan d'eau privé propriété du Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (SMAPI), dans la Vallée de la Scarpe Aval et du Bas-Escaut. Ce site joue un rôle essentiel : il sert de zone d'expansion de crue en cas d'inondation et bénéficie d'une gestion hydraulique spécifique.**

La pêche de loisir y est autorisée dans un cadre réglementé, sous la responsabilité conjointe de la Fédération de Pêche du Nord et de l'AAPPMA locale « Les Pêqueux de l'Amandinois ». En début d'année 2025, un avenant à la convention a confirmé la volonté des trois partenaires : SMAPI, Fédération et AAPPMA, de poursuivre leur collaboration et les actions engagées pour préserver ce site.

### Réservations : un dispositif bien rodé

Depuis la saison 2024, les réservations se font via la plateforme MyRezapp (https://booking.myrezapp.com/).
Entre le 1er janvier et le 1er décembre 2025, 367 réservations ont été enregistrées :

- 116 pour des sessions « carpe de nuit » (24h),
- 82 pour 48h,
- 52 pour 72h,
- et 117 pour des sessions « float-tube ».

Globalement, le règlement est respecté par les pêcheurs, même si quelques rappels à l'ordre ont été nécessaires.

### 2025 : une année sous tension

Le printemps a été marqué par une prolifération massive de lentilles d'eau, recouvrant la surface du plan d'eau. Cette invasion végétale a réduit l'oxygénation, perturbé l'équilibre écologique et compliqué la pratique de la pêche.


La Puchoie - Saint Amand les Eaux

Face à cette situation, les acteurs se sont mobilisés.
En juin, le SMAPI a lancé une opération exceptionnelle pour limiter la propagation de la lentille d'eau minuscule, une espèce exotique envahissante originaire d'Amérique du Nord. Cette plante colonise les eaux stagnantes riches en nutriments, formant un tapis dense qui menace la faune aquatique.
Avec la Fédération et l'AAPPMA, le SMAPI a organisé la récolte mécanique des lentilles à l'aide d'un bateau amphibie équipé d'un panier. Les végétaux ont été stockés temporairement sur les berges avant évacuation. En août, un système de pompage et des barrages flottants ont été testés pour concentrer les lentilles et faciliter leur transfert vers des camions. Leur valorisation comme engrais est également à l'étude. Un film a été réalisé pour expliquer ces actions : (voir la vidéo : www.youtube.com/@projetelnontransfrontalier7386).

### Des efforts conjoints pour préserver le site

En parallèle, la Fédération a assuré l'entretien des pourtours, réalisé des relevés physico-chimiques pour comprendre la mortalité piscicole et renforcé la surveillance.
Ces actions ont été menées en coordination avec l'AAPPMA, notamment pour l'entretien des postes de pêche et l'amélioration des conditions d'accueil des pêcheurs.

Ces opérations, soutenues techniquement et financièrement par la Fédération, s'inscrivent dans une démarche commune pour garantir une pratique halieutique sécurisée et durable.

# etien

## retien : agir concrètement sur les sites de pêche

**Une situation encore fragile**

Malgré ces efforts, la situation reste préoccupante. Une baisse du niveau d'eau a permis de redécouvrir certains postes immergés depuis des mois, mais ils n'ont pas retrouvé leur état initial. Les pêcheurs doivent encore s'adapter pour pratiquer leur loisir en toute sécurité.

## ENTRETIEN DES SITES DE PÊCHE

**Au cours de l'année 2025, la Fédération de Pêche a procédé à l'entretien de différents lieux de pêche. Les sites concernés sont des propriétés fédérales comme les étangs de la Forge et de Cousolre ou des lieux mis à disposition par le biais de convention de droit de pêche comme l'étang de la Puchoie. Ces entretiens ont vocation à faciliter l'exercice de la pêche mais aussi la mise en valeur des sites.**

Les opérations couramment effectuées sont :
- La fauche du pourtour des plans d'eau afin d'avoir un cheminement aisé,
- L'ouverture des postes de pêche afin de faciliter l'acte halieutique,
- Le ramassage des déchets pour maintenir un lieu propre,
- La taille de branches gênantes que se soit sur les postes de pêche comme sur le cheminement afin de faciliter le passage du matériel de pêche ou d'entretien.

D'autres opérations peuvent être menées en fonction des besoins inerrants à chaque site.
Ce fut le cas cette année pour la création de postes réservés aux carpistes, le débouchage de canalisation d'eau, la destruction de nids de guêpes, la gestion des niveaux d'eau, le prêt de matériel d'entretien, etc...


Étang de Cousolre - avant


Étang de Cousolre - après

- Interventions réalisées le 8/04, 13/06, 30/07, 31/07, 7/11/25 sur l'étang de Cousolre pour environ 60 h.
- Interventions réalisées sur les étangs de la Forge les 7/02, 12/06, 30/06, 23/07, 24/07, 20/08, 17/09, 12/11, 20/11, 24/11, 1/12 pour environ 68h de temps passé.
- Interventions réalisées le 16/05,19/09,7/10 et 15/10 sur l'étang de la Puchoie pour environ 19h passées.

**Ce n'est pas moins d'une vingtaine d'interventions qui ont été réalisées sur ces trois plans d'eau au cours de l'année 2025.**


La Puchoie - avant/après

## RÉFECTION DU CHEMIN DES ÉTANGS DE LA FORGE

**Le 21 octobre 2025, en accord avec le propriétaire du chemin menant aux deux étangs, les Agents de Développement ont entrepris le comblement d'une soixantaine de nids de poule occasionnés par l'infiltration de l'eau, les variations de température et par le passage régulier de véhicules.**
Plus de 5 tonnes de cailloux ont été déversées, étalées, compactées et damées afin d'éviter tout dispersement et réapparition sur le long terme.
Ces réparations nécessaires s'inscrivent dans la continuité des travaux d'entretien réalisés par la commune en amont du chemin. Elles permettront aux nombreux adhérents de s'y sentir davantage en sécurité et de faciliter l'accès aux étangs.


La Forge - Glageon

# Équipements

*En faveur du loisir pêche*

## PMR et PANNEAUX SIGNALÉTIQUES

**Cette année, trois sites ont bénéficié de nouveaux aménagements destinés à faciliter l'accès des personnes en situation de handicap.**

• Au plan d'eau du Grand Clair, sur la chaîne des marais de la vallée de la Sensée, le ponton installé en 2011 a été remplacé. En raison de la nature marécageuse du terrain, l'un de ses piliers s'était progressivement enfoncé, rendant l'accès à la zone de pêche difficile. Le nouvel équipement garantit désormais un accès sécurisé et confortable.

• À la gare d'eau de Vieux-Condé, au profit de l'AAPPMA des "Francs Pêcheurs Condéens", un ponton a été installé sur l'ancien quai de chargement, en rive droite. Cet aménagement redonne vie à un site marqué par l'histoire tout en améliorant l'accessibilité.

• Au plan d'eau Olivier Mouton à Lourches, un ponton a également été posé notamment grâce au soutien financier de la commune. Il est situé devant le local de l'AAPPMA « Les Joyeux Pêcheurs de Lourches », gestionnaire du site.

**Ces aménagements permettent à l'ensemble des usagers, quels que soient leurs besoins ou leurs niveaux de pratique, de profiter des espaces de pêche dans de meilleures conditions d'accueil, de compréhension et de sécurité.**



Plan d'eau du Grand Clair



Étang Olivier Mouton

Concernant l'information au bord de l'eau, plusieurs actions ont été menées cette année afin d'améliorer la lisibilité de la réglementation et la qualité de l'accueil des pêcheurs.

Nous avons tout d'abord complété l'aménagement de l'étang Olivier Mouton à Lourches par l'implantation d'un panneau d'information. Ce projet a pu aboutir grâce au soutien financier de la commune de Lourches et du Département.
Des panneaux ont également été installés sur les étangs fédéraux de la Marlière à Fourmies, ainsi qu'à Cousolre, sur l'étang Claude Sotiaux, en remplacement des équipements précédemment dérobés. Un nouveau panneau a par ailleurs été ajouté sur l'étang des Cheminots à Valenciennes, afin de renforcer l'information des usagers.

Enfin, deux panneaux spécifiques ont été implantés sur des secteurs où la réglementation de la pêche peut prêter à confusion. Dans ce cadre, un panneau issu du schéma d'aménagement de la Sambre a été installé à l'écluse de Berlaimont, avec le soutien financier de la commune de Berlaimont, de l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre et du Département. Un second panneau a été mis en place à Thun-Saint-Amand, grâce aux subventions du SMAPI, de la CAPH et du Département.



Gare d'eau de Vieux-Condé

pêche

# Parcours labellisés

## LE QUAI DES PERCOTS

**Initié en 2023, le projet de parcours de pêche du « Quai des Percots » à Landrecies trouve son origine dans les nouveaux aménagements réalisés le long de la Sambre dans le cadre de son ouverture au tourisme fluvial. Si ces travaux visaient à renforcer l'attractivité du territoire pour les plaisanciers, ils se sont, dans un premier temps, faits au détriment des usages halieutiques, pourtant historiquement ancrés sur ce secteur.**

Le Jardin Public de Landrecies constituait en effet un haut lieu de la pêche locale. Par sa facilité d'accès et la forte concentration de poissons, il accueillait traditionnellement l'ensemble des concours organisés par l'AAPPMA. La modernisation du jardin public a ainsi permis de repenser cet espace stratégique, en lui offrant un cadre plus qualitatif, bucolique et familial, en plein cœur de ville, tout en maintenant la pratique de la pêche.

Consciente de ces enjeux, la commune de Landrecies s'est pleinement investie dans la reconquête de cet usage. Elle a rapidement associé la Fédération départementale de pêche ainsi que l'AAPPMA « Les Percots de la Sambre » à la réflexion globale autour du réaménagement du site. La municipalité a joué un rôle central de coordination, en assurant le lien entre les différents partenaires, notamment avec la communauté de communes, et en portant financièrement une partie du projet.



"Le Quai des Percots"

Landrecies

Le 3 novembre, le comité de labellisation de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), représenté par M. Chassin et Mme Cadet, s'est rendu sur place afin de vérifier la conformité des aménagements en vue de l'obtention du **Label Famille**. Cette visite s'est déroulée en présence du bureau de la Fédération départementale de pêche, sous la présidence de M. Skierski, de M. Erlem, Maire de Landrecies et de son équipe municipale, ainsi que de l'AAPPMA « Les Percots de la Sambre », représentée par M. Batot et ses bénévoles.

Grâce à ce travail partenarial et à l'engagement fort de la commune, le parcours de pêche du « Quai des Percots » est aujourd'hui un espace structuré, accessible et sécurisé. Pensé pour accueillir les familles et favoriser une pratique conviviale de la pêche, il s'inscrit pleinement dans la continuité du projet d'aménagement de la halte nautique et du canal, conciliant attractivité touristique et maintien des usages halieutiques.



Places de pêche Landrecies



Comité de labellisation

## PERSPECTIVES DE LABELLISATION : état d'avancement des projets

**Dans le rapport d'activité 2024, plusieurs projets présentant un intérêt pour une labellisation nationale avaient été identifiés, notamment les parcours de Fourmies (étangs des Moines) et de Villers-Pol (étang du Moulin). À ce jour, et dans un contexte de préparation des élections municipales de 2026, ces projets connaissent un net ralentissement. Leur reprise est envisagée après les échéances électorales, lorsque les conditions décisionnelles seront à nouveau réunies.**

À l'inverse, le projet de parcours labellisé de Preux-au-Bois connaît une dynamique très favorable. À l'origine de cette démarche, une sollicitation directe de Monsieur le Maire, avec un objectif clair : réhabiliter le site afin de recréer une attractivité locale et renforcer le lien entre le plan d'eau et la vie du village.

Le projet s'est d'abord concentré sur la réhabilitation des berges, afin de proposer un espace de promenade accessible, tout en maintenant la pratique de la pêche. Au fil des réunions, des visites de terrain et de l'élaboration du cahier des charges, le site a progressivement intégré l'ensemble des critères nécessaires à une labellisation.

Ainsi, les dernières concertations ont permis d'orienter le plan d'eau de Preux-au-Bois vers l'obtention d'un Label Découverte, en cohérence avec les usages envisagés et les attentes du territoire.



Zone d'implantation / Preux-au-Bois



Bouchain - Étang "Premier Poisson"

## ÉTANGS "PREMIER POISSON"

**Le projet des étangs « Premier Poisson » poursuit sa structuration et démontre, année après année, toute sa pertinence. Conçu comme un outil d'initiation accessible à tous, il a vocation à se déployer progressivement à l'échelle de l'ensemble du département.**

Parmi les avancées notables de 2025 figure le repeuplement très attendu du site de la Tour des Dames. Ce rempoissonnement, réalisé par un pisciculteur agréé, a permis le déversement de 200 kg de carassins, renforçant ainsi l'attractivité et la fonctionnalité du plan d'eau pour les jeunes pêcheurs et les débutants.

Après trois sites ayant déjà démontré leur efficacité — à l'image du site de Preux-au-Bois, qui enregistre une fréquentation croissante de jeunes pêcheurs — le réseau s'est élargi cette année avec l'intégration d'un quatrième site, situé sur la commune de Bouchain. Cette nouvelle implantation confirme l'intérêt des associations pour ce dispositif et son rôle dans le développement de la pratique de la pêche de loisir.

À ce jour, chaque territoire de la partie Est du département dispose désormais d'au moins un étang « Premier Poisson». Néanmoins, cette couverture reste insuffisante à l'échelle départementale. Plusieurs secteurs, tels que le Valenciennois, les Flandres ou encore le littoral, mériteraient à leur tour de bénéficier de ce type d'équipement afin de favoriser l'accès à la pêche pour les jeunes publics et les néo-pratiquants.

pêche

# Float-Tube

## OFFICIALISATION DE LA PRATIQUE DU FLOAT-TUBE

**L'autorisation de pratiquer le float tube sur le domaine public fluvial est délivrée sur une base annuelle. Comme chaque fin d'année, la Fédération départementale de pêche engage donc une démarche officielle auprès de Voies Navigables de France (VNF) afin de renouveler cette autorisation. Cette procédure permet également de proposer de nouveaux secteurs présentant un fort potentiel halieutique, ou, à l'inverse, de retirer temporairement des linéaires confrontés à des contraintes ou à des problématiques spécifiques.**

Pour l'année 2025, la demande de renouvellement a été transmise en décembre 2024. Outre les secteurs déjà autorisés de 2024, ce courrier intégrait une sollicitation pour l'ouverture de nouveaux linéaires de pêche, notamment le canal de Bourbourg, le canal intérieur de Bergues ainsi que le Bassin Rond.

La réponse de VNF nous est parvenue à la fin du mois de juillet 2025. Celle-ci est particulièrement satisfaisante, puisqu'elle accorde l'autorisation de pratique du float tube non seulement pour l'année 2025, mais également pour l'année 2026, offrant ainsi une visibilité renforcée et une continuité assurée dans la pratique pour les usagers comme pour les structures associatives.
Retrouvez toutes les informations, les sites et le conditions de pratique du float-tube sur : https://www.peche59.com/pecher-nord/la-peche-en-float-tube/



# Animations et manifestations

## ACCOMPAGNEMENT DU RÉSEAU

**Rappelons que l'une des missions essentielles de la Fédération est d'apporter un soutien constant aux AAPPMA du département, afin de les aider à promouvoir leur territoire, leurs actions et leur savoir-faire. Cette année, le pôle Développement s'est particulièrement investi auprès des AAPPMA de Bellignies, Berlaimont, Bermerain, Lallaing, Lourches et Wargnies-le-Grand, en leur apportant un accompagnement direct.**

Par "accompagnement direct", nous entendons non seulement une démarche de collaboration en amont, mais aussi la présence active de vos équipes le jour de l'événement à nos côtés. Cette proximité est un véritable atout : "vous connaissez vos parcours comme personne, aussi bien sur le plan historique que technique, et ce sont justement ces connaissances fines, ce sens du détail et cette passion partagée qui font toute la différence dans la réussite d'une animation."
À travers ces lignes, nous souhaitons donc vous adresser un remerciement sincère pour votre engagement, votre disponibilité et votre contribution à la vitalité de la pêche de loisirs dans notre département. Votre implication renforce la cohésion du réseau associatif et participe pleinement à la transmission des valeurs que nous défendons.
Enfin, nous tenons à rappeler à l'ensemble des autres AAPPMA, que nous sommes à votre écoute pour construire avec vous de nouveaux projets ambitieux, adaptés à vos besoins et à vos territoires. Ensemble, continuons à faire rayonner notre passion commune.

## LES ANIMATIONS EN QUELQUES CHIFFRES

**En 2025, l'engagement de la Fédération en matière d'animations s'est traduit par une action de terrain dense et diversifiée, illustrée par des chiffres forts :** 91 animations proposées sur l'ensemble du département, permettant de former et de sensibiliser 991 personnes à travers des actions scolaires, extrascolaires, grand public, en milieux aquatiques, ainsi que des anniversaires pêche.



pêche

## ANIMATIONS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

**Nous débutons le bilan de l'année en présentant les actions menées auprès du public scolaire.**
**Un premier constat s'impose : par rapport à 2024, nous enregistrons une baisse d'environ 20 % (8 interventions) des animations réalisées pour ce public.**

Malgré cette diminution, nous avons poursuivi notre engagement auprès des écoles de la Communauté d'Agglomération du Catésis et du Caudrésis (Ca2C), partenariat actif depuis plus de dix ans. Les activités proposées ont essentiellement porté sur la découverte de la pêche, organisées soit sur la Sambre à Catillon-sur-Sambre, soit sur l'étang de la base de loisirs du Val de Riot à Caudry.

*Au total, 227 élèves, issus de 12 classes, de la grande section de maternelle au CM2, ont ainsi pu découvrir les espèces piscicoles d'eau douce.* Pour certaines classes ayant également visité l'aquarium de Boulogne-sur-Mer, notre intervention a permis d'approfondir la classification des êtres vivants selon leur habitat et de découvrir de nouvelles espèces. Une animation spécifique sur les invertébrés aquatiques a également été proposée sur le site du Flaquet, à Ors, pour une classe de CE1.

À la demande de plusieurs AAPPMA, nous avons encadré trois journées de découverte du milieu aquatique.

- Pour l'AAPPMA de Bellignies, "Les Vairons", une trentaine d'élèves du CE1 au CM2 ont participé à deux ateliers : pêche à la truite, encadrée par les bénévoles, et sensibilisation à la rivière locale.
- Une seconde journée similaire a été organisée pour l'AAPPMA de Bermerain, "L'Indépendante".
- Enfin, pour l'AAPPMA de Wargnies-le-Grand, "Amicale des Pêcheurs à la Ligne", une classe de CM2 a travaillé sur la détermination de la qualité du cours d'eau de la commune à partir d'analyses physicochimiques et biologiques, avec des résultats encourageants.


Animation école ouverte Tourcoing

En complément, pour les cycles 2 et 3, nous avons co-animé avec le Parc Naturel Régional de l'Avesnois deux sessions de découverte de l'écrevisse, assortie d'une initiation pêche, auprès de deux classes de Cousolre.

Dans le cadre du *dispositif École Ouverte*, nous avons également proposé une animation pêche à une classe de CM2 de Tourcoing, au pied de la Citadelle de Lille.

Comme les années précédentes, nous avons collaboré avec les collèges de Berlaimont et Landrecies autour d'une activité centrée sur l'espèce repère des cours d'eau de seconde catégorie : le brochet. Les collégiens ont pu manipuler de jeunes brochets issus de la pisciculture fédérale et les relâcher dans un milieu naturel préservé : la Sambre.

Concernant les lycées, plusieurs actions ont été menées :

• Initiation à différentes techniques de pêche au coup pour les internes du lycée horticole de Raismes ;

• Participation à des projets de préservation de la biodiversité avec le lycée agricole de Sains-du-Nord, notamment autour de la lutte contre les espèces invasives ;

• Recherche de l'espèce emblématique, le brochet, dans la frayère Cubray, avec le lycée Couteaux de Saint-Amand-les-Eaux.

Pour finir sur les actions scolaires, nous sommes également intervenus auprès de l'école et du collège La Chouette Bleue à Thiant, établissement à pédagogies alternatives. Nos animations ont permis aux élèves de maternelle de découvrir les poissons d'eau douce grâce au puzzle et les peluches poissons, les êtres vivants de la mare et d'évaluer la qualité de l'eau de la mare située dans la cour de l'école.

## ANIMATIONS AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

En parallèle des actions menées auprès des scolaires, l'année 2025 a été marquée par une dynamique très positive en faveur du grand public, avec un programme d'animations variées, attractives et réparties sur l'ensemble du département. Au total, 49 animations réparties sur le département ont été proposées. Malheureusement et malgré une analyse de nos anciens programmes pour répondre au besoin, nous constatons que les années se suivent mais ne se ressemblent pas. Pour exemple, 1 animation carnassier théorique qui en 2023 et 2024 a accueilli 10 puis 12 participants, n'a seulement attiré qu'un seul participant en 2025. À l'inverse, une animation after shool a attiré en 2024 : 2 participants mais 12 en 2025. Nous n'avons pas encore les clés du succès pour remplir nos animations, mais nous y travaillons chaque année.



Animation pêche de l'écrevisse



Rendez-vous Nature "Inspect'eau"

### Les animations phares de l'année 2025

Parmi l'ensemble des actions menées en 2025, certaines thématiques se distinguent clairement par leur succès et l'engouement qu'elles ont suscité auprès du public. *En tête de classement, les animations dédiées à l'écrevisse occupent une place de choix*.

Issues du partenariat avec le **PNR de l'Avesnois**, du programme départemental des **RDV Nature** ou encore d'initiatives portées directement par la Fédération, ces séances ont attiré 117 participants au total, répartis sur six animations. Le public a pu y découvrir la biologie de ce crustacé d'eau douce, comprendre les enjeux liés à sa présence dans nos milieux et apprendre les techniques de capture adaptées. L'intérêt manifeste pour ce thème confirme la pertinence de ce type d'atelier, à la fois pédagogique, convivial et ancré dans les problématiques locales.

# pêche

La seconde thématique qui a particulièrement bien fonctionné cette année est celle de la *pêche "Trousse Culotte"*, une animation simple, ludique et très appréciée des jeunes. Organisée sur seulement deux demi-journées, elle a permis de sensibiliser 19 participants en les amenant les pieds dans l'eau, au plus près de la vie du ruisseau. Si le site du Buffle à Étrœungt reste un lieu habituel et efficace pour cette activité, l'édition organisée à Ramousies fut une véritable réussite : 11 jeunes y ont été accueillis dans une ambiance dynamique et curieuse. Cette expérience encourage à poursuivre une diversification des sites pour élargir encore davantage l'offre éducative.

*Enfin, la pêche au coup en famille figure elle aussi parmi les animations les plus performantes de l'année.* Proposée à Genech, un site particulièrement propice grâce à son cadre apaisant et étang "Premier Poisson", elle a permis de réunir parents et enfants autour d'une activité accessible, valorisante et porteuse de partage intergénérationnel. Ce format confirme son efficacité pour attirer un public familial en quête d'activités de plein air simples et attractives.

Plusieurs dizaines d'événements autres ont permis d'initier, d'accompagner ou de perfectionner des publics de tous âges autour de la pêche et de la découverte du milieu aquatique. **Ces activités ont couvert encore une fois, un large panel de techniques : pêche au coup, pêche du carnassier (dont deux sessions "After Work Float-Tube" très appréciées), pêche de la carpe, mais aussi des ateliers spécialisés tels que le drop shot perche et la pêche du silure.** Certaines journées ont même associé la pratique halieutique à une dimension environnementale forte, comme les ateliers de qualité de l'eau et de découverte des invertébrés, permettant au public d'appréhender la biodiversité locale sous un angle scientifique et ludique.

Ces rendez-vous se sont tenus dans des contextes variés — tout d'abord les partenariats avec nos divers partenaires. Comme chaque année, nous partageons nos compétences avec le PNR Avesnois dans le cadre de la préservation de la biodiversité des sites Natura 2000. Cette préservation passe par la connaissance du milieu pour réaliser des actions en faveur de l'environnement. Nous intégrons en outre, le programme d'animation proposé par le Département. Chaque année, ce dernier propose une thématique sur lesquels nous proposons des animations. Pour l'année 2025, la thématique était « voyage au cœur des Espaces Naturels du Nord ». Cette thématique permettra de faire découvrir la fabuleuse biodiversité des espaces Naturels du Nord.

Événements associatifs, journées Nature, partenariats avec Décathlon ou encore animations familiales organisées via le dispositif PAF et ont rassemblé un public très diversifié: jeunes, adultes, familles, débutants comme pratiquants confirmés. Certains événements ont rencontré un succès notable, tels que les concours ou les animations estivales du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, avec jusqu'à 40 participants par session sur les ateliers écrevisses.

**En contribuant à faire découvrir la pêche de loisirs à favoriser la convivialité et à sensibiliser les participants à la préservation des milieux aquatiques, l'ensemble de ces actions confirme la place centrale de l'association dans l'animation territoriale et la promotion d'une pratique responsable et accessible à tous.**



Animation pêche au coup

## ANIMATIONS EXTRASCOLAIRES

**Le bilan 2025 des animations extrascolaires laisse un sentiment mitigé. Avec seulement 9 interventions réalisées pour 5 structures, le volume d'action dans ce domaine reste limité. Parmi ces interventions, 7 concernent uniquement deux AAPPMA qui ont sollicité notre soutien pour proposer des activités aux jeunes de leur secteur.**

Cette situation interroge. Dans un département comptant de très nombreux centres de loisirs, comment expliquer que si peu d'entre eux fassent appel à notre Fédération ou à leur AAPPMA locale ? Existe-t-il un lien insuffisant entre municipalités et associations, alors même que ces dernières pourraient offrir une activité enrichissante, accessible et pleinement ancrée dans le territoire ?
Nous savons, au travers des bilans d'activité reçus des AAPPMA, que plusieurs d'entre elles organisent déjà des animations pêche pour les enfants durant les vacances. Bravo à ces associations pour leur engagement ! Mais il reste encore un vivier important de structures susceptibles d'être intéressées par une telle activité. Il appartient donc à chaque AAPPMA de promouvoir davantage la pêche auprès de sa commune, de se faire connaître et de saisir ces opportunités : et nous le rappelons, la Fédération est prête à accompagner et soutenir chaque initiative.

Concernant nos animations auprès de ce public, constitué de jeunes de 8 à 16 ans — et donc de potentiels futurs adhérents — nous avons travaillé avec les AAPPMA de Berlaimont-Aulnoye et de Lourches. Au total, 92 jeunes ont été initiés aux techniques de pêche au coup dans un cadre convivial et pédagogique.
Nous avons également répondu à la sollicitation de la Maison de quartier de Raismes, accueillie une semaine en séjour au ValJoly. Lors de cette journée dédiée au carnassier, 16 jeunes ont découvert la pratique à travers l'utilisation de petits leurres souples, choisis pour maximiser leurs chances de capturer leurs premiers poissons. L'animation fut d'ailleurs un véritable succès : un enchaînement de prises, au moins trois perches par participant, et même, pour certains, la fierté de capturer leur premier brochet. Une expérience marquante, tant pour les jeunes que pour l'équipe d'encadrement.


Animation centre de loisirs Lourches


Animation Maison de quartier Raismes

pêche



Atelier Pêche Nature de Condé/Escaut

# Les Ateliers Pêche Nature

"Mieux qu'une école!"

**Les Ateliers Pêche et Nature (APN) ont pour vocation de proposer de véritables parcours de formation. L'enjeu des APN est clair : former dès aujourd'hui les pêcheurs de demain, en leur transmettant les bonnes pratiques, le respect du milieu et une approche responsable de la pêche de loisir.**




Atelier Pêche Nature d'Arleux

Pour répondre à cet objectif, la Fédération s'appuie sur les APN labellisés pour la saison 2025. Cette labellisation constitue un gage de qualité, de sérieux et de sécurité. Elle repose sur la constitution d'un dossier complet et rigoureux, permettant l'obtention d'une reconnaissance annuelle indispensable au bon fonctionnement de ces structures. Les APN labellisés ont ainsi la capacité de former des jeunes et moins jeunes pêcheurs autonomes, capables de pratiquer en toute sécurité et dans le respect des milieux aquatiques.

Chaque APN propose un cycle de formation structuré, tout en poursuivant, en parallèle, des actions d'animation ponctuelles auprès d'autres publics et structures. Ces deux volets — formation et animation — constituent le socle des Ateliers Pêche et Nature.

Mais les associations possédant une école de pêche, ne se limitent pas à donner une formation, elles réalisent également des activités annexes qui leur permettent de se faire connaitre ou de sensibiliser en « one shot » le grand public.

## APN D'ARLEUX - L'ARLEUSIENNE

Une animation a été organisée auprès des résidents de l'EHPAD de Vimy, permettant à six participants de vivre un moment de détente et de convivialité au bord de l'eau. *Accompagnés avec bienveillance par les bénévoles, ces résidents « aux cheveux blancs » ont pu s'offrir une parenthèse enchantée, propice aux échanges, aux souvenirs et au partage autour de la pêche.*

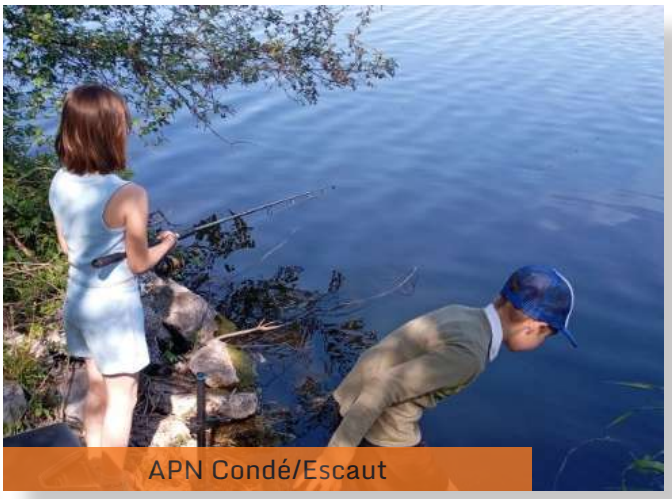
Par ailleurs, une animation a été proposée à 26 enfants de maternelle de l'école Paulette Deblocq à Sin-le-Noble. Répartis en deux groupes, les élèves ont alterné entre une initiation à la pêche et une découverte de l'environnement, sur des temps matin et après-midi. Installés au bord de l'eau, les enfants ont été initiés aux premiers rudiments de la pêche au coup, dans une approche ludique et adaptée à leur âge.

## APN DE CONDÉ/ESCAUT - LES FRANCS PÊCHEURS CONDÉENS

L'AAPPMA a, comme chaque année, mené un volet formation en partenariat avec la ville de Vieux-Condé. Cette action s'est déroulée du 23 avril au 18 juin 2025 et a permis d'accueillir huit enfants âgés de 7 à 12 ans. Encadrés lors de neuf séances organisées les mercredis de 8h30 à 12h30, les participants ont alterné entre des initiations à la pêche, comprenant la pêche au coup et la pêche du carnassier, et des temps de découverte du milieu aquatique. En parallèle, le volet animation a donné lieu à plusieurs actions estivales. Le 22 juillet 2025, l'APN a accueilli cinq jeunes du SESSAD de la ville de Vieux-Condé dans le cadre d'une initiation à la pêche. Les 5 et 7 août 2025, de 14h à 17h, ainsi que le 14 août 2025, de 9h à 12h, cinquante-neuf jeunes âgés de 6 à 14 ans, accompagnés d'un adulte et issus de la commune d'Onnaing, ont également participé à trois séances d'initiation à la pêche.



APN Landrecies - Visite de la pisciculture



APN Condé/Escaut

## APN DE LANDRECIES - LES PERCOTS DE LA SAMBRE

L'APN de Landrecies a conduit, au cours de l'année, un volet formation s'appuyant sur *une démarche pédagogique complète autour du cycle de vie du brochet et des pratiques de pêche associées. Cette action s'est traduite par une visite de la pisciculture fédérale, permettant aux jeunes de découvrir la reproduction artificielle du brochet et les enjeux du soutien piscicole, suivie de séances de déversement de jeunes brochets dans le canal et, pour certains participants, de la possibilité d'en pêcher.* Face à un intérêt équivalent pour la pêche au coup et la pêche du carnassier aux leurres, l'association a constitué deux groupes distincts par technique, organisant dix séances par groupe dans un cadre progressif et adapté. Au total, douze jeunes ont bénéficié de ces actions de formation. Par ailleurs, le volet animation a permis à l'association de s'impliquer dans des actions

partenariales, notamment une animation menée avec le centre social E. Bantigny ainsi qu'une participation à des animations fédérales réalisées sur le linéaire de l'association, en lien avec le collège Dupleix de Landrecies, autour de la remise à l'eau de brochets et de la pêche au coup.

## APN DE GRANDE-SYNTHE - LE GOUJON GRAND-SYNTHOIS

L'APN de Grande-Synthe a déployé trois modules de formation, chacun composé de neuf séances, réparties sur l'année. Ces cycles se sont déroulés les mercredis après-midi, de 14h à 17h30, et ont été encadrés par une équipe d'une dizaine de bénévoles particulièrement investis.

Au total, 20 jeunes ont participé à l'un de ces parcours de formation. Le contenu pédagogique a alterné des temps théoriques et pratiques, avec quatre séances consacrées à la réglementation de la pêche, à la connaissance du matériel et à la découverte du milieu aquatique, puis cinq séances orientées vers l'apprentissage de la pêche, notamment à la canne à déboîter.

En complément de ces formations, l'AAPPMA s'est également engagée dans des actions auprès du milieu périscolaire, avec des interventions les mercredis matin de 9h30 à 11h30. Trois sessions ont ainsi été réalisées, regroupant 27 élèves issus d'écoles primaires.

*Par ailleurs, plusieurs actions spécifiquement dédiées à la pratique halieutique ont été proposées, notamment un stage feeder ainsi qu'un stage d'initiation à la pêche du carnassier aux leurres, permettant d'élargir l'offre d'activités et de toucher un public plus diversifié.*

## APN DE ROUBAIX - MAISON DE L'EAU, DE LA PÊCHE ET DE LA NATURE

La Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature de Roubaix propose deux formats d'Ateliers Pêche et Nature (APN), permettant un accueil régulier et structuré des jeunes tout au long de l'année.

L'APN du samedi est organisé tous les samedis, de 9h30 à 12h puis de 13h à 17h, sur les périodes de mars à juin et de septembre à décembre. Ce dispositif représente 60 séances, réparties sur 30 journées, déployées sur le territoire de la Métropole lilloise ainsi que sur le secteur de Douai. Il a permis d'accueillir 27 participants.

L'APN du mercredi se déroule tous les mercredis de 13h30 à 16h30, sur les mêmes périodes. Ce format comprend 20 séances, correspondant à 20 demi-journées, réalisées principalement sur le canal de Roubaix, et a accueilli 12 participants.

*Au-delà de ces actions de formation à destination des jeunes, la Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature mène une activité soutenue d'éducation à l'environnement. Elle intervient notamment auprès des collèges, lycées et de nombreuses structures accueillant du public.* En 2025, 130 séances ont ainsi été réalisées autour de la sensibilisation au milieu aquatique. Par ailleurs, la structure propose également des initiations à la pratique de la pêche auprès d'un public plus large, contribuant à la découverte et à la valorisation du loisir pêche.

## BILAN APN 2025

En 2025, les Ateliers Pêche et Nature ont confirmé leur rôle central dans la formation et la sensibilisation des publics à la pêche de loisir. Portées par des APN aux fonctionnements variés, les actions menées s'appuient partout sur un volet formation structuré, complété par des actions d'animation permettant d'élargir les publics touchés et de renforcer l'ancrage local des associations. Cette complémentarité contribue pleinement à la transmission des bonnes pratiques, au respect des milieux aquatiques et au renouvellement des pratiquants.

# Aménagements

## CANAL DE ST QUENTIN / CANAL DE L'ESCAUT

**En début d'année, nous avons été informés par les AAPPMA du secteur du Cambrésis, de la création d'une véloroute destinée à longer successivement le canal de Saint-Quentin puis celui de l'Escaut jusqu'au Bassin Rond à Bouchain.**

N'ayant initialement aucune visibilité sur le tracé exact ni sur les aménagements prévus, nous étions légitimement inquiets des impacts potentiels sur la pratique de la pêche de loisir, pourtant l'un des usages historiques et permanents du canal – juste après la batellerie.
Afin de préserver cette activité et de pouvoir dialoguer de manière constructive avec les porteurs du projet, nous avons entrepris un diagnostic complet des 36,6 km de linéaire concernés, en collaboration étroite avec les AAPPMA de Masnières et de Cambrai.
L'objectif était clair : recenser l'ensemble des points stratégiques pour la pêche, c'est-à-dire les secteurs accessibles, sécurisés et déjà fréquentés par les pratiquants. Comme sur la majorité des canaux du département, le chemin de halage étant interdit à la circulation motorisée, les zones favorables à la pêche se concentrent principalement sur les aires de stationnement autorisées et sur quelques accès identifiés historiquement par les pêcheurs.
À l'issue du diagnostic, 24 sites d'intérêt majeur ont été retenus dans le cadre de notre schéma d'aménagement.




Une fois ce travail finalisé, nous avons rencontré la Communauté d'Agglomération de Cambrai, maître d'ouvrage du projet. Cet échange a été particulièrement constructif et nous a apporté plusieurs éléments rassurants quant à la pérennité de la pêche sur le secteur :
• Sur de nombreux biefs, le canal de Saint-Quentin dispose d'un chemin de halage et de contre-halage, offrant deux linéaires exploitables pour la pratique de la pêche.
• Ses chemins, aux abords du canal, possèdent également l'avantage d'être large, de ce fait, pour des secteurs où le halage est ouvert à la circulation mais également à la véloroute, les véhicules peuvent stationner sans entraver la circulation.
• Les interlocuteurs rencontrés se sont montrés ouverts, à l'écoute, et disposés à étudier des mesures compensatoires pour préserver et valoriser les sites de pêche.
Grâce à ce travail d'inventaire, de concertation et de sensibilisation, nous pouvons aujourd'hui affirmer que la prise en compte du loisir pêche sur ce secteur a été effective.

Il nous appartient désormais de faire vivre ce schéma, en accompagnant la mise en place d'espaces d'accueil pour les pêcheurs et en veillant à ce que les usages cohabitent sereinement sur l'ensemble du linéaire.

pêche

# Tourisme Pêche

## RENFORCEMENTS DES PARTENARIATS AVEC LES OFFICES DE TOURISME DU NORD

**Dans une logique de valorisation du territoire et de développement du tourisme halieutique, la Fédération a engagé en 2025 une série de rencontres avec plusieurs Offices de Tourisme du département, notamment l'Office de Tourisme de Douai, Coeur d'Ostrevent Tourisme et Tourisme Avesnois.**

Ces rencontres s'inscrivent dans une volonté commune de renforcer les synergies entre acteurs du territoire, tous engagés dans des missions d'intérêt général liées à l'accueil, l'information et la promotion touristique. Elles ont permis de consolider les liens existants et de mieux valoriser la pêche comme activité de pleine nature, en lien avec la découverte touristique du Nord. À cette occasion, la Fédération a présenté ses différents outils de communication : guides de pêche, fiches téléchargeables, programme d'animations, ainsi que ses vidéos de promotion du territoire.



Canal de la Sambre

**L'ensemble de ces éléments a suscité un réel intérêt de la part des Offices de Tourisme, qui constituent des relais essentiels pour toucher un public élargi, notamment touristique. Ces rendez-vous ont ainsi permis de poser les bases d'actions visant à renforcer la visibilité de la pêche dans le Nord, parmi lesquelles :**

- la mise à disposition de documentation pêche dans les Offices de Tourisme,
- la diffusion des animations fédérales et locales via leurs canaux de communication,
- le partage d'agendas et de supports promotionnels,
- ainsi qu'une réflexion autour du développement de points de délivrance de cartes de pêche.

Ces collaborations contribuent à inscrire la pêche comme une activité de pleine nature accessible, attractive et en lien direct avec la découverte du patrimoine local.

Par ailleurs, ces temps d'échange ont permis d'identifier plusieurs pistes de collaboration autour du tourisme pêche, ainsi que d'engager une réflexion sur le développement d'une offre structurée à l'échelle du territoire. Les discussions ont notamment porté sur la valorisation croisée de la pêche et du patrimoine local, ainsi que sur les outils et démarches susceptibles de renforcer la lisibilité et la qualité de l'offre existante.

Ces premiers échanges très positifs marquent une étape importante dans le rapprochement entre la Fédération et les Offices de Tourisme et posent les fondations d'un partenariat durable, au service de l'attractivité du territoire et de la promotion d'une pratique respectueuse des milieux aquatiques.

La Fédération entend poursuivre et renforcer cette dynamique en 2026, en allant à la rencontre d'autres acteurs du tourisme dans le Nord, en développant des actions conjointes et en consolidant ce réseau d'acteurs engagés pour faire du Nord une véritable destination pêche.

# Junior Fishing

*La compétition qui révèle les champions de demain !*




## JFT "COUP" – SAISON 2024/2025

Pour rappel, le circuit Junior Fishing Tour Coup est un circuit national, dédié aux jeunes pêcheurs de moins de 18 ans, est né d'un partenariat entre la FNPF, la FFPS et le GIFAP.
Le JFT est un espace de rencontre et de compétition pour les jeunes passionnés de pêche. Il se décline en plusieurs étapes:
• Manches départementales : pour se qualifier localement.
• Finale régionale : rassemble les meilleurs des départements.
• Finale nationale : couronne les champions de France.

Deux catégories sont représentées (en fonction de l'année de naissance) :
• Juniors : 8-14 ans pour le coup et 10-14 ans pour le leurre
• Espoirs : 14-17 ans
Les épreuves se déroulent dans un esprit de convivialité et de progression, avec des dotations offertes par les grandes marques via le GIFAP.

**Les manches départementales dans le Nord**
La saison a débuté par une première manche le 12 octobre 2024 à Coudekerque-Branche, qui a réuni 16 jeunes compétiteurs. La seconde manche, organisée le 29 mars 2025 à Saint-Amand-les-Eaux, a confirmé l'engouement pour la discipline : 13 participants, répartis sur les deux catégories, se sont affrontés dans des conditions idéales.
Cette journée s'est conclue par une remise des prix en présence des élus locaux, des partenaires et des bénévoles. Une coupe spéciale a été offerte pour encourager la seule participante féminine, symbole de l'ouverture de la pêche sportive à tous.


JFT Coup - Saint-Amand-les-Eaux

**La manche régionale Hauts-de-France, organisée dans le Nord par la Fédération départementale nordiste**
Après un appel à candidature de l'Association Régionale des pêcheurs des Hauts-de-France, la Fédération du Nord a été retenue pour organiser la manche régionale le 28 juin 2025 à Proville, confirmant ainsi son dynamisme et son rôle moteur dans la promotion de la pêche sportive en Hauts-de-France.
Cet événement, co-organisé par la Fédération, l'Association Régionale Hauts-de-France, la FFPS et l'AAPPMA locale « Amicale des Pêcheurs Cambrésiens », a rassemblé les meilleurs jeunes pêcheurs des départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme, soit 33 jeunes dont 5 du Nord.
La journée a débuté à 13h, avec la compétition de 15h à 17h, suivie d'une remise des lots en présence des élus. Les deux premiers de chaque catégorie ont décroché leur ticket pour la finale nationale.

g TOUR

**Une finale nationale disputée dans l'Eure-et-Loir**
La saison s'est conclue les 6 et 7 septembre 2025 à Cloyes-les-Trois-Rivières, où les meilleurs jeunes pêcheurs de France se sont disputé le titre de Champion(ne) national(e). Aucun jeune des Hauts-de-France n'a figuré sur le podium national pour cette première édition, mais leur présence en finale témoigne d'un parcours remarquable et d'un engagement fort tout au long de la saison.

**Un bilan positif pour une première édition**
Cette édition 2024/2025 illustre tout le potentiel du Junior Fishing Tour :

- Une participation évolutive aux manches départementales.
- Un esprit de partage et de progression, avec des récompenses attractives et un soutien marqué des acteurs locaux et des collectivités.
- Une organisation exemplaire portée par la Fédération du Nord et ses partenaires.

## JUNIOR FISHING TOUR "LEURRES" SAISON 2025/2026

Lors de l'Assemblée Générale de la Fédération en avril 2025, le Président Daniel SKIERSKI avait annoncé que la Fédération organiserait pour la 2ème édition du Junior Fishing Tour, les deux circuits « coup » et « leurres ».

**Les 2 manches départementales « leurres » sur une journée**
Ce format fédérateur permet aux participants de vivre deux manches le même jour, favorisant la pratique, l'apprentissage et la cohésion. Les épreuves se sont déroulées le 15 novembre 2025 sur le canal de la Scarpe à Douai, sur deux parcours différents où observation, lecture de l'eau et réactivité ont été essentielles pour tromper les carnassiers. La remise des lots, en présence des élus et des partenaires, a clôturé la journée à 16h15, avec des dotations offertes par les grandes marques regroupées au sein du GIFAP.

**Un tremplin vers les finales**
En participant aux deux manches, les jeunes pouvaient prétendre au titre de Champion(ne) Départemental(e) et viser la qualification pour les finales régionales, puis la grande finale nationale où seront décernés les titres de Champion(ne) de France. Ce circuit leurres confirme la volonté de la Fédération du Nord de diversifier les pratiques et d'attirer une nouvelle génération vers la pêche sportive.

**Un bilan encourageant pour la suite**
Cette édition dédiée à la pêche aux leurres s'illustre par une participation accrue, signe d'un engouement croissant pour la pêche aux leurres. Rendez-vous a été donné à ces jeunes mordus pour l'édition 2025/2026 de la pêche au coup, le 4 avril 2026 à Noyelles-sur-Escaut.

« ***Le JFT s'impose comme un levier essentiel pour former la relève de la pêche sportive et promouvoir des valeurs de respect, de convivialité et de performance.*** »

**Comment participer ?**
Rien de plus simple ! Il faut s'inscrire sur le compte HelloAsso de la Fédération :

https://www.helloasso.com/associations/federation-du-nord-pour-la-peche-et-la-protection-du-milieu-aquatique


JFT Coup - Saint-Amand-les-Eaux

# Hauts-de




**Chaque année, l'opération « Hauts-de-France Propres » transforme notre région en un immense chantier citoyen pour la planète. Ce rendez-vous, né en 2017, est bien plus qu'une simple collecte de déchets : c'est un mouvement collectif, une démonstration que l'environnement nous concerne tous.**

### Une mobilisation qui grandit d'année en année

Sous l'impulsion de la Région Hauts-de-France, en partenariat avec les réseaux de chasse et de pêche, des milliers de volontaires se retroussent les manches pour ramasser, trier et recycler les déchets abandonnés dans la nature.

En 2025, plus de 104 315 participants se sont mobilisés sur près de 2 000 points de ramassage, collectant 9 250 $m^3$ de déchets. Dans le Nord, 21 850 personnes ont participé, preuve que la dynamique ne cesse de croître !

Hauts-de-France PROPRES
Ensemble, nettoyons notre région !

**21 850 PARTICIPANTS**

**342 POINTS DE RAMASSAGE**

**1 375 M3 DE DÉCHETS RAMASSÉS**

Chaque geste compte pour rendre la région des Hauts-de-France plus propre et agréable à vivre.



Bateaux Flamands - Fresnes/Escaut

# -France Propres

**Un réseau engagé, bien avant l'événement**
Nos AAPPMA n'ont pas attendu cette opération pour agir. Depuis toujours, elles nettoient leurs linéaires de pêche, les étangs, les rivières et leurs abords. Chaque année, une dizaine d'AAPPMA du Nord organisent des opérations de nettoyage, seules ou en partenariat avec d'autres associations.
Ces actions locales, portées par des bénévoles passionnés, illustrent l'engagement concret du réseau halieutique pour la protection des milieux aquatiques.

**Pourquoi c'est important ?**
Parce que chaque geste compte. Ramasser un déchet, c'est préserver un cours d'eau, protéger la faune et la flore, et offrir un cadre de vie plus agréable à tous. C'est aussi sensibiliser les générations futures à l'importance de respecter la nature.

**Une aventure humaine et environnementale**
Ce week-end écocitoyen est l'occasion de se retrouver autour d'une cause commune, de partager des valeurs et de montrer que l'environnement est l'affaire de tous : citoyens, associations, collectivités, entreprises, établissements scolaires... Ensemble, nous faisons la différence !

L'objectif régional pour les Hauts-de-France Propres 2026 est clair : maintenir ou dépasser la barre des 100 000 participants sur l'ensemble du territoire. Pour le département du Nord, cela se traduit par un objectif ambitieux de 400 points de ramassage, dont 100 points scolaires.
En résumé, 2026 sera une année d'engagement renforcé, avec une ambition écologique toujours plus forte et une mobilisation citoyenne qui pourrait franchir un nouveau cap. Ces objectifs devront être atteints à moyens humains, techniques et financiers constants, ce qui impliquera une organisation optimisée et une coordination accrue entre tous les acteurs de l'opération.

**LA 9E ÉDITION DE CETTE OPÉRATION SE TIENDRA LES 6, 7 ET 8 MARS 2026**

Inscriptions sur https://www.hautsdefrance-propres.fr/

*Ensemble pour une nature plus propre !*



AAPPMA l'Arleusienne

# Communication : une visibilité renforcée pour la Fédération

**Au cours de l'année, la Fédération de Pêche du Nord a poursuivi ses actions de communication afin de valoriser ses missions, renforcer sa visibilité et sensibiliser un public toujours plus large aux enjeux liés aux milieux aquatiques.**

L'activité digitale s'est maintenue à un niveau soutenu, avec **159 publications** diffusées sur les différents supports. **Le site internet a enregistré 119 050 visiteurs**, témoignant de l'intérêt croissant pour les actions menées par la Fédération et pour la pratique de la pêche dans le département.

Les réseaux sociaux continuent de jouer un rôle central dans la diffusion de l'information. La communauté **Facebook atteint désormais 10 359 abonnés** et **Instagram 1055**, tandis que la **chaîne YouTube rassemble 11 095 abonnés**, confirmant l'importance des contenus vidéo dans la médiation et la pédagogie. Par ailleurs, **la newsletter fédérale compte 23 495 abonnés**, constituant un canal privilégié pour relayer les actualités et actions de terrain.

**En parallèle, les relations presse ont permis d'assurer une couverture médiatique régulière des actions de la Fédération. Plusieurs sujets ont été relayés dans la presse spécialisée et régionale, mettant en lumière aussi bien les enjeux environnementaux que les actions de terrain.**

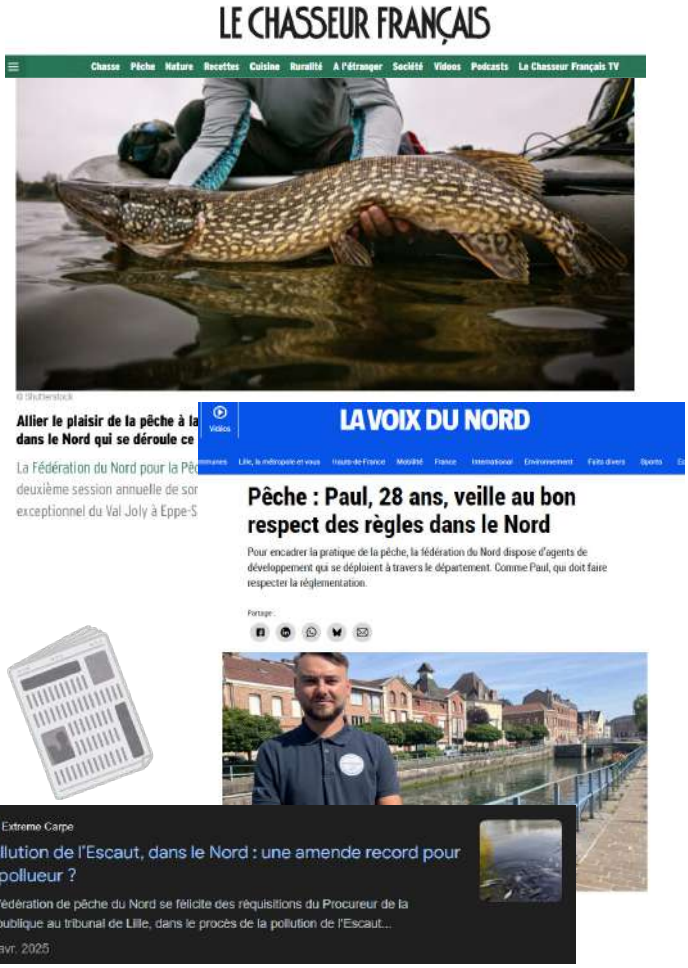
Des articles ont notamment porté sur :

- une pollution de l'Escaut ayant conduit à une sanction exemplaire, illustrant les enjeux de préservation des milieux aquatiques ;

- la reprise de travaux sur certains secteurs sensibles, témoignant de l'engagement de la Fédération dans la restauration des habitats ;
les actions de contrôle et de surveillance sur le terrain ;

- ou encore des initiatives innovantes comme des concours de pêche à visée scientifique.

**Cette présence médiatique contribue à renforcer la reconnaissance de la Fédération comme acteur incontournable de la protection des milieux aquatiques et du développement de la pêche de loisir.**



# Zoom : la communication, un outil d'information au service des pêcheurs

**La communication de la Fédération constitue un levier essentiel pour informer les pêcheurs et le grand public sur des sujets variés liés à la pratique de la pêche et à la préservation des milieux aquatiques.**

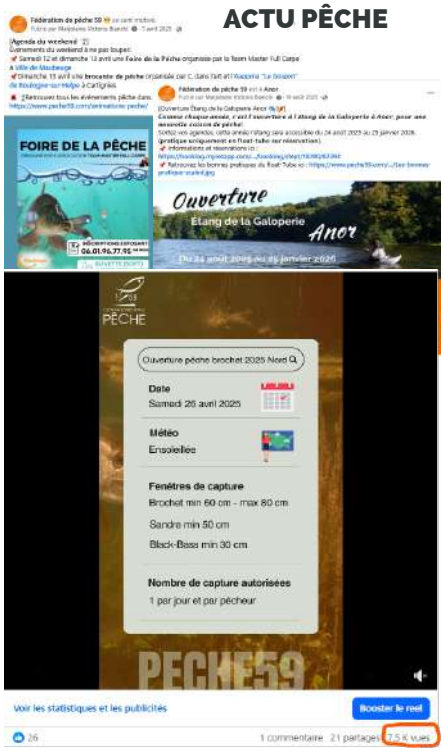
**Tout au long de l'année, de nombreux contenus ont été diffusés afin de rendre accessibles des informations parfois techniques ou réglementaires. Dates d'ouverture, modalités de pratique (float-tube, réciprocité…), techniques autorisées, ou encore évolutions spécifiques ont ainsi fait l'objet de publications dédiées, souvent accompagnées de supports visuels pédagogiques facilitant leur compréhension.**

Au-delà de la réglementation, **la communication permet également d'informer sur des enjeux environnementaux et des comportements à adopter**. Des messages de sensibilisation ont ainsi été relayés concernant la gestion des déchets, la préservation des sites de pêche ou encore la présence d'espèces invasives, contribuant à responsabiliser les pêcheurs.

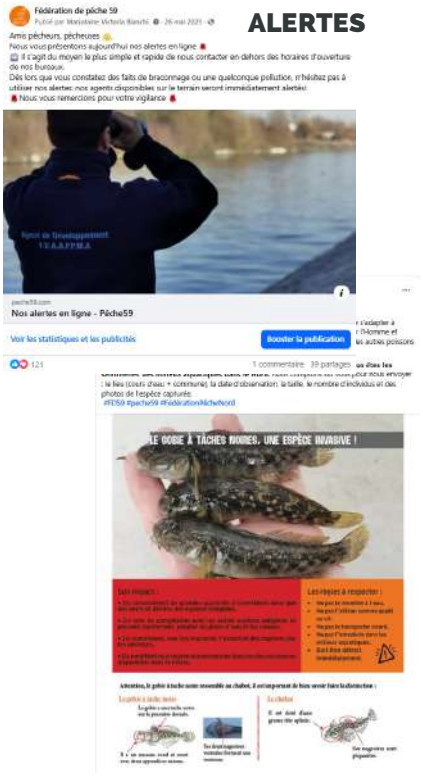
La diffusion d'informations pratiques (ouverture de sites, événements, dispositifs d'alerte, appels à participation…) participe également à renforcer le lien entre la Fédération et ses AAPPMA, les pêcheurs du Nord ainsi que tous les partenaires de la Fédération, en facilitant l'accès à l'information et en accompagnant les usagers dans leur pratique.

**Enfin, par sa réactivité et sa régularité, la communication permet d'assurer une information continue et actualisée, constituant un complément indispensable aux actions menées sur le terrain.**

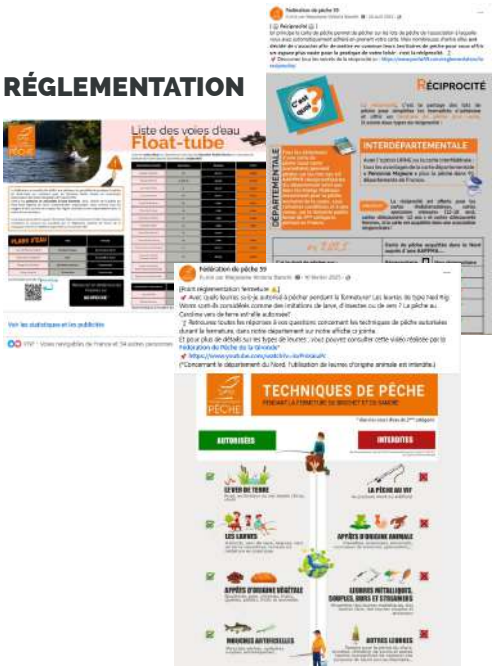
**ACTU PÊCHE**




**ALERTES**




**RÉGLEMENTATION**



# DOMAINE P




















**LÉGENDE CARTE**

- 28 AAPPMA NON-RÉCIPROCITAIRE
- 27 AAPPMA RÉCIPROCITAIRE
- DOMAINE PUBLIC FLUVIAL 2e CATÉGORIE
- COURS D'EAU 1ère CATÉGORIE
- COURS D'EAU 2e CATÉGORIE
- PARCOURS NO KILL*
- DOMAINE PUBLIC FLUVIAL OUVERT À LA PÊCHE DE NUIT**
- PARCOURS FÉDÉRAL
- ÉTANG FÉDÉRAL
- PLAN D'EAU NO-KILL
- HÉBERGEMENT PÊCHE
- ATELIER PÊCHE NATURE
- PONTON DE PÊCHE POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE
- FÉDÉRATION DU NORD POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

* Voir arrêté No-Kill de 2019 et arrêté préfectoral 2025
** Voir les annexes de l'arrêté préfectoral 2025 relatif à l'exercice de la pêche en eau douce

Les informations sont régulièrement mises à jour sur notre carte interactive :

# ISCICOLE 2025



## LES ÉTANGS FÉDÉRAUX

| Position | N° | DPF | Commune |
|---|---|---|---|
| B1 | 1 | | ARMBOUTS-CAPPEL - Lac d'Armbouts-Cappel |
| B1 | 2(A) | | COUDEKERQUE-VILLAGE - Fort Vallières |
| B1 | 2(B) | | COUDEKERQUE-VILLAGE - Lac du Bois des Forts |
| A1 | 3 | | PETITE SYNTHE - Fort de Petite Synthe |
| A1 | 4 | | SAINT-GEORGES/L'AA - Bras de l'Aa - La Fausse Rivière Propriété Fédérale |
| A2 | 5 | | WATTEN - Lac Bleu |
| D3 | 6 | X | ALLENNES-LES-MARAIS - Étang Emmanuel Marchand |
| C3 | 7(A) | | ARMENTIÈRES - Étang du Bizet (ZAC) |
| C3 | 7(B) | | ARMENTIÈRES - Étang communal (complexe Léo Lagrange) |
| D2 | 8 | X | DEÛLÉMONT - Étang des traminots |
| D3 | 9 | | GENECH - Étang de Genech |
| D4 | 10 | X | PHALEMPIN - Étang de l'Ermitage |
| D2 | 11 | X | QUESNOY-SUR-DEÛLE - Étang de la Justice |
| F4 | 12(A) | | CONDÉ SUR L'ESCAUT - Étang de la Digue Noire (berge ouest) |
| F4 | 12(B) | | CONDÉ SUR L'ESCAUT - Sarels 1 et 2 |
| F4 | 12(C) | | CONDÉ SUR L'ESCAUT - Étang de Chabaud-Latour |
| F5 | 13 | | ENGLEFONTAINE - Étang communal |
| F4 | 14 | | HERGNIES - Étang d'Amaury |
| F4 | 15 | | ONNAING - Étangs du parc de loisirs |
| F5 | 16 | | POIX-DU-NORD - Étang Michel Thierry |
| F5 | 17 | | PREUX-AUX-BOIS - Étang communal |
| F4 | 18 | | QUIÉVRECHAIN - Parc de l'Aunelle |
| E4 | 19(A) | | RAISMES - Mare à Goriaux |
| E4 | 19(B) | | RAISMES - Étang des Trois Mortiers |
| E4 | 19(C) | | RAISMES - Étang du Prussien |
| E4 | 20 | | SAINT-AMAND-LES-EAUX - Étang de la Puchoie (sur réservation) |
| F4 | 21 | | SAINT-SAULVE - Étang parc Fortier |
| F4 | 22 | X | THIVENCELLE - Étang Wagnier |
| F4 | 23 | X | VALENCIENNES - Étang des cheminots |
| F4 | 24 | | VIEUX-CONDÉ - Étang de la gare d'eau |
| F4 | 25 | | VILLERS-POL - Étang communal |
| H6 | 26 | | ANOR - Étang de la Galoperie (sur réservation) |
| H5 | 27 | | COUSOLRE - Étang Claude Sotiaux Propriété Fédérale |
| H6 | 28 | | EPPE-SAUVAGE - Lac du Val Joly |
| G6 | 29(A) | | FOURMIES - Étangs des Moines |
| G6 | 29(B) | | FOURMIES - Étang de la Marlière |
| G6 | 30(A) | | GLAGEON - Étang de la Forge Propriété Fédérale (sur réservation) |
| G6 | 30(B) | | GLAGEON - Carpodrome Propriété Fédérale (cf. art. 12 Arrêté Préfectoral) |
| D5 | 31 | | AUBIGNY-AU-BAC - Étang d'Aubigny-au-Bac |
| E5 | 32 | X | BOUCHAIN - Bassin rond |
| D5 | 33 | | BRUNÉMONT - Marais de Brunémont |
| E5 | 34 | | DENAIN - Parc Emile Zola/Gare d'Eau |
| D4 | 35(A) | | DOUAI - Parc Charles Fenain |
| D4 | 35(B) | | DOUAI - Parc Jacques Vernier |
| D4 | 35(C) | | DOUAI - Parc de la Tour des Dames |
| D4 | 36 | | LALLAING - Marais Saint Charles |
| E5 | 37 | X | LOURCHES - Étang Olivier |
| E4 | 38 | | MARCHIENNES - Étang des Evoîches |
| F6 | 39 | | ORS - Étang du Flaquet |
| E4 | 40 | | RIEULAY - Étang des Argales |
| E5 | 41 | | WASNES-AU-BAC/PAILLENCOURT - Étang du Grand Clair |





### LÉGENDE TABLEAUX

- PLAN D'EAU PÊCHE NOCTURNE DE LA CARPE
- CARPODROME
- FLOAT-TUBE AUTORISÉ PLAN D'EAU
- PARCOURS « MON PREMIER POISSON »
- PARCOURS LABELLISÉ « PASSION »
- PARCOURS LABELLISÉ « FAMILLE »
- ATELIER PÊCHE NATURE
- R ASSOCIATION RÉCIPROCITAIRE
- PLAN D'EAU NO-KILL




### PENSE-BÊTE, quelques définitions : DP, DPF, P1, P2

| DOMAINE PUBLIC FLUVIAL (DPF) | DOMAINE PARTICULIER (DP) | 1ère CATEGORIE PISCICOLE (P1) | 2ème CATEGORIE PISCICOLE (P2 ou DPF) |
|---|---|---|---|
| Le domaine public se compose de cours d'eau appartenant à l'État (VNF). Cette institution loue ses droits de pêche à la Fédération, qui les rétrocède gracieusement aux AAPPMA concernées en fonction de leur proximité géographique | Le domaine particulier regroupe les rivières ou les plans d'eau dont le droit de pêche appartient à un propriétaire privé. Il faut alors recueillir son accord pour aller pêcher. | Elle comprend les rivières, plans d'eau et lacs principalement peuplés de truites et d'ombres communs (salmonidés dominants) | Elle regroupe tous les autres cours d'eau, canaux et plans d'eau (cyprinidés ou carnassiers dominants) |


FDAAPPMA 59

## FÉDÉRATION DU NORD
POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILEU AQUATIQUE

7-9 chemin des croix - BP 50019 - 59530 LE QUESNOY
Tél : 03.27.20.20.54 Fax: 03.27.20.20.53
www.peche59.com
Siret : 419 349 956 000 21


RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR :

Site web : www.peche59.com

Facebook : @FedePeche59

Youtube : @fedepeche59


INFORMATION : Ce document n'est pas contractuel. La Fédération de pêche du Nord décline toute responsabilité en cas de changement en cours d'année, ainsi que pour les interprétations qui pourraient en être faites.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE


Cachet AAPPMA/dépositaire


Ce document a été édité avec la participation financière de :

Imprimé par :
Tanghe Printing
Bd Industriel 20,
7780 Comines-Warneton,
Belgique

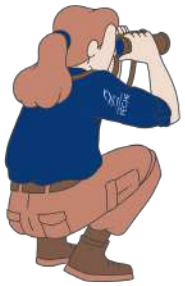
Crédits photos : FDAAPPMA 59 /L.Madelon/ Freepik


## LES ASSOCIATIONS AGRÉÉES

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | AAPPMA 2ème catégorie |
| | | | AAPPMA 1ère catégorie |

| Position | N° | | AAPPMA | Domaine |
|---|---|---|---|---|
| G6 | 1 | R | FOURMIES - Les Fines Gaules de la Marlière | P2 |
| G6 | 2 | R | WIGNEHIES - La Claire | P2 |
| G6 | 3 | R | BOULOGNE-SUR-HELPE - Le Goujon | P2 |
| G6 | 4 | R | PETIT-FAYT - L'Ablette | P2 |
| G6 | 5 | | GRAND-FAYT - La Tanche | P2 |
| H6 | 7 | | LIESSIES - La Truite Laëtitienne | P2 |
| G6 | 8 | R | AVESNES-SUR-HELPE - Le Gardon Avesnois | P2 |
| G6 | 10 | R | TAISNIÈRES - Les Percots | P2 |
| G5 | 11 | R | NOYELLES-SUR-SAMBRE - Les Gardons | P2 |
| F6 | 16 | R | LE CATEAU ABBAYE - Bois de l'Abbaye | DPF |
| F6 | 17 | R | LANDRECIES - Les Percots de la Sambre | DPF |
| G5 | 18 | R | BERLAIMONT - AAPPMA Berlaimont-Aulnoye-Leval | DPF |
| G5 | 19 | R | BACHANT-PONT/SAMBRE-BOUSSIERES - Les Brochets | DPF |
| G5 | 20 | R | HAUTMONT - La Baleine | DPF |
| G5 | 21 | R | BOUSSOIS - Le Brochet d'Or | DPF |
| H5 | 22 | R | MARPENT - Le Gardon Marpentois | DPF |
| H6 | 6 | R | EPPE-SAUVAGE - La Truite des Sources de l'Helpe | P1 |
| G5 | 12 | | FERRIÈRE-LA-PETITE - L'Entente Union la Truite | P1 |
| G5 | 13 | | FERRIÈRE-LA-GRANDE - La Patience | P1 |
| G5 | 14 | | ROUSIES - La Carpe d'Or | P1 |
| H5 | 15 | R | COUSOLRE - L'Espérance | P1 |
| G4 | 23 | | VILLERS-SIRE-NICOLE - La Truite | P1 |
| E6 | 24 | R | CAUDRY - La Carpe Caudrésienne | DPF |
| D6 | 54 | R | MASNIÈRES - La Noquette | DPF |
| D6 | 55 | R | MARCOING - Le Martin-Pêcheur | DPF |
| E5 | 56 | R | CAMBRAI - Amicale des Pêcheurs Cambrésiens | DPF |
| D5 | 57 | R | ARLEUX - L'Arleusienne | DPF |
| D5 | 58 | R | AUBIGNY-AU-BAC - La Sirène | DPF |
| E5 | 59 | R | FÉCHAIN - La Féchinoise | DPF |
| E5 | 60 | R | AUBERCHICOURT - Les Loups Pêcheurs | DPF |
| E5 | 61 | R | BOUCHAIN - Les Pêcheurs de l'Ostrevant | DPF |
| E5 | 62 | R | LOURCHES - Les Joyeux Pêcheurs de Lourches | DPF |
| D4 | 68 | R | LALLAING - La Fraternelle | DPF |
| E5 | 25 | R | SAINT-SOUPLET - La Truite Sulpicienne et Béninoise | P1 |
| E5 | 26 | R | LE CATEAU - La Sirène | P1 |
| F6 | 27 | R | NEUVILLY - La Truite | P1 |
| E5 | 28 | | BRIASTRE - L'Arc-en-ciel | P1 |
| E5 | 29 | R | SOLESMES - La Gaule Solesmoise | P1 |
| E5 | 30 | R | SAINT-PYTHON - La Saumonée | P1 |
| E5 | 31 | R | HAUSSY - La Gaule Haussoise | P1 |
| E5 | 32 | R | SAULZOIR - Les Amis Réunis de Saulzoir et Montrécourt | P1 |
| E5 | 33 | R | HASPRES - La Gaule Hasprienne | P1 |
| E5 | 34 | | DOUCHY-LES-MINES - La Truite d'Acier | P1 |
| F5 | 35 | R | POIX-DU-NORD - La Carpe Podéenne | P2 |
| F5 | 42 | R | LE QUESNOY - La Gaule Quercitaine | P2 |
| F4 | 47 | R | MARLY - CIMT | P2 |
| F5 | 52 | | HOUDAIN - Les Gardons | P2 |
| F5 | 53 | R | BELLIGNIES - Les Vairons | P2 |
| F4 | 63 | | VALENCIENNES - CMCAS | P2 |
| F4 | 64 | R | SAINT-SAULVE - La Canne Saint-Saulvienne | DPF |
| F4 | 65 | R | ONNAING - Le Pêcheur Onnaingeois | P2 |
| F4 | 66 | R | FRESNES-SUR-ESCAUT - Le Sandre Fresnois | P2 |
| F4 | 67 | R | CONDÉ-SUR-L'ESCAUT - Les Francs Pêcheurs Condéens | DPF |
| E4 | 69 | R | RAISMES - Les Joyeux Percots Raismois | P2 |
| E4 | 70 | R | SAINT-AMAND-LES-EAUX - Les Pêqueux de l'Amandinois | DPF |
| F5 | 36 | | LOUVIGNIES-QUESNOY - Les Sources de l'Ecaillon | P1 |
| F5 | 37 | | BEAUDIGNIES - La Belle Rivière | P1 |
| F5 | 38 | | BERMERAIN - L'Indépendante | P1 |
| F5 | 39 | | VENDEGIES-SUR-ECAILLON - Les Disciples de St-Pierre | P1 |
| E5 | 40 | | VERCHAIN - La Truite Verchinoise | P1 |
| E5 | 41 | | THIANT - La Truite | P1 |
| F5 | 43 | R | VILLERS-POL - L'Arc-en-ciel | P1 |
| F5 | 44 | | MARESCHES - La Semeuse | P1 |
| F5 | 45 | | ARTRES - La Truite Artrienne | P1 |
| F5 | 46 | | MARLY - Les Gaulois | P1 |
| F5 | 48 | | WARGNIES-LE-GRAND - Amicale des Pêcheurs à la ligne | P1 |
| F5 | 49 | R | JENLAIN - Le Martin-Pêcheur Jenlinois | P1 |
| F4 | 50 | R | ROMBIES-SEBOURG - Les Pêcheurs Sebourgeois et Rombinois | P1 |
| F4 | 51 | R | QUIÉVRECHAIN - Les Amis de la Gaule | P1 |
| C3 | 71 | R | LA BASSÉE - La Perche Basséenne | DPF |
| D3 | 72 | R | LILLE - Les Pêcheurs Unis | DPF |
| D3 | 73 | R | LILLE - Amicale des pêcheurs des transports | DPF |
| D3 | 74 | R | VILLENEUVE-D'ASCQ - Société de pêche de Villeneuve-d'Ascq | P2 |
| D3 | 75 | R | ROUBAIX - Maison de l'eau, de la pêche et de la nature | DPF |
| B3 | 76 | R | MERVILLE - La Tanche Mervilloise | DPF |
| C3 | 77 | R | ARMENTIÈRES - Les Infatigables | DPF |
| B2 | 78 | R | ESQUELBECQ - La Gaule du Houtland | P2 |
| A1 | 79 | R | LOOBERGHE - Les Fervents de la Berge | DPF |
| A1 | 80 | R | BOURBOURG - Les Martins-Pêcheurs | DPF |
| A1 | 81 | R | GRAVELINES - La Sentinelle | DPF |
| A1 | 82 | R | GRANDE-SYNTHE - Le Goujon Grand-Synthois | DPF |
| B1 | 83 | R | DUNKERQUE - Le Poisson Rouge | DPF |
| B1 | 84 | R | HONDSCHOOTE - L'Entente Hondschootoise | P2 |

# Garderie



## Contrôle, prévention et accompagnement

**La surveillance du domaine piscicole dans le Département du Nord est assurée par de nombreux acteurs œuvrant en étroite collaboration.**
**Nous y retrouvons en première ligne :**




- **Nos Gardes Particuliers**, sentinelles de nos rivières, commissionnés à l'échelle de leur AAPPMA.
- **Nos Quatre Agents de Surveillance** intervenant sur l'ensemble des lots de pêche de la Fédération, des AAPPMA réciprocitaires ainsi que sur les lots des AAPPMA ayant signés une convention d'exercice territorial.
- **Les Officiers / Agents de l'Etat et Forces de l'Ordre**, travaillant pour la protection de l'Environnement.

Dans des conditions climatiques parfois difficiles, de jour comme de nuit, les agents multiplient les interventions : à pied, à vélo ou en bateau pour être au plus près du terrain et améliorer leur visibilité ainsi que leur efficacité.

Il n'est pas rare de les retrouver en patrouille, en civil pour collecter des informations nécessaires et utiles à l'élaboration de futures procédures.

Les agents ont aussi pour mission d'**informer**, de **renseigner**, d'**orienter** et d'**accompagner** les adhérents afin de favoriser une pratique sereine de la pêche et conforme à la législation en vigueur.

Leur **disponibilité** et leur **écoute** constituent un atout essentiel comme l'illustre cette photo où l'Agent apporte son aide pour immortaliser cette magnifique prise :








Toujours en quête d'efficience, l'équipe a renforcé son matériel grâce à l'acquisition d'équipements technologiques : achats de télémètres laser, de caméras photos pièges ou encore de jumelles thermiques accentuant leur professionnalisme dans les missions qui leur sont confiées.





# Garderie



## 2025 en quelques chiffres...

**Du point de vue de leur compétence à relever des infractions et dresser des procès-verbaux, l'équipe salariée a réalisé 140 procédures pour cette année 2025. Ce chiffre reste à la baisse (-50%) par rapport aux trois années précédentes et s'explique par :**

- L'assimilation progressive de l'évolution de la législation de 2023 avec une baisse notable des infractions liées aux « Procédés et Modes de pêche » et plus précisément le respect de la pêche au vif à l'hameçon simple.
- L'effet dissuasif des précédentes procédures sur le comportement des pêcheurs avec comme constat une diminution de la récidive et une accentuation de crainte mais aussi de crédit de l'agent verbalisateur.
- La volonté du conseil d'administration de mener une politique moins répressive avec la possibilité de régularisation dans les 24 heures pour les pêcheurs en défaut de carte (soit 60 régularisations pour cette année).

### Bilan chiffré garderie 2025

**3701** pêcheurs contrôlés

**2267** heures de contrôle

**140** procès-verbaux

**60** collaborations

- GPP/GPF
- Forces de l'ordre
- OFB
- ENS
- FD62

Partie civile demandée
**49 564€**

Partie civile perçue
**25 322,84€**

74 contrôles décalés/nuit

70 contrôle en week-end

↓

34 PV durant ces périodes

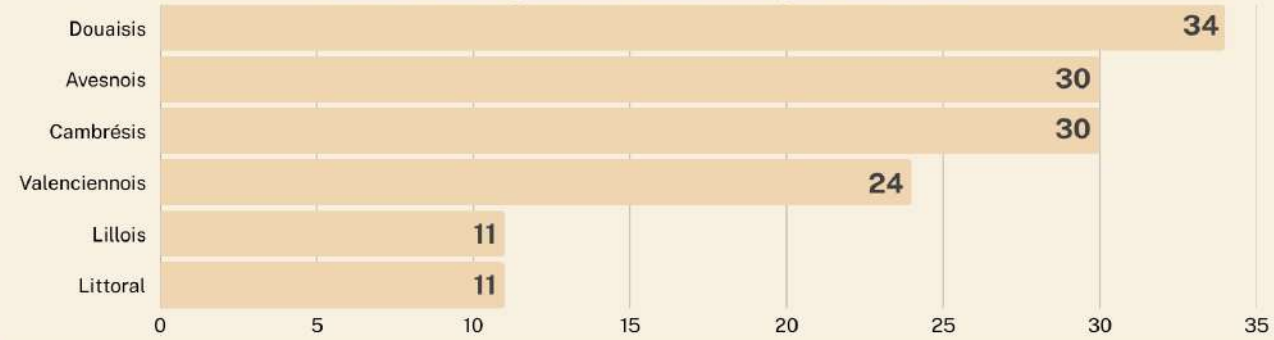
NATURE ET NOMBRE D'INFRACTIONS

**TOTAL : 240 infractions relevées**

- **42 pour pêche sans carte**
  3 infractions × 42
- **56 pour pêche en réserve départementale**
- **39 pour procédés et modes de pêche**
  Surnombre de cannes, hameçons, ardillons
- **8 pour pêche pendant les heures d'interdiction**
- **9 pour pêche en période de fermeture**
  1ère et 2ème catégorie
- **2 délits**

Cette année, suite à une décision du CA de la Fédération, **60 régularisations** de cartes ont été effectuées, n'entraînant aucune poursuite ni procédure. Les contrevenants en défaut de carte de pêche disposaient de 24h pour régulariser leur situation et acheter une carte de pêche majeure.

## Nombre de procès-verbaux par secteur




## Tableau récapitulatif des infractions relevées par secteur

| | Défaut carte de pêche | Réserve de pêche | Modes de pêche | Heures d'interdiction | Périodes de fermeture |
|---|---|---|---|---|---|
| Douaisis | 13 | 15 | 7 | 2 | 1 |
| Avesnois | 9 | 14 | 9 | 1 | 1 |
| Cambrésis | 7 | 16 | 7 | 0 | 4 |
| Valenciennois | 8 | 3 | 9 | 3 | 2 |
| Lillois | 4 | 3 | 4 | 0 | 1 |
| Littoral | 1 | 5 | 3 | 2 | 0 |
| **TOTAL** | **42** | **56** | **39** | **8** | **9** |



# Garderie



*Un partenariat au service de la surveillance et de la préservation des milieux aquatiques*

## Convention entre le GGD59 et la FDAAPPMA59




**Le 1er juillet 2025, à Villeneuve-d'Ascq, la Fédération Départementale des Associations Agrées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Nord, représentée par son président : Mr Daniel SKIERSKI, a signé une convention avec le Groupement de Gendarmerie Départemental du Nord (GGD 59), représenté par son état-major.**

Cette convention fait suite à celle signée en mars 2024 à l'échelle nationale entre la FNPF (Fédération Nationale de la Pêche en France) et le CESAN (Commandement pour l'Environnement et de la Santé) de la Gendarmerie Nationale.

L'objet de la présente convention est :

- Partage des constats et des informations entre nos deux services.

- Partage des outils (Notamment la mise à disposition de l'application « VIGI-PECHE », application utilisée par les gardes pêche pour leurs missions de police de la pêche).

- Partage des expertises (le GGD59 pourra intervenir lors de la formation initiale des gardes pêche particuliers, à l'inverse la FDAAPPMA pourra former des personnels de la gendarmerie, et plus particulièrement les enquêteurs environnement (entre autres) à la police de la pêche ainsi qu'à la protection des milieux aquatiques.

**En traduction : cette convention permettra de favoriser et d'accroitre les actions conjointes déjà existantes entre nos deux services.**

En effet, les gardes pêche particuliers, par leur prérogative avaient déjà la possibilité de requérir directement à la force publique, en particulier à un OPJ (officier de police judiciaire). Cependant ces réquisitions étaient extrêmement rares et ne devaient être réservées qu'à des situations graves et difficiles, avec une procédure contraignante.
Les collaborations permettront à l'institution de pouvoir mieux connaitre le statut des gardes particuliers et des agents salariés de la Fédération et de mieux appréhender les problématiques rencontrées sur le terrain.




(Difficulté de relever l'identité des contrevenants, comportement agressifs, infractions connexes pour lesquelles un GPP n'a aucun pouvoir de police ...).
C'est également l'opportunité d'accroitre la méthodologie, la déontologie, les techniques d'intervention pour les gardes particuliers et agents de développement, ainsi que dans une certaine mesure de donner davantage de crédibilité et de légitimité à la police de la pêche, qui est dans beaucoup de cas méprisé par les contrevenants au bord de l'eau.

# Sorties conjointes avec les GPP et autres services en 2025

Comme lors de l'exercice 2024, nous avons sollicité différents partenaires afin de réaliser des opérations de sensibilisation et de contrôle sur tout le département.
Au total, on dénombre 60 collaborations pour l'année 2025.

Les partenaires avec qui nos agents ont réalisé des sorties conjointes :
- 1 sortie avec l'Office Français de la Biodiversité
- 2 sorties avec les Gardes du Département service ENS (Espaces Naturels Sensibles)
- 47 sorties avec les Gardes Pêche Particuliers du réseau associatif
- 2 sorties avec les Agents de développement de la FD62
- 8 sorties avec la Gendarmerie/ Police Municipale / Nationale / Rurale.

**Depuis la signature de cette convention, nous avons eu plusieurs fois le soutien des gendarmes notamment sur la problématique de braconnage.**

**Interventions avec Gendarmerie :**
Le 23/02 -> Gendarmerie de Trélon (Braconnage dans le vannage du Val Joly)
Le 21/05 -> Gendarmerie Avesnes/Helpe -> (Braconnage dans le vannage du Val Joly)
Le 17/09 -> Gendarmerie de Trélon (Braconnage dans le vannage du Val Joly)
Le 03/11 -> Gendarmerie Lecelles -> (Braconnage Thun-St-Amand)

**Intervention OFB / ENS / FD62 / PN :**
Le 29/06 -> Sortie conjointe OFB / Agent de développement (Cambrai)-> 1 procédure « Pêche en réserve »
Le 03/07 -> Sortie conjointe Police Rurale Hondschoote / Police Municipale de Gravelines
Le 22/07 -> Sortie conjointe FD62 / FD59 -> 1 procédure « Pêche en réserve »
Le 27/08 -> Sortie conjointe ENS (Littoral) -> Nasses à anguille Lac Bleu
Le 02/09 -> Sortie conjointe ENS (Valenciennois) / Agent de développement
Le 16/10 -> Renfort Police Nationale Roubaix -> 1 procédure pêche sans carte + pêche en réserve + refus de se soumettre au contrôle.

# Garderie



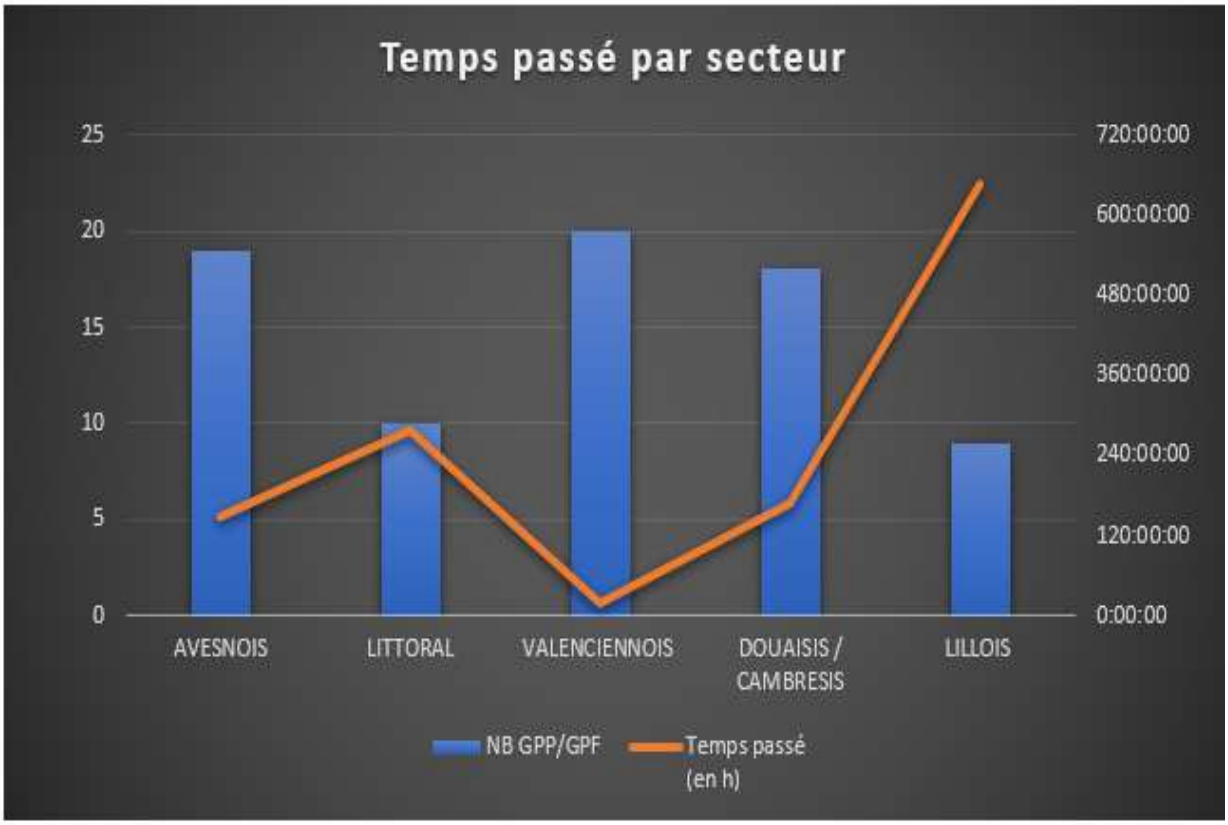
## Bilan 2025 des gardes-pêche particuliers bénévoles

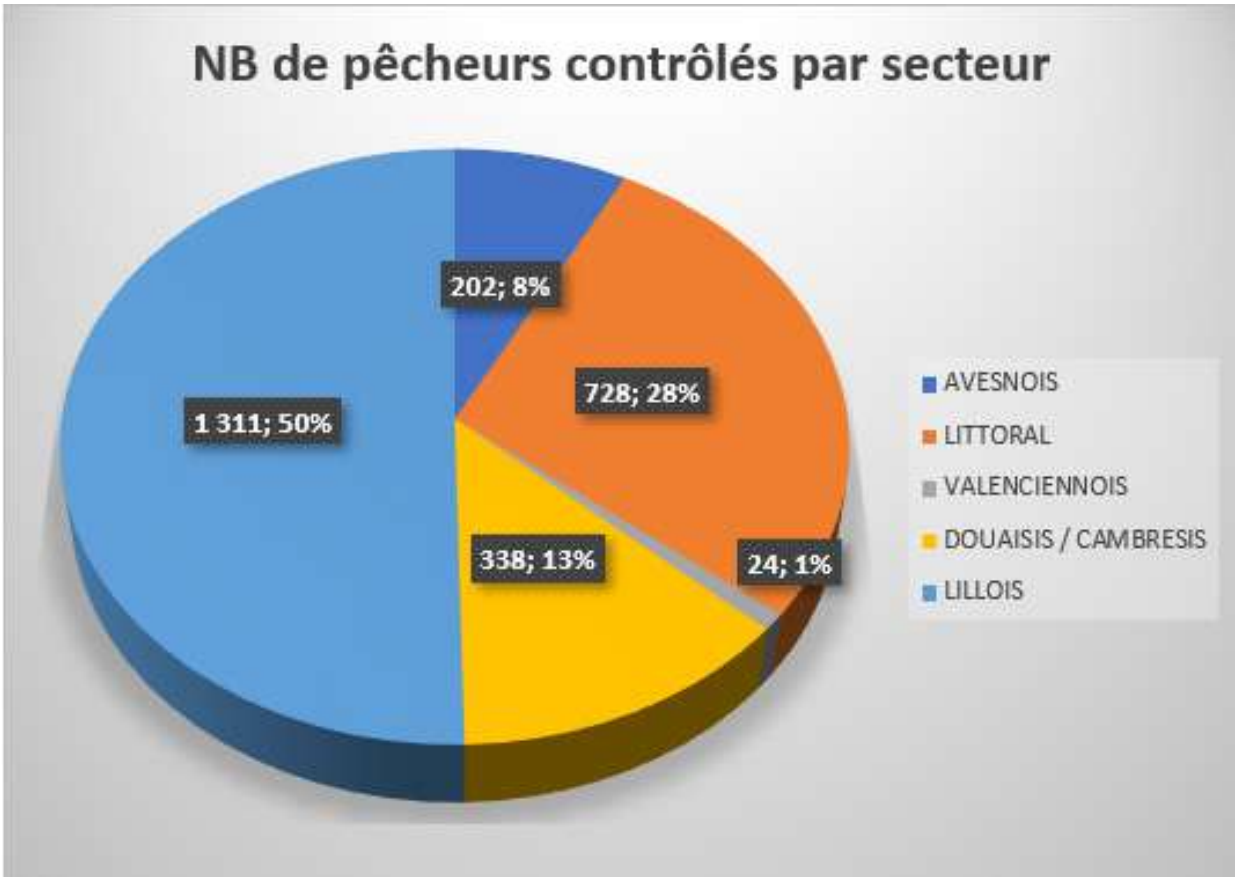
**Pour la saison 2025, le département du Nord compte 72 gardes-pêche bénévoles, dont 6 gardes-pêche fédéraux (GPF), habilités à intervenir tant sur les parcours de leur AAPPMA que sur les lots de pêche gérés par la Fédération.**

Ce nombre est en diminution par rapport à 2024, en raison de la cessation d'activité de 11 gardes pour motifs personnels.
Par ailleurs, 5 GPF n'ont pas vu leur agrément renouvelé, conformément à la décision du Président de la Fédération.
Ils ont effectué 1262 heures de contrôle sur tout le département et ont contrôlé 2 603 pêcheurs.
Ces données partielles proviennent des carnets de contrôle remplis par 15 gardes.

### Bon à savoir

Le garde-pêche particulier (GPP) exerce ses missions exclusivement sur le territoire défini par son agrément, correspondant aux baux de pêche de l'AAPPMA commettante. À l'inverse, le garde-pêche fédéral (GPF) est habilité à intervenir sur l'ensemble du territoire départemental. Les gardes fédéraux peuvent être salariés de la Fédération (agents de surveillance); certains bénévoles commissionnés par la Fédération disposent également du statut de garde fédéral.






6 PV ont été dressés par nos gardes bénévoles au cours de la saison 2025 :

- 2 pour défaut de carte de pêche,
- 2 pour la pêche de nuit,
- 1 pour pêche dans une réserve permanent,
- 1 pour non-respect des prescriptions fixées par les arrêtés du préfet relatif aux procédés et mode de pêche.

Quant à la répartition par secteur, 3 ont été dressés sur le Lillois et 3 sur le Cambrésis.

Pas de formation de gardes en 2025.



# MILIEUX AQUATIQUES



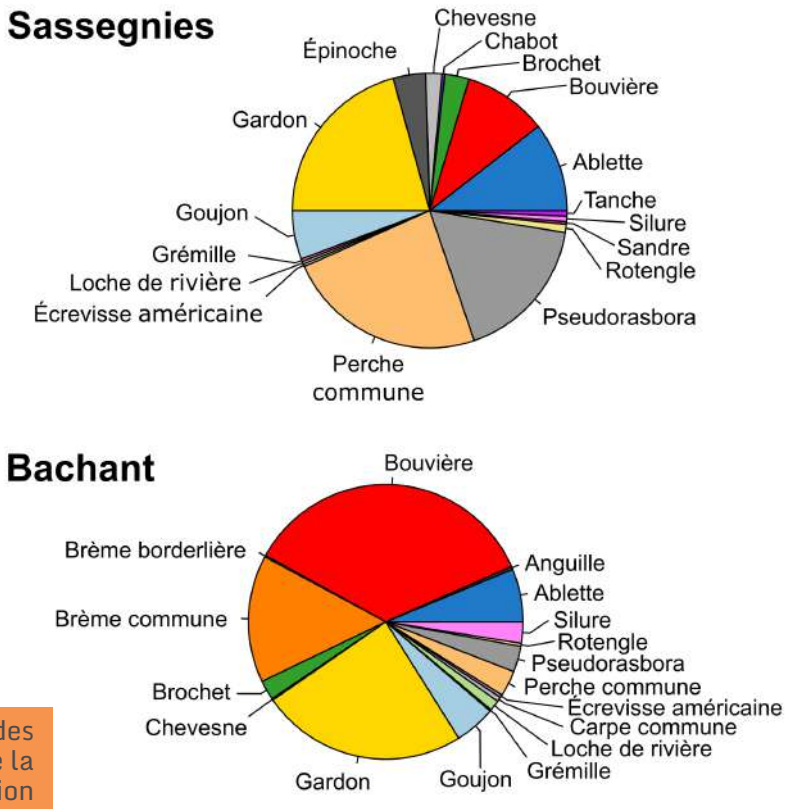


# Le silure impacte-t-il le peuplement piscicole de la Sambre ?

**Cette étude poursuit le travail effectué en 2023 par la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Nord, et compare la composition et l'évolution des peuplements piscicoles sur la station de Bachant, où l'on peut trouver une population établie de silures, avec d'autres stations situées en amont ou en aval comme Sassegnies sur laquelle le silure est anecdotique. En 2023, la diversité spécifique à Bachant était supérieure à celles rencontrées à Marpent et Jeumont, suggérant l'absence d'impact du silure glane sur la diversité spécifique piscicole.**

### C'EST TOUJOURS "NON"

En 2025, la même conclusion que le silure n'a pas d'effet notable a pu être tirée des analyses mises à jour et étendues au site de Sassegnies.
La proportion en espèces partagées entre les peuplements de Sassegnies et Bachant est élevée (76%).
Le brochet peut par exemple être observé aussi bien à Sassegnies qu'à Bachant et en densité estimée similaire, alors que c'est un prédateur rivalisant potentiellement avec le silure pour la nourriture.
Un constat similaire peut aussi être dressé pour la perche commune, présente sur les deux sites.
Ainsi, il ne semble pas non plus y avoir d'effet de la compétition du silure sur les autres espèces prédatrices locales.



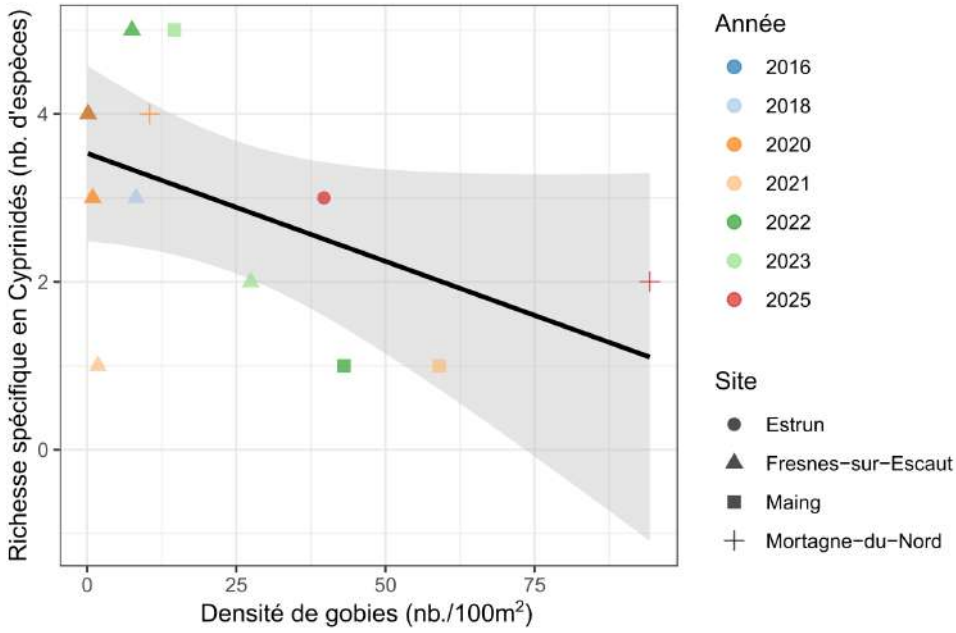

Composition spécifique des peuplements piscicoles de la Sambre en 2025 et proportion relative de chaque espèce

# Évolution du peuplement piscicole et impact du gobie sur l'Escaut canalisé

**L'objectif de cette étude fut de suivre l'évolution des peuplements piscicoles le long de l'Escaut canalisé, au travers de deux questionnements majeurs. Premièrement, au niveau de l'écluse d'Erre, constate-t-on effectivement une grande pauvreté en poissons comme les pêcheurs le rapportent depuis plusieurs décennies ? De plus, quel est l'impact de l'arrivée du gobie à tâches noires sur les peuplements piscicoles de l'Escaut canalisé?**

## UN AMONT ÉTONNAMMENT PAUVRE

En 2025, la partie antérieure de l'Escaut canalisé présente en effet une faible richesse (douze espèces) et de faibles densités en poissons. Pourtant, on retrouve à Escaudœuvres une grande diversité (onze espèces en moyenne) et une biomasse en macro-invertébrés comparable aux autres portions de l'Escaut canalisé. Cela suggère que la ressource alimentaire y est au moins équivalente au reste du canal. En l'absence de facteurs explicatifs naturels, une perturbation locale est suspectée sur cette portion de l'Escaut canalisé. Cependant, la rupture de la digue du bassin «Canal Iwuy» (site de l'entreprise TEREOS) à Escaudœuvres, qui a libéré des eaux de lavage de betteraves en avril 2020, est à écarter car la pollution s'est déversée en aval de notre station d'échantillonnage.




## QUAND LE GOBIE ARRIVE, LES CYPRINIDÉS PLIENT BAGAGE

La présence du gobie à tâches noires est avérée depuis 2016 sur l'Escaut canalisé, l'espèce étant probablement arrivée dans le département depuis la Belgique. Sa densité initiale était au départ anecdotique (0.11 individus par 100m2 à Fresnes-sur-Escaut) et est restée faible de 2017 à 2020. Cependant, une nette augmentation de la population de gobies a ensuite été observée jusqu'en 2025 (94.29 individus par 100 m2 à Mortagne-du-Nord). L'invasion du gobie à tâches noires coïncide avec une perte de diversité en cyprinidés et un déclin de leurs densités de population sur l'Escaut canalisé. Il se peut que la compétition pour la nourriture et l'habitat (Manné, 2017) exercée par le gobie sur les cyprinidés locaux soit particulièrement rude à la suite de l'accident de TEREOS qui avait déjà grandement fragilisé les populations. Ainsi, la hausse des densités de gobie s'est par exemple accompagnée d'une disparition locale du gardon à Mortagne-du-Nord.





# Suivi des populations d'anguilles dans le Nord

**L'anguille européenne est un grand migrateur qui naît et se reproduit en mer, tandis qu'il grandit en eau douce. Autrefois considérée nuisible, l'anguille européenne est aujourd'hui mondialement considérée comme une espèce en danger critique d'extinction (UICN, 2025). La Fédération de Pêche du Nord réalise le suivi des populations d'anguilles dans le département depuis 2010, au moyen d'un réseau de pêches électriques visité régulièrement par grands bassins sur une période de rotation de trois ans.**

## UNE EXPANSION DE L'AIRE DE RÉPARTITION ET DES FRONTS DE COLONISATION

L'anguille est présente sur tous les grands bassins du département et la présence d'anguilles dans le canal de la Deûle et dans l'Écaillon a été constatée pour la première fois durant la période 2022-2024. Les fronts de migration ont également augmenté sur le département, notamment dans l'Escaut canalisé, probablement dû aux repeuplements de Belgique. Comme constaté lors des suivis antérieurs, la majeure partie des anguilles du Nord se trouve dans les Flandres. En 2025, le suivi des populations a été mené dans le bassin du delta de l'Aa avec huit opérations de pêches électriques, dont la moitié sont spécifiques à l'anguille. Les effectifs ont augmenté sur la majorité des cours d'eau visités et les fronts de colonisation s'y sont également étendus.

## UNE STRUCTURE DE POPULATION DÉPENDANT DE LA DISTANCE À LA MER

La distribution géographique des différents stades d'argenture et/ou tailles de classe de l'anguille dans le Nord s'explique naturellement par la distance à la mer des cours d'eau, avec :

- une majorité d'anguilles jaunes et de tailles intermédiaires dans les Flandres et en Yser
- une représentation plus équilibrée des différents stades et des tailles moyennes plus élevées au niveau des bassins Lys – Deûle – Marque, un peu plus éloignés des côtes
- une majorité d'anguilles de grande taille et argentées, sur les bassins Scarpe et Escaut éloignés de la mer

Cependant, la forte proportion d'anguilles argentées persistant loin des côtes peut être signe que la dévalaison des anguilles est perturbée sur le département, avec de nombreux obstacles non-aménagés empêchant la migration des anguilles argentées vers la mer.

## QUAND LA MIGRATION TOURNE AU PARCOURS DU COMBATTANT

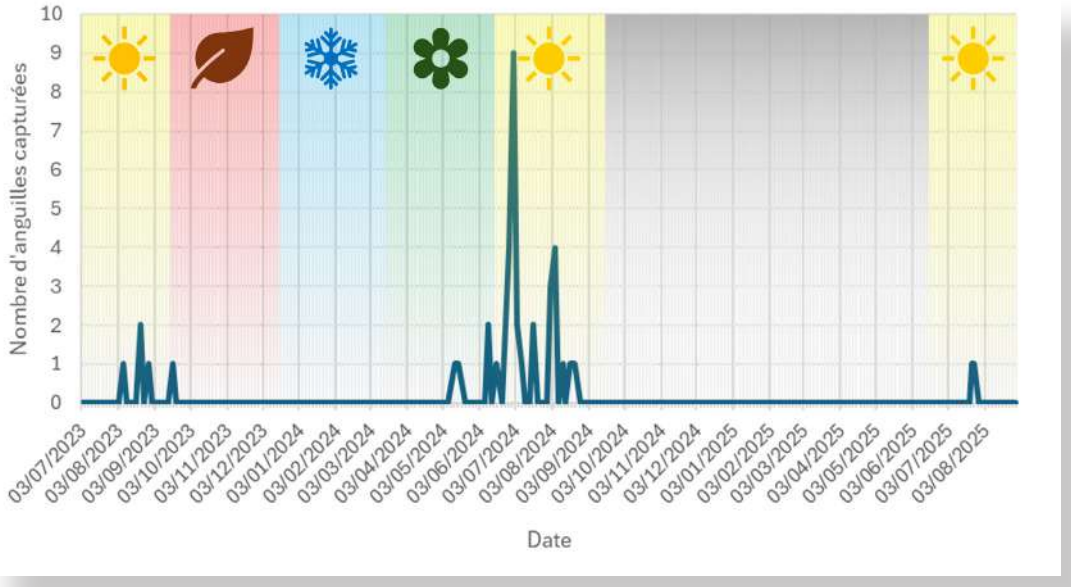
La proportion d'anguilles souffrant d'au moins une pathologie dans le département est en légère hausse, avoisinant les 75%, et l'indice pathologique général est caractérisé comme « mauvais », témoignant du mauvais état sanitaire des populations du Nord. Les érosions et les hémorragies restent les deux pathologies les plus observées.

| (Groupe de) bassin(s) | Flandres | Yser | Lys-Deûle-Marque | Scarpe-Escaut | Sambre |
|---|---|---|---|---|---|
| Année des plus récentes données | 2025 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| **Aire de répartition** *Zone délimitant la répartition géographique* | Stable | Stable | Augmentation | Diminution | Augmentation |
| **Fronts de colonisation** *Zone la plus en amont du cours d'eau avec jeunes anguilles (< 300mm)* | Augmentation | Stable | Stable | Augmentation | *Données insuffisantes* |
| **Effectifs** *Évolution du nombre d'anguilles capturées sur les stations de suivi* | Augmentation | Augmentation | Diminution | Augmentation | *Données insuffisantes* |
| **Structure des populations** *Analyse des classes de taille et stades d'argenture pour définir la dynamique des populations* | En place, majorité d'anguilles jaunes | Jeune, majorité d'anguilles jaunes | Vieillissante | Vieillissante, majorité d'anguilles argentées | *Données insuffisantes* |
| **État sanitaire** *Proportion d'anguilles ayant au moins une pathologie et indice pathologique global* | Passé de « dégradé » à « mauvais » | Passé de « dégradé » à « mauvais » | Mauvais | Mauvais | *Données insuffisantes* |

L'artificialisation des cours d'eau et la présence d'obstacles à la migration sont les causes les plus probables des érosions observées sur des anguilles ayant entamé leur migration en milieu dulcicole.

## SUIVI DE LA PASSE À L'ÉCLUSE DE DENAIN

Une rampe à anguilles a été construite en 2021 à l'écluse de Denain, sur le canal de l'Escaut, pour faciliter leur montaison. Grâce au système de piégeage en amont, l'équipe de la Fédération a pu réaliser des relevés deux fois à trois par semaine, d'abord entre le 3 juillet 2023 et le 12 septembre 2024. Ceci a permis d'identifier la plus importante époque de migration en été, et le suivi s'est poursuivi du 4 juillet au 29 août 2025. Seulement deux anguilles y ont été capturées cette année, ceci étant dû à la colonisation par les mousses et algues de la rampe. Ces dernières diminuaient le débit et comblaient les interstices voués à varier les conditions hydrologiques. Un entretien annuel de la rampe par les Voies Navigables de France est donc prévu à partir du printemps prochain et le protocole a été testé avec succès le 14 janvier 2026.





# Préservation et protection du brochet : zoom sur les actions mises en place en sa faveur

**Le brochet est un poisson emblématique de nos cours d'eau. La grande sensibilité de cette espèce envers les changements néfastes de son milieu valent au brochet le statut d'espèce repère, mais aussi d'avoir été évalué comme « Vulnérable » dans la Liste Rouge Régionale des poissons menacés en Hauts-de-France.**

En conséquence, il est admis qu'une population saine de brochets est le reflet d'un milieu aquatique en bon état, et inversement. Dans le département du Nord, la perte drastique de ses zones de reproduction est une des pressions principales sur cette espèce. Véritables hotspots de biodiversité, les frayères à brochet sont des zones humides précieuses pouvant accueillir la reproduction de très nombreux poissons (brochets, tanches, carpes, bouvières, rotengles...) mais également d'amphibiens, d'oiseaux, et bien d'autres encore.

Convaincue de l'importante place du brochet dans les cours d'eau et canaux du Nord, la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Nord a poursuivi ses actions de gestion et de restauration du milieu aquatique au cours de l'année 2025.

# AVANT-PROJET DE CRÉATION DE FRAYÈRES À BERLAIMONT ET SASSEGNIES

## RESTAURER LES FRAYÈRES À BROCHET : IMMERSION AU CŒUR D'UN TRAVAIL DE TERRAIN DANS LA VALLÉE DE LA SAMBRE

Dans la vallée de la Sambre, au nord de la France, la nature cohabite avec un héritage industriel lourd. Canalisée, endiguée et régulée depuis plus d'un siècle, la rivière a perdu une grande partie de ses zones humides naturelles. Ces transformations ont particulièrement affecté le brochet, un poisson emblématique dont la reproduction dépend étroitement de ces milieux. C'est pour répondre à ce défi qu'un stage de Master en Gestion de l'Environnement a été mené en 2025 au sein de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Nord.

## COMPRENDRE LE MILIEU AVANT D'AGIR

L'objectif du stage n'était pas de réaliser directement des travaux, mais de poser les bases scientifiques et techniques nécessaires à de futurs projets de restauration. Avant toute intervention sur le terrain, il est indispensable de comprendre comment fonctionnent les zones humides existantes, quelles sont leurs contraintes et leur potentiel écologique.
Le travail a débuté par une phase d'analyse bibliographique afin de mieux comprendre la biologie du brochet, ses exigences en matière de reproduction et les causes de son déclin. Cette étape a permis de définir des critères précis pour identifier ce qu'est une frayère fonctionnelle : durée d'inondation suffisante au printemps, faible profondeur d'eau, végétation abondante et bonne connexion avec la rivière.

## DEUX ZONES HUMIDES PASSÉES AU CRIBLE

Deux sites pilotes ont ensuite été étudiés en détail : Berlaimont et Sassegnies. Ces zones humides ont fait l'objet d'un état initial approfondi, combinant observations de terrain et analyses techniques.

Sur le terrain, des relevés topographiques ont été commandés afin de cartographier précisément le relief des sites. Ces données sont essentielles pour comprendre comment l'eau s'accumule lors des crues et combien de temps elle peut être retenue; un facteur déterminant pour la survie des œufs et des alevins de brochet.
Des études pédologiques ont également été menées. À l'aide de carottages et de tests simples, la nature des sols a été analysée : texture, capacité à retenir l'eau, profondeur de la nappe phréatique. À Berlaimont, les sols très argileux se sont révélés particulièrement favorables au maintien de l'eau en surface. À Sassegnies, en revanche, la présence de remblais sableux rend la rétention d'eau plus complexe et impose d'envisager des aménagements plus spécifiques.


Site de Berlaimont - avril 2025


Site de Sassegnies - avril 2025

### MESURER LA CAPACITÉ DES SOLS À RETENIR L'EAU

Un travail important a aussi porté sur la perméabilité des sols, grâce à des tests d'infiltration réalisés directement sur le terrain. Ces tests permettent de savoir à quelle vitesse l'eau s'infiltre dans le sol après une crue ou une mise en eau. Les résultats ont montré de fortes différences entre les deux sites, confirmant que chaque zone humide nécessite une approche sur mesure.
En parallèle, des analyses chimiques des sols ont été lancées afin de vérifier l'absence de pollutions susceptibles de compliquer les travaux futurs ou le déplacement des terres excavées.

### PRENDRE EN COMPTE LA BIODIVERSITÉ EXISTANTE

La restauration écologique ne concerne pas uniquement les poissons. Des inventaires de la faune et de la flore ont été réalisés avec l'appui du Parc Naturel Régional de l'Avesnois. Ils ont permis d'identifier la présence d'espèces végétales protégées et d'anticiper les contraintes réglementaires associées. Ces données sont essentielles pour concevoir des projets respectueux de l'ensemble du patrimoine naturel, et non d'une seule espèce.

### À LA RECHERCHE DE NOUVELLES FRAYÈRES POTENTIELLES

Enfin, le stage a comporté un important travail de prospection le long de la Sambre. De nombreuses zones humides ont été repérées depuis le chemin de halage, évaluées sur leur potentiel écologique, puis localisées à l'aide du cadastre. Un travail administratif conséquent a suivi afin d'identifier les propriétaires de ces terrains et de préparer les premiers contacts, étape indispensable à toute action sur des terrains privés. L'objectif de cette action est de constituer un répertoire de sites avec un haut potentiel pour la reproduction du brochet, tout en identifiant les propriétaires des terrains concernés. L'atout d'une telle cartographie est d'avoir une vue d'ensemble de la disponibilité en zones humides pouvant théoriquement être étudiées (voire aménagées) par la Fédération. Les biefs prospectés sont compris entre l'écluse n°3 de Landrecies et l'écluse n°5 de Pont-sur-Sambre.
Le protocole utilisé consiste en une prospection des terrains via les chemins de halage/de contre-halage. Les sites présentant une végétation humide, une inondation manifeste ou une topographie favorable ont été recensés. Bras morts, prairies inondables ou marécages, ce sont plus de 30 sites qui ont été identifiés sur 20 kilomètres de linéaire.
À la date de décembre 2025, la cartographie est terminée et les propriétaires des terrains ont été contactés. Un travail de sensibilisation est ainsi encore à prévoir pour 2026, ainsi que des réunions d'information.

Cartographie des zones humides relevées à Landrecies avec aperçu, août 2025




### UN TRAVAIL DE FOND POUR DES ACTIONS DURABLES

Si le stage n'a pas permis de passer à la phase de travaux, il a posé les fondations de futurs projets de restauration. Les données collectées, les diagnostics réalisés et les contacts amorcés constituent une base solide pour améliorer durablement les habitats de reproduction du brochet dans la vallée de la Sambre. Ce travail illustre combien la restauration écologique est un processus long, rigoureux et profondément ancré dans le terrain, au service à la fois de la biodiversité et des territoires.

## PROTÉGER LES FRAYÈRES DU BROCHET ET DE LA LOCHE D'ÉTANG DANS LE NORD : MISE À JOUR DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE 2013

Dans le cadre de la mise à jour de l'arrêté préfectoral de 2013 relatif à la protection des frayères, la Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique a conduit un travail méthodologique visant à cartographier précisément les zones de reproduction du brochet et de la loche d'étang, deux espèces piscicoles relevant de la liste 2 de l'arrêté ministériel du 23 avril 2008.

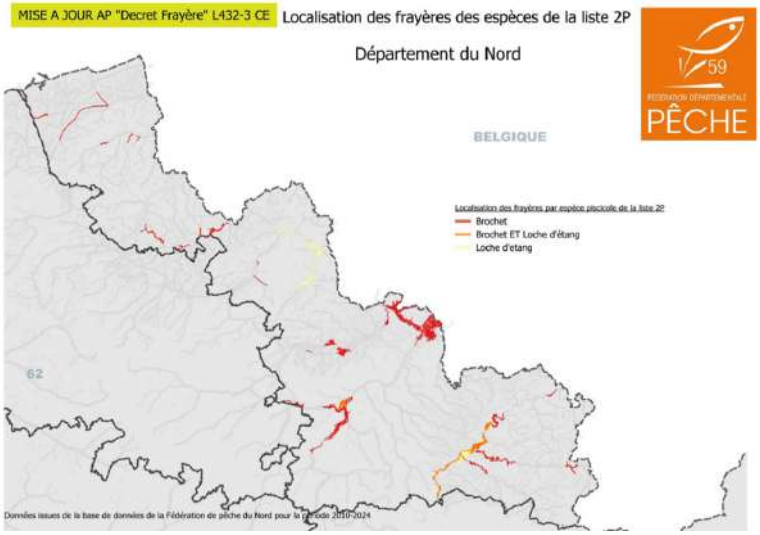
Cette démarche s'inscrit plus largement dans l'application des articles L.432-3 et R.432-1 à R.432-1-5, qui interdisent la destruction des frayères et prévoient leur cartographie à l'échelle départementale. Le préfet du département ayant à charge l'établissement de ces inventaires, ce travail a été réalisé avec les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer Nord.

Contrairement aux frayères dites « potentielles » de la liste 1 (chabot, lamproie de planer, ombre commun, truite fario ou encore vandoise pour lesquelles un travail de mise à jour a également été réalisé), la liste 2 repose sur une approche fondée sur la reproduction avérée des espèces. Pour le brochet, la méthodologie combine des observations directes de reproduction (présence d'œufs ou d'alevins) et des observations indirectes issues d'inventaires piscicoles, notamment la capture de juvéniles de l'année.

Pour la loche d'étang, espèce très discrète et difficile à échantillonner, la présence avérée d'individus est considérée comme suffisante pour attester d'une reproduction locale, compte tenu de ses faibles capacités de déplacement. Ce travail n'a été possible que grâce aux études et inventaires réalisés chaque année par le pôle technique, données qui ont été croisées avec des bases cartographiques existantes afin de définir non seulement les tronçons de cours d'eau concernés, mais aussi les lits majeurs associés, essentiels à la reproduction de ces espèces. Pour cela, les zones humides identifiées par les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ont été utilisées comme enveloppe de référence. Les parcelles agricoles en culture ont été exclues afin de ne retenir que les secteurs présentant un réel intérêt écologique.

L'approche retenue vise à constituer des ensembles cohérents et continus, intégrant cours d'eau, fossés et zones humides connectées, afin de refléter le fonctionnement naturel des milieux aquatiques. Les résultats obtenus permettent d'identifier, à l'échelle du département du Nord, les frayères avérées du brochet et de la loche d'étang qui seront intégrées à la mise à jour de l'arrêté préfectoral qui sera signé vraisemblablement au premier semestre 2026.

Ce travail fournit ainsi une base scientifique solide pour renforcer la protection réglementaire des zones de reproduction de ces espèces patrimoniales, tout en garantissant une meilleure prise en compte du fonctionnement global des plaines alluviales.




## CONCLUSION

L'année 2025 a été particulièrement marquée par les actions menées en faveur du brochet sur la Sambre. Que ce soit par la finalisation du projet de restauration de Pont-sur-Sambre, la poursuite des études pour de futurs projets similaires ou encore le travail pour la mise à jour de l'arrêté préfectoral de préservation des frayères. La Fédération de Pêche du Nord met toutes les ressources qui lui sont disponibles pour préserver cette espèce, et améliorer la qualité des cours d'eau du département.



1er juillet 2023, la frayère est totalement envahie par l'hydrocotyle fausse renoncule et la jussie à grande fleur

# Restaurer une frayère à brochet envahie par la jussie : un traitement innovant testé à Marpent

**La frayère de Marpent, située en bord de Sambre dans le département du Nord, est une zone humide restaurée en 2015 par la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. D'une superficie d'environ 3 hectares, elle a pour vocation de permettre la reproduction du brochet, espèce emblématique des milieux aquatiques. Le fonctionnement du site repose sur une gestion des niveaux d'eau, favorisant le développement de végétaux aquatiques servant de supports de ponte.**

À partir de 2016, la frayère a toutefois été progressivement envahie par deux plantes exotiques envahissantes (EEE) : l'Hydrocotyle fausse-renoncule, puis la Jussie à grandes fleurs, apparue en 2021. En quelques années, ces espèces ont fortement dégradé le site, réduisant les habitats disponibles pour la faune aquatique, accélérant l'envasement et rendant la frayère inopérante pour la reproduction du brochet. Les opérations d'arrachage manuel menées jusque-là se sont révélées insuffisantes et très contraignantes.

Face à ce constat, la Fédération de pêche du Nord s'est associée à la société BioCapTech pour tester une solution innovante de lutte biologique, réalisée par application de petits boulets déposés sur le fond du site. Ce traitement autorisé à titre expérimental par l'ANSES, agit en limitant la capacité de croissance des plantes ciblées, sans recourir à des herbicides classiques.



Après une phase de tests en 2023, le traitement a été appliqué sur l'ensemble de la frayère durant l'hiver 2023-2024. Un suivi scientifique complet a ensuite été mis en place, associant de nombreux partenaires, afin d'évaluer ses effets sur la végétation envahissante, la qualité de l'eau, les invertébrés et les poissons.
sur le peuplement piscicole.

# Milieux aquatiques



3 août 2025, seules subsistent quelques pousses d'hydrocotyle en pied de berge



Opération d'arrachage manuel de l'hydrocotyle, Novembre 2025

Les résultats sont très encourageants. La jussie traitée a montré une forte baisse de vitalité, avec une capacité de reprise largement réduite par rapport aux zones non traitées. Entre 2023 et 2024, la densité de jussie et d'hydrocotyle a fortement diminué sur l'ensemble du site. Les suivis de la qualité de l'eau et de la faune aquatique n'ont révélé aucun impact négatif direct du traitement ; certaines améliorations ont même été observées, notamment une diminution locale de cyanobactéries potentiellement toxiques.

Un suivi floristique a toutefois montré que certaines plantes aquatiques sensibles ont également été affectées, ce qui souligne l'importance d'un suivi à long terme. En 2025, aucune jussie n'a été observée sur la frayère et l'hydrocotyle ne subsiste plus que ponctuellement sur les berges, où un arrachage manuel ciblé a été réalisé début novembre 2025 par l'équipe salariée de la Fédération.

Financée par le Fonds vert à 80% et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à 20%, cette expérimentation constitue un retour d'expérience très prometteur. Elle démontre l'intérêt de solutions alternatives et plus respectueuses de l'environnement pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes, tout en rappelant la nécessité d'une gestion progressive et suivie pour restaurer durablement les milieux aquatiques.

BioCapTech

FRANCE NATION VERTE
Agir · Mobiliser · Accélérer

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE



Concours octobre 2025

# No-Kill dans le Nord : un suivi scientifique au service du brochet

**La gestion de la pêche en No-Kill repose sur un principe simple mais fondamental : préserver les populations de poissons en imposant la remise à l'eau obligatoire des captures. Cette approche vise à concilier pratique de loisir, conservation des espèces et maintien de la qualité des milieux aquatiques.**



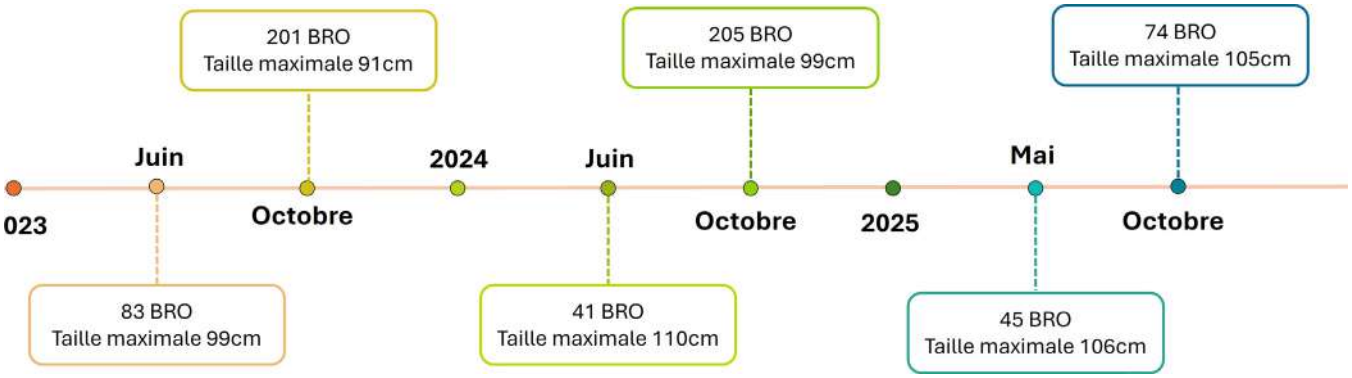

**Dans le département du Nord, où la pression de pêche peut être importante sur certaines espèces emblématiques comme le brochet (Esox lucius), le No-Kill constitue un levier majeur pour favoriser le renouvellement des populations et la présence de poissons de grande taille.**

Afin de s'assurer de l'efficacité de cette mesure de gestion, la Fédération de Pêche du Nord a mis en place, depuis 2020, un suivi scientifique et technique structuré. Celui-ci repose sur plusieurs outils complémentaires permettant d'évaluer l'évolution des populations piscicoles, l'effort de pêche et les retombées concrètes de la réglementation No-Kill sur le terrain.

## LES CONCOURS FISH-PROTECT : UN SUIVI SCIENTIFIQUE ET PARTICIPATIF

Depuis 2023, la Fédération de Pêche du Nord organise deux concours annuels Fish-Protect sur le lac du Val Joly, à Eppe-Sauvage, site classé en No-Kill pour le brochet depuis juillet 2019. Ces événements constituent à la fois un outil de sensibilisation des pêcheurs et une source de données standardisées, collectées à des périodes similaires chaque année (printemps et automne).

Les données recueillies permettent de suivre l'évolution de l'abondance relative du brochet et de la structure de sa population. Sur les trois dernières années, les résultats montrent des effectifs de captures généralement plus élevés en automne, période durant laquelle le brochet présente une activité alimentaire plus marquée et une meilleure capturabilité.




Les résultats des concours Fish-Protect en quelques chiffres

### Structure des populations : classe de taille et dynamique du brochet

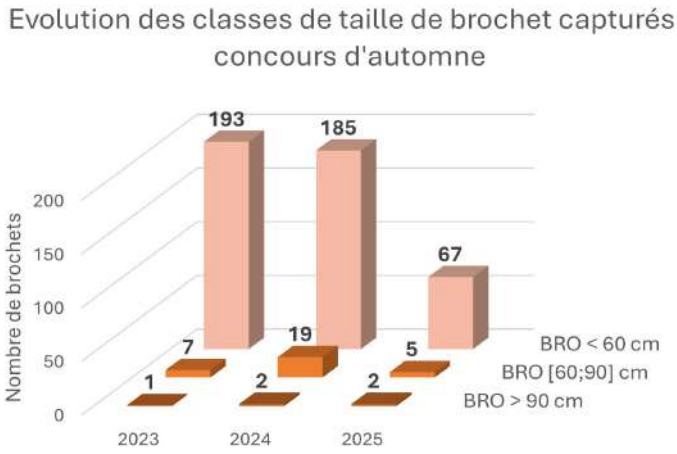
L'analyse des classes de taille met en évidence des différences marquées entre les concours de printemps et d'automne. Au printemps, les captures sont dominées par des brochets de petite et moyenne taille, avec une variabilité interannuelle des effectifs. Dans un contexte où la reproduction naturelle du brochet au sein du lac est supposée limitée, la présence régulière des petits individus de brochets s'explique principalement par les opérations annuelles de rempoissonnement réalisées par la Fédération. L'évaluation de la reproduction naturelle fera l'objet d'un suivi spécifique en 2026.



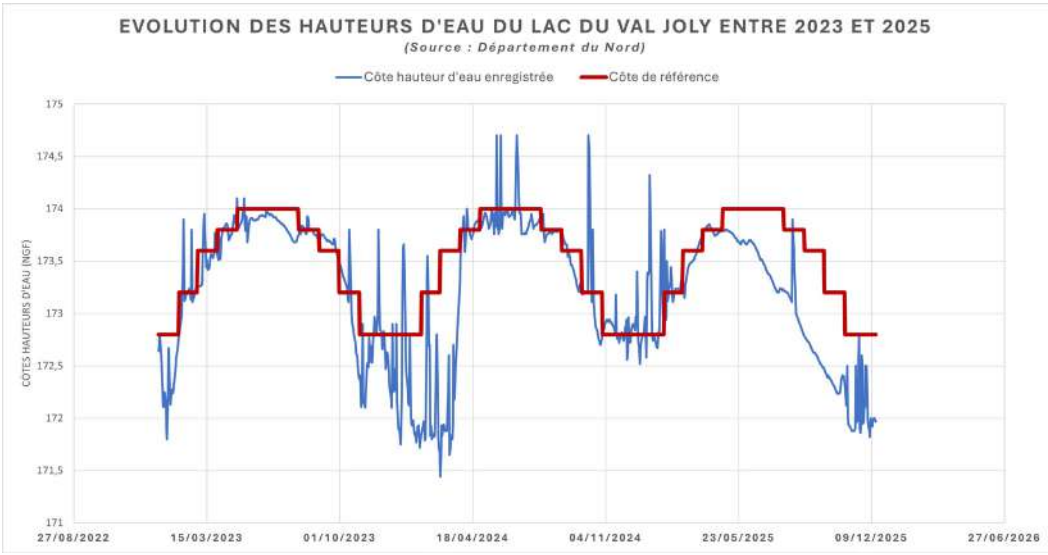

La diminution progressive des brochets de taille intermédiaire (60–90 cm) observée entre 2023 et 2025 est cohérente avec une capturabilité printanière réduite, liée à la phase post-reproductive et à un comportement plus discret des individus, plutôt qu'à une baisse réelle des effectifs.

La présence régulière de brochets de plus de 90 cm, bien que peu fréquente, constitue néanmoins un indicateur positif, traduisant la survie d'individus sur plusieurs années, en accord avec les objectifs de la gestion No-Kill.





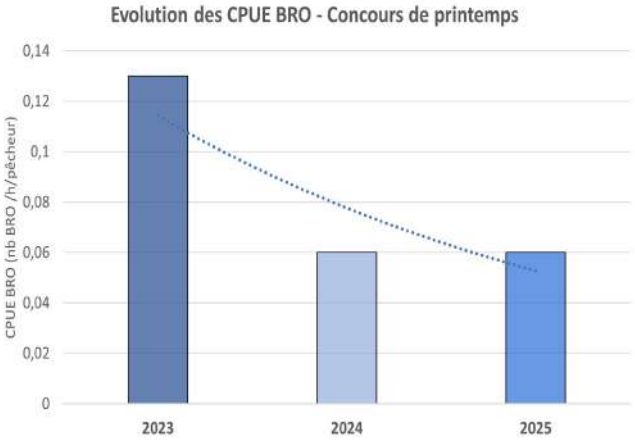

À l'automne, les captures se caractérisent par une forte proportion de brochets de moins de 60 cm, suggérant la présence récurrente de jeunes individus issus du rempoissonnement annuel, qui contribue au soutien du peuplement. Les brochets de taille intermédiaire et les grands individus sont également présents chaque année, indiquant une croissance et une survie des cohortes introduites. La baisse globale des captures observée à l'automne 2025 s'inscrit dans un contexte de diminution marquée des hauteurs d'eau, avec un niveau inférieur de plus de 1,12 m à la cote de référence du lac du Val Joly. Cette situation a modifié la disponibilité des habitats et la capturabilité du brochet, sans remettre en cause la structure globale de la population ni l'efficacité du rempoissonnement.

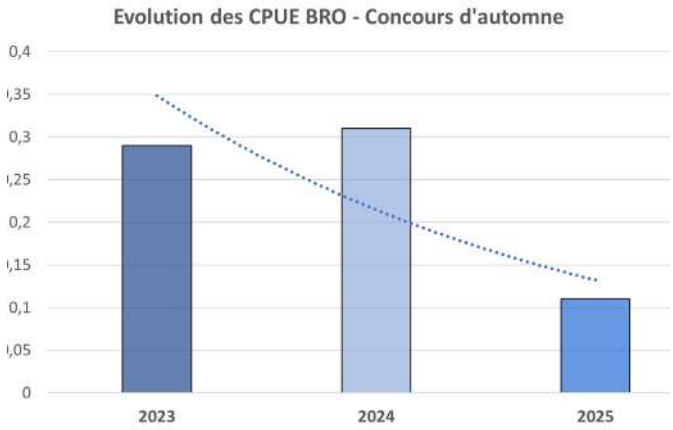



### Analyse des CPUE : interprétation des variations observées

La CPUE (Capture Par Unité d'Effort) constitue un indicateur central pour estimer l'abondance relative du brochet. Les CPUE observées lors des concours de printemps restent globalement faibles, ce qui est cohérent avec une activité alimentaire réduite et une capturabilité moindre à cette période de l'année.

La baisse de la CPUE enregistrée lors du concours d'automne 2025 est directement liée aux conditions hydrologiques particulières observées cette année-là. Une diminution ponctuelle de la CPUE ne remet pas en cause l'efficacité du No-Kill, mais reflète avant tout la variabilité naturelle du milieu et le comportement saisonnier du brochet. L'efficacité de cette mesure de gestion s'évalue sur le long terme, à travers la structure des populations et la présence durable de poissons de grande taille, plutôt que par une augmentation systématique des captures.

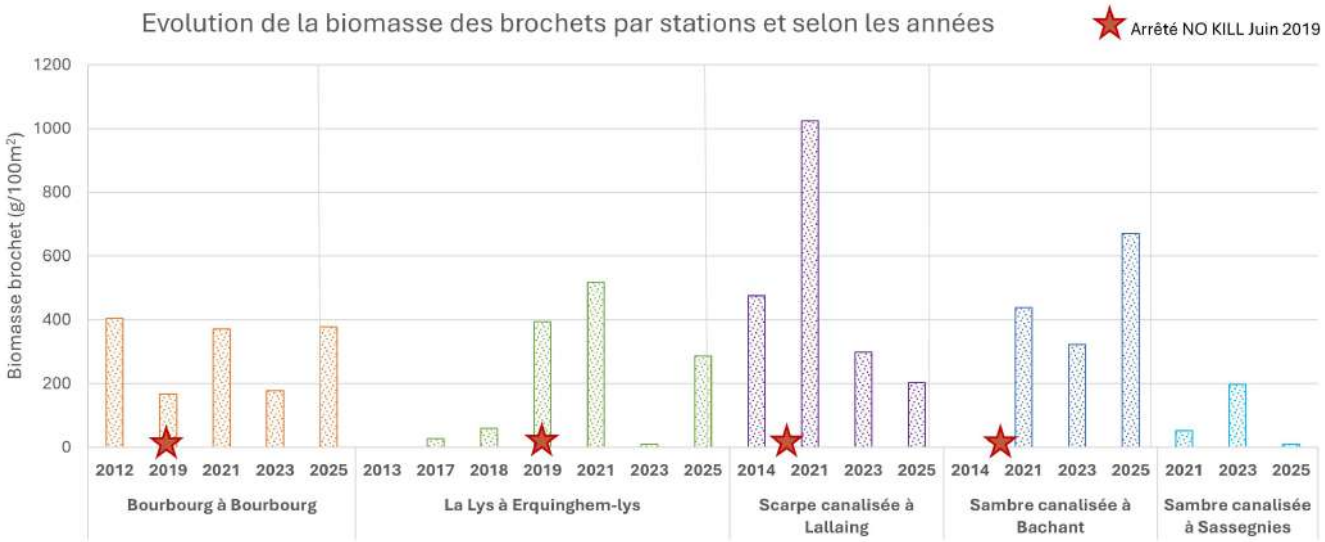


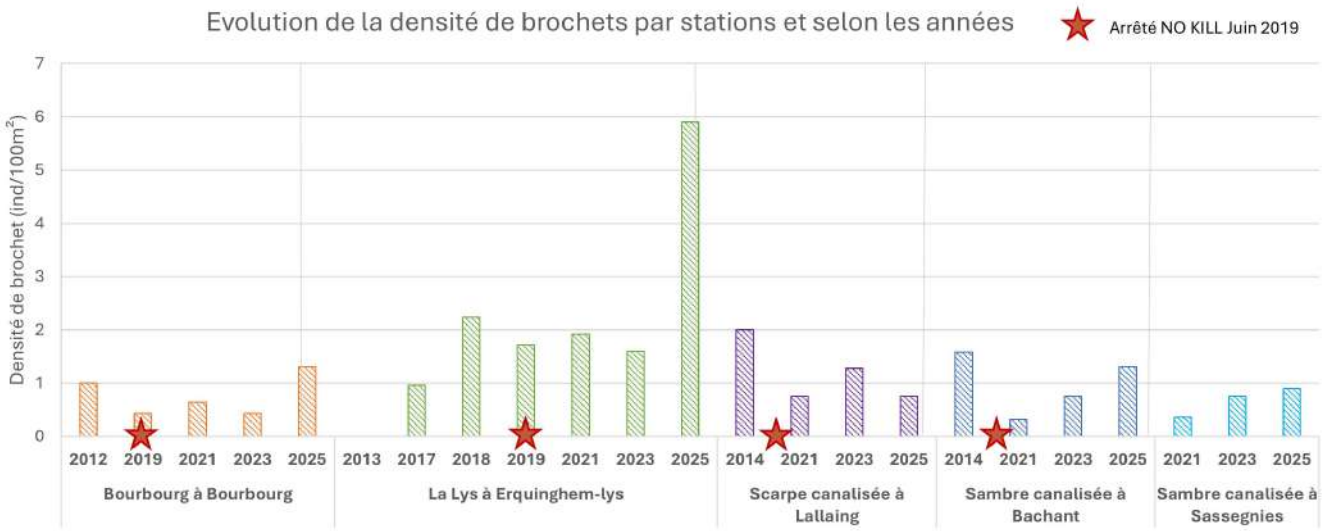

## LES INVENTAIRES PAR PÊCHE ÉLECTRIQUE

En parallèle, la Fédération réalise tous les deux ans des inventaires piscicoles par pêche électrique sur plusieurs portions de cours d'eau soumis à une gestion No-Kill. Ces suivis scientifiques permettent d'obtenir une vision indépendante de la pêche de loisir, en évaluant la richesse spécifique des peuplements piscicoles, et plus spécifiquement sur l'espèce repère : les densités et les biomasses de brochets capturés.

Les résultats montrent une richesse spécifique globalement stable, traduisant le maintien de peuplements diversifiés. L'analyse de l'évolution des densités et biomasses de brochet ne met pas en évidence de tendance généralisée à la baisse. La stabilité observée, associée à des augmentations ponctuelles sur certains secteurs, notamment sur la Lys à Erquinghem-Lys et la Scarpe à Lallaing, demeure compatible avec les effets attendus d'une gestion en No-Kill, dont l'objectif principal est le maintien durable des populations.








## CONCLUSION – VERS UN SUIVI RENFORCÉ ET DURABLE

Les suivis menés par la Fédération de Pêche du Nord montrent que la gestion en No-Kill contribue au maintien des populations de brochet, avec une structure de population stable et la présence régulière d'individus de grande taille. Les variations observées entre les années s'expliquent principalement par les conditions hydrologiques et environnementales, sans remise en cause de l'efficacité de la mesure.

Ces travaux constituent une base solide pour le développement de futures études, notamment sur le lac du Val Joly, avec des perspectives d'analyses génétiques des populations de brochet afin de mieux distinguer la part de reproduction naturelle et celle issue du rempoissonnement. Un diagnostic global du lac, intégrant les peuplements piscicoles, les pressions exercées et les usages, permettra également d'inscrire la gestion halieutique dans une approche encore plus fine et durable.



Concours octobre 2025



Présence de l'Hydrocotyle sur le bief de Landrecies

# Suivi Hydrocotyle

## OBJECTIF DU SUIVI SUR LE CANAL DE LA SAMBRE

Grâce à ce suivi, nous pourrons surveiller le développement et la prolifération de cette espèce exotique envahissante (EEE) sur ce milieu dans les années à venir.
L'objectif du suivi est d'évaluer la surface d'Hydrocotyle fausse renoncule (Hydrocotyle ranunculoides) présente sur le canal de la Sambre. Ce suivi sera localisé sur le linéaire de la Sambre passant dans notre département. Le suivi a commencé en amont à la limite avec l'Aisne à Rejet-de-Beaulieu (59360) et se terminera à la limite avec la frontière belge à Jeumont (59460).



## DESCRIPTION ET INCONVÉNIENT DE L'HYDROCOTYLE

L'Hydrocotyle fausse-renoncule est une plante amphibie vivace. Cette espèce a une prolifération importante. Son développement optimal a lieu entre 25 et 32°C. Elle peut croitre de 20cm par jour dans ces conditions. La plante peut rapidement coloniser la largeur du canal ce qui engendre :

- la difficulté pour la lumière de pénétrer dans l'eau et permettre le développement aquatique,
- l'eutrophisation du milieu ce qui peut entrainer à terme la disparition de la faune et la flore aquatiques,
- des freins à la pratique de la pêche,
- des perturbations à la circulation des bateaux de plaisance.

**Il est donc important de suivre le développement de cette EEE.**

## PROTOCOLE UTILISÉ ET RÉSULTATS

Afin de récolter des données fiables, nous avons choisi de réaliser un protocole adapté. Ce protocole a pour but de suivre un transect de 50m tous les 150m de canal. Sur ce transect, nous allons relever : la surface en eau, la surface qu'occupe l'Hydrocotyle, le nombre de « plants » ainsi que la taille de ceux-ci, la nature des berges ainsi que la composition de celle-ci.
Une fois tous les transects renseignés sur le bief, nous obtenons un pourcentage de la moyenne de recouvrement de l'Hydrocotyle par rapport à la surface en eau sur l'intégralité du bief. Ces chiffres serviront lors des suivis des années suivantes. Nous pourrons donc constater et surveiller le développement de l'Hydrocotyle fausse renoncule sur le canal de la Sambre durant les prochaines années. Les premiers résultats que nous avons récoltés sont les suivants : (les pourcentages correspondent à la surface en eau du bief recouverte par l'Hydrocotyle.)

| | Bief n°4 | Bief n°5 | Bief n°6 | Bief n°7 | Bief n°8 |
|---|---|---|---|---|---|
| Limite: Amont<br>Aval | écluse n°1 ( Etoquies)<br>écluse n°2 ( Hachette) | écluse n°2 ( Hachette)<br>écluse n°3 ( Sassegnies) | écluse n°3 ( Sassegnies)<br>écluse n°4 (Berlaimont) | écluse n°4 (Berlaimont)<br>écluse n°5 (Pont-sur-Sambre) | écluse n°5 (Pont-sur-Sambre)<br>écluse n°6 (Quartes) |
| % de recouvrement de l'Hydrocotyle par bief | 2.28% | 0.55% | 1.84% | 0.37% | 3.98% |



Moulin du Cataya à Cousolre après travaux de restauration

# La restauration de la continuité écologique de la vallée de la Hante : un renouveau biologique confirmé

### LA HANTE, UN JOYAU SALMONICOLE À RECONQUÉRIR

**La Hante est un petit cours d'eau transfrontalier entre la Belgique et la France, reconnu pour la qualité de ses milieux et la présence d'espèces piscicoles patrimoniales exigeantes. La truite fario, espèce repère de ce bassin versant, y trouve des conditions favorables à son cycle de vie, aux côtés d'autres espèces d'intérêt telles que l'anguille européenne, la lamproie de planer ou encore le chabot.**

Malgré un fonctionnement écologique globalement préservé, la présence d'ouvrages hydrauliques anciens a longtemps constitué un frein majeur à la libre circulation des poissons et des sédiments. Ces discontinuités longitudinales limitaient l'accès aux habitats de reproduction et de croissance, fragilisant la dynamique des populations piscicoles.
Face à ces enjeux, la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'est engagée dans un programme ambitieux de restauration de la continuité écologique sur la vallée de la Hante. Cinq ans après les premiers travaux, les suivis biologiques permettent aujourd'hui d'évaluer les bénéfices concrets de ces actions sur le peuplement piscicole.

### DEUX CHANTIERS MAJEURS POUR RECONNECTER LA VALLÉE

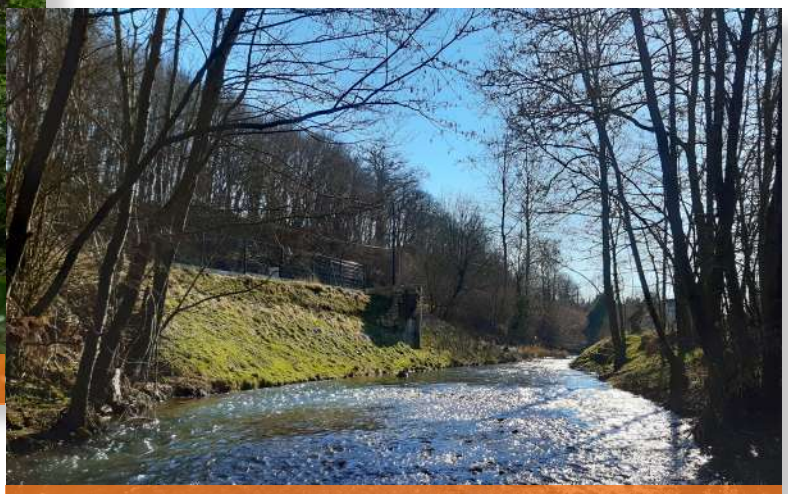
Afin de restaurer la continuité écologique, deux opérations majeures ont été menées :

• **2020 : Arasement** du moulin de la Scierie à Bousignies-sur-Roc
La suppression totale du seuil a permis de rétablir la libre circulation piscicole et sédimentaire sur ce secteur. Cette intervention a également contribué à réduire le risque d'inondation du village de Bousignies-sur-Roc, tout en favorisant un retour à un fonctionnement hydraulique plus naturel.
• **2021 : Restauration de la continuité écologique** au moulin du Cataya à Cousolre
Un aménagement adapté, sous la forme d'une échancrure dans le seuil, a été réalisé afin de garantir le franchissement piscicole et le transit des sédiments, tout en conservant les usages existants.

# Milieux aquatiques



Ouvrage de la Scierie à Bousignies-sur-Roc avant travaux

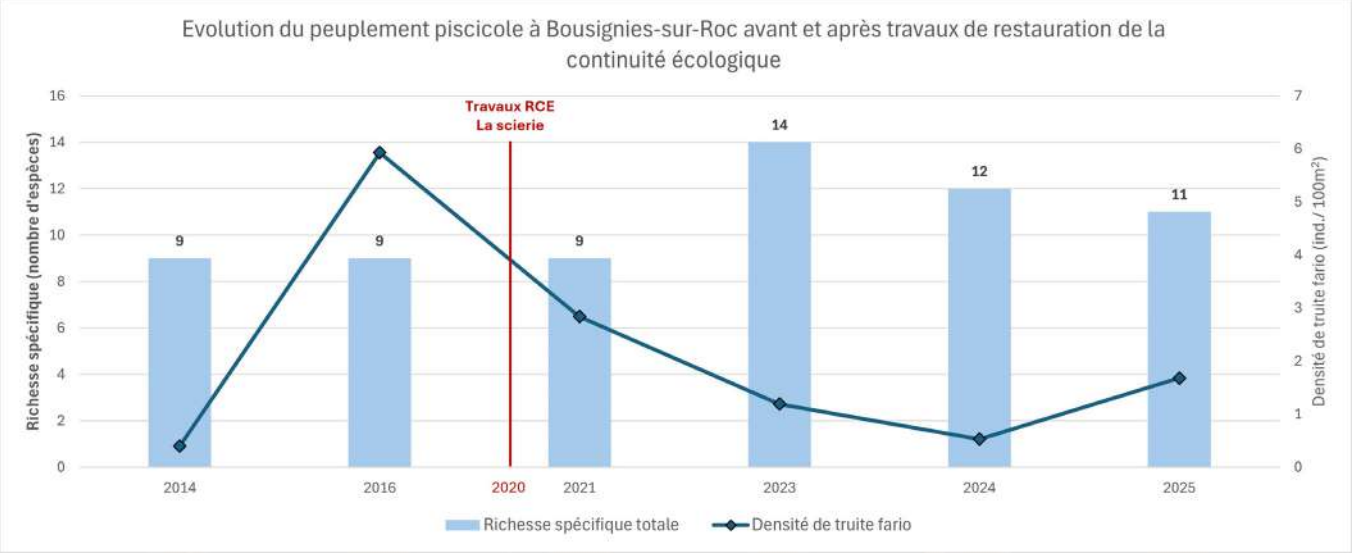


Ouvrage de la Scierie à Bousignies-sur-Roc après travaux

**Au total, près de 4 km de cours d'eau ont été reconnectés, offrant l'accès à des habitats essentiels pour les espèces migratrices locales.**

### UN SUIVI PISCICOLE POUR ÉVALUER L'EFFICACITÉ DES TRAVAUX

Depuis 2014, une station de suivi par pêche électrique est mise en place à Bousignies-sur-Roc, au niveau de l'ancien ouvrage de la scierie. Ce dispositif permet de comparer l'évolution du peuplement piscicole avant et après les travaux, et d'objectiver les réponses biologiques aux actions de restauration.

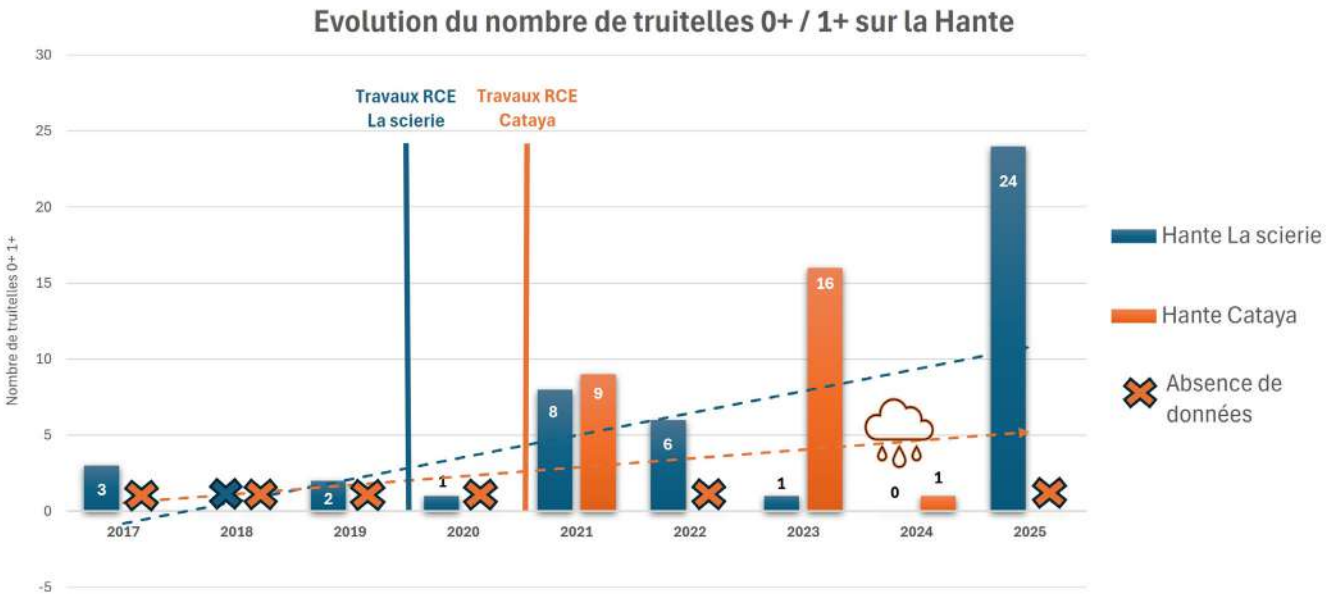


L'évolution conjointe de la richesse spécifique et de la densité de truite fario met en évidence une réponse positive du peuplement piscicole à la restauration de la continuité écologique du site de la scierie à Bousignies-sur-Roc. La stabilité de la diversité spécifique, associée à une dynamique favorable de l'espèce repère, témoigne d'un fonctionnement écologique amélioré du cours d'eau.
Ces résultats sont cohérents avec les suivis spécifiques de la reproduction (nids de ponte) et du recrutement (IPA truitelles), qui confirment la capacité du milieu restauré à accueillir durablement les différentes phases du cycle de vie de l'espèce.

La restauration de la continuité écologique avec notamment : l'accès aux habitats, la remobilisation sédimentaire, variété des faciès d'écoulement, apport granulométrique, profite également à d'autres espèces patrimoniales : l'anguille européenne, la lamproie de planer et le chabot. La diversité et la persistance de ces espèces confirment que les travaux ont permis de restaurer le fonctionnement écologique global, au-delà de l'enjeu salmonicole.

### LE SUIVI DE LA REPRODUCTION DE LA TRUITE FARIO : UN INDICATEUR CLÉ

Depuis 2017, la Fédération assure un suivi spécifique de la reproduction de la truite frio à travers deux indicateurs phares :
• Le nombre de nids de ponte par kilomètre : ce suivi repose sur des prospections ponctuelles, dont les résultats peuvent varier en fonction des conditions météorologiques et de l'opérateur. L'identification des nids de ponte n'est pas toujours évidente sur le terrain.
• L'indice de recrutement des juvéniles (IPA 0+/1+).




Les résultats montrent une variabilité interannuelle marquée, typique des cours d'eau salmonicoles et fortement influencée par les conditions hydrologiques hivernales (fortes crues perturbatrices durant les hivers 2023 et 2024).
Malgré cette variabilité, l'année 2025 se distingue par un recrutement exceptionnel, avec un nombre record de juvéniles capturés (24 truitelles), traduisant une recolonisation active et une reproduction réussie.

### CONCLUSION - UNE VALLÉE PARTIELLEMENT RECONNECTÉE, UN POTENTIEL ÉCOLOGIQUE RETROUVÉ ET UN LABEL À PORTÉE DE MAIN

Les travaux de restauration de la continuité écologique ont permis d'améliorer significativement le fonctionnement écologique de la Hante, avec une réponse positive du peuplement piscicole, illustrée notamment par un recrutement exceptionnel de Truite fario en 2025.
Si la Hante présente aujourd'hui toutes les caractéristiques d'un cours d'eau à fort potentiel écologique, la présence d'un unique ouvrage résiduel sur le linéaire français constitue désormais le principal frein à l'obtention du label Rivières Sauvages. Sa restauration apparaît comme la dernière étape nécessaire pour achever le décloisonnement de la vallée.



Suivi photographique des travaux du bras mort de Rodignies-TEREOS - 2023

# Affaire Tereos : une résolution amiable au bénéfice des milieux aquatiques

**En avril 2020, la rupture partielle d'une digue du bassin de lagunage du site Tereos d'Escaudœuvres a entraîné un déversement d'eaux chargées de matières organiques dans plusieurs cours d'eau, de la Râperie jusqu'au canal de l'Escaut. Cet incident a eu un impact écologique significatif sur le milieu aquatique, entraînant des poursuites judiciaires engagées contre Tereos France. La Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'est constituée partie civile pour défendre l'intérêt des écosystèmes affectés.**

## DÉCISION JUDICIAIRE ET ÉVOLUTION DE LA PROCÉDURE

Le 12 janvier 2023, le Tribunal judiciaire de Lille a condamné Tereos France à une amende de 500 000 € et au versement de différentes indemnisations à la Fédération du Nord :

- 96 375 € pour le préjudice écologique
- 31 899,50 € pour le préjudice matériel
- 5 000 € pour le préjudice moral
- 5 000 € de frais de justice (art. 475-1 CPP)

Tereos avait initialement fait appel, tant sur le volet pénal que civil.
En novembre 2023, l'entreprise s'est désistée de son appel pénal, rendant définitives les condamnations pénales. L'appel ne concernait donc plus que les demandes civiles.

## UN ACCORD AMIABLE ENTRE TEREOS ET LA FÉDÉRATION DU NORD

En 2025, Tereos a proposé un protocole d'accord transactionnel, consistant en :

- Le désistement de l'appel par la Fédération sur le volet civil,
- Le paiement intégral des indemnités fixées en première instance, soit 138 274,50 €.

Cet accord vise à régler définitivement le litige sur les intérêts civils et met un terme aux actions judiciaires entre les deux parties.

## VALIDATION PAR LA FÉDÉRATION DU NORD

Réuni en conseil d'administration le 20 septembre 2025, les élus de la Fédération du Nord ont approuvé à l'unanimité la proposition de Tereos.

Cette décision permet :

- d'assurer la réparation financière complète du préjudice écologique et matériel,
- de clore une procédure qui durait depuis 2020,
- de recentrer l'action de la Fédération sur la restauration des milieux aquatiques et la prévention de futurs incidents.

TEREOS travaille actuellement sur les obligations qui lui sont fixées dans l'arrêté de réparation environnementale qui lui a été imposé. La réouverture du bras mort de Rodignies sur l'Escaut a été finalisé au cours de l'année 2025 et un autre projet d'aménagement est en cours d'étude sur la commune de Bouchain au sein des Espaces Naturels Sensibles, propriétés du département du Nord.



# Pisciculture : bilan de production de l'année 2025

**Au cours de l'année 2025, différents élevages de juvéniles de poissons ont été mis en place. À savoir celui du brochet en reproduction artificielle, le grossissement de carpe et la reproduction naturelle aménagée de black bass, carpe et carassin.**

**LA REPRODUCTION ARTIFICIELLE DE BROCHET :**
La pêche d'étang consistant à récupérer les géniteurs de brochet a été réalisée le 13/02/25. Au cours de cette pêche ce sont 74 femelles et 50 mâles qui ont été capturés en vue de la reproduction artificielle à venir.

La reproduction artificielle a débuté le lendemain de la pêche d'étang soit le 14/02/25 et s'est achevée le 20/03/25. 56 femelles sur 74 ont donné des ovules. Nous avons récupéré 10,8 kg d'ovules au cours de cette saison, soit 8000g de moins que la saison précédente, ce qui est une quantité plutôt faible pour la production nécessaire annuelle. Les œufs étaient de qualité médiocre engendrant une bonne part de déchets.

Cette reproduction a permis de sortir de l'écloserie 456056 vésicules résorbées. Elles ont été réparties comme telles : 331730 en bassins de grossissement alevinées du 14/03/25 et 25/03/25 et 124326 alevinées directement en milieu naturel.
Au total ce sont 20050 fingerlings qui ont été produits à la suite de la phase de grossissement et distribués sur l'ensemble du département aux AAPPMA de 2nde catégorie piscicole.

Toutes les AAPPMA souhaitant une dotation ont reçu des fingerlings. Les dotations ont été acheminées sur les différents circuits par le personnel de la Fédé 59 du 25/04/25 au 30/04/25.





Préparation des dotations de fingerlings

## LE GROSSISSEMENT DE CARPE

Alevinage de 100 carpes de 1 à 3 kg sur le carpodrome de l'étang de la Forge les 11/02/25 et 01/03/25 à l'issue de tri sur les pêches d'étangs de Van Wissen et du petit étang du Pont de Sains.



Carpes avant alevinage



Juvéniles de carassins et carpes

## LA REPRODUCTION NATURELLE AMÉNAGÉE DE BLACK BASS, CARPE ET CARASSIN :

Une RNA de carpe et de black bass a été mise en place sur les bassins de grossissement de Glageon à compter du 13/05/25 à raison de 12 géniteurs de carpes (4 mâles et 8 femelles) et un couple de black bass par bassins ainsi que quelques poissons fourrage tels que rotengles et carassins.

Courant juin, nous avons observé la présence d'alevins de black bass dans le bassin G1 et quelques alevins de carassins sur G2.
Au cours de cette saison, les carpes ont eu une réussite moindre. Cependant nous avions introduit quelques géniteurs de carassin afin de faire un essai, ceux-ci ont été très prolifiques. Leur introduction a notamment été dirigée vers les étangs "Premier Poisson". Nous avons retrouvé également quelques centaines de juvéniles de rotengles et gardons liés au poisson fourrage introduit pour nourrir les reproducteurs de black bass et une quinzaine de brochets de 30 à 40 cm issus de la production précédente.

**Au total, cette production a permis de récolter 1 945 black bass et 20 535 carpes et carassins mélangés.**

Les juvéniles de carassins et carpes mélangés avaient un poids moyen de 6.56g.
Ils ont été introduits sur les étangs de la Forge, de Preux au Bois, de Villers Pol et des moines à Fourmies.





Récupération et tri des géniteurs brochets

# Le site Natura 2000 « Vallée de la Sambre » : un territoire clé pour la biodiversité aquatique

**Situé à l'est du département du Nord, dans l'Avesnois, le site Natura 2000 «Vallée de la Sambre» s'étend sur 1 785 hectares et concerne dix communes riveraines de la Sambre entre Landrecies et Pont-sur-Sambre. Désigné en janvier 2023 comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC), ce site s'inscrit dans le réseau européen Natura 2000, dont l'objectif est de préserver les espèces et habitats naturels les plus remarquables tout en maintenant les activités humaines compatibles avec ces enjeux.**

### NATURA 2000 : UN CADRE EUROPÉEN AU SERVICE DES TERRITOIRES

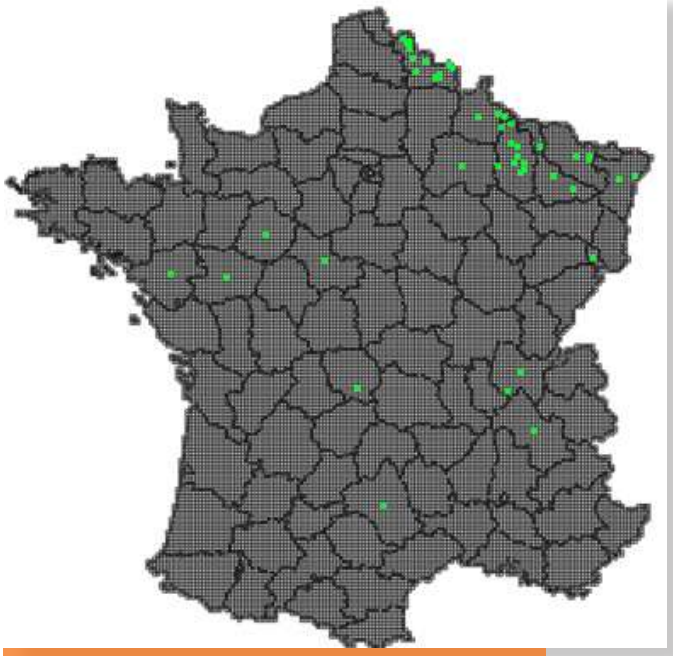
Natura 2000 est un dispositif européen fondé sur deux grandes directives visant à protéger les habitats naturels, la faune et la flore d'intérêt communautaire. Contrairement aux idées reçues, il ne s'agit pas d'un outil de mise sous cloche des territoires, mais d'une démarche de gestion concertée. En France, son application repose sur le volontariat, la concertation locale et la contractualisation, permettant aux acteurs du territoire (collectivités, propriétaires, usagers, associations) de s'impliquer dans la préservation de la biodiversité, avec un accompagnement technique et financier de l'État et de l'Europe.

### UN SITE DÉSIGNÉ POUR LA RICHESSE DE SES MILIEUX ET DE SES ESPÈCES

La Vallée de la Sambre présente une mosaïque de milieux naturels dominée par les zones humides, les cours d'eau et les prairies associées, qui jouent un rôle majeur pour la biodiversité. Le site a notamment été identifié comme essentiel pour la conservation de la loche d'étang, un poisson discret et rare, aujourd'hui très menacé en France. Le département du Nord porte une responsabilité particulière dans la préservation de cette espèce, dont les populations connues sont extrêmement localisées. À noter qu'en France les surfaces de sites Natura 2000 n'intègrent que 3% de milieux aquatiques.

Depuis le début des années 2000, la Fédération de pêche a mené plusieurs études pour mieux connaître la répartition de la loche d'étang, en s'appuyant sur des inventaires de terrain et, plus récemment, sur des analyses d'ADN environnemental.
Ces travaux ont permis de confirmer la présence de populations sur la vallée de la Sambre, faisant de ce territoire un enjeu majeur à l'échelle nationale et européenne. En parallèle la loche d'étang a été évaluée « En Danger » dans la Liste Rouge Régionale des espèces de poissons menacés en Hauts-de-France (2025), renforçant la nécessité de préservation de cette espèce.


Loche d'étang



Aire de répartition nationale de la Loche d'étang (Données GBIF et FDAAPPMA 59)

## UNE DÉMARCHE SCIENTIFIQUE ET CONCERTÉE

À la suite des constats de la Commission européenne sur l'insuffisance de la prise en compte de la loche d'étang dans le réseau Natura 2000 français, la Vallée de la Sambre a été proposée comme site d'intérêt communautaire. Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, désigné structure opératrice en 2022, est chargé de l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB), véritable feuille de route du site.

Ce document repose sur un diagnostic écologique et socio-économique approfondi : études hydrauliques, piscicoles, habitats naturels, chiroptères, mais aussi analyse des pratiques humaines comme la pêche, l'agriculture ou la chasse. Ces travaux initiés en 2025 permettront de définir, de manière concertée, des objectifs de conservation réalistes et des mesures de gestion adaptées aux spécificités locales.

## UN ÉQUILIBRE ENTRE PROTECTION ET USAGES

Le site Natura 2000 « Vallée de la Sambre » illustre pleinement la philosophie du dispositif : préserver durablement un patrimoine naturel exceptionnel, tout en tenant compte des usages et des activités du territoire. Les résultats attendus du DOCOB permettront de concilier protection des milieux aquatiques, maintien des activités humaines et transmission de ce patrimoine aux générations futures.



Vallée de la Sambre - Pont-sur-Sambre



Réunion de chantier Pont-sur-Sambre, septembre 2025

# Restaurer la Sambre pour préserver la biodiversité

*Retour sur les travaux d'aménagement de l'annexe alluviale de Pont-sur-Sambre*

## UN PROJET AU SERVICE DES MILIEUX AQUATIQUES

**La rivière Sambre a longtemps été façonnée par les activités humaines. La canalisation du cours d'eau, la régulation permanente des niveaux et la disparition progressive des zones humides ont profondément modifié son fonctionnement naturel. Ces transformations ont eu des conséquences directes sur la biodiversité aquatique, et en particulier sur certaines espèces de poissons comme le brochet, qui peinent aujourd'hui à trouver des sites favorables à leur reproduction.**

C'est dans ce contexte qu'est né le projet d'aménagement d'une **annexe alluviale sur la commune de Pont-sur-Sambre**. Ce projet s'inscrit dans les orientations du **Plan Départemental de Protection et de Gestion des Ressources Piscicoles (PDPG)**, qui a identifié un déficit important de zones de frayères fonctionnelles sur la Sambre.

Porté par la Fédération de pêche du Nord, en partenariat étroit avec l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, propriétaire du site, ce projet vise à **redonner à la rivière des espaces naturels capables d'accueillir la reproduction des poissons,** tout en améliorant plus largement la qualité écologique du milieu.

## UN SITE À FORT POTENTIEL ÉCOLOGIQUE

Le site retenu pour l'aménagement est situé en rive gauche de la Sambre. Il s'agit d'une ancienne parcelle industrielle, ultérieurement plantée en peupleraie. Bien que modifié par le passé, ce secteur présentait un potentiel intéressant : proximité immédiate du cours d'eau, topographie favorable et capacité à recréer des connexions hydrauliques avec la rivière.
Toutefois, l'absence de bras mort ou de noue naturelle connectée à la Sambre, combinée à la régulation hydraulique, limitait fortement les possibilités de reproduction pour les espèces piscicoles. Le projet avait donc pour ambition de **transformer ce site artificialisé en un véritable espace de vie aquatique**, capable d'accueillir poissons, végétation et microfaune.

## DE L'IDÉE AU CHANTIER : UN PROJET MENÉ SUR PLUSIEURS ANNÉES

La réflexion autour de l'aménagement débute en **2018**, avec une étude de faisabilité confiée au bureau d'études Hydrosphère. Cette étude a permis d'imaginer différents scénarios d'aménagement répondant aux objectifs écologiques tout en tenant compte des contraintes techniques et réglementaires.

Comme tout projet de ce type, la réalisation s'est déroulée en plusieurs grandes étapes :
• l**es études préalables,** pour définir le projet et ses impacts ;
• **les procédures administratives et environnementales**, notamment au titre de la loi sur l'eau et du défrichement;
• **la recherche de financements**, rendue nécessaire par l'ampleur des travaux ;
• **l'exécution des travaux**, répartie sur plusieurs phases.

Grâce à la vocation environnementale du projet, certaines procédures ont pu être allégées, tout en garantissant le respect de la réglementation. Une simple déclaration au titre de la loi sur l'eau a ainsi été suffisante, et le projet a pu être autorisé sans étude d'impact complète.



Fin des travaux d'abattage, août 2024

## UNE PREMIÈRE ÉTAPE VISIBLE : L'ABATTAGE DE LA PEUPLERAIE

Les travaux ont débuté en **août 2024** par une étape marquante : l'abattage de la peupleraie existante. Au total, **65 peupliers et 20 mètres de haie de thuyas** ont été coupés. Cette phase, bien que nécessaire, a suscité des interrogations et des réactions de la population locale, attachée à la présence du boisement.

Des actions de communication ont alors été mises en place afin d'expliquer les objectifs du projet : la suppression des arbres ne constituait pas une dégradation du site, mais **une condition indispensable à la restauration d'un milieu humide fonctionnel**, favorable à la biodiversité aquatique.

Une partie des souches issues de l'abattage a été conservée sur place, avec l'objectif de les réutiliser ultérieurement comme **habitats et refuges pour les poissons**.

## DES CONTRAINTES IMPRÉVUES ET UN CHANTIER ADAPTÉ

Lors du démarrage des terrassements, une difficulté majeure est apparue : la présence de nombreux matériaux de remblais (briques, béton, pierres bleues) dans le sol, héritage de l'ancien usage industriel du site. Cette découverte a entraîné **un arrêt temporaire du chantier en septembre 2024**, le temps de trouver des solutions adaptées pour l'évacuation et le traitement des terres.

Cette phase imprévue a nécessité une révision des coûts et une recherche complémentaire de financements. Les travaux ont finalement pu reprendre en **août 2025**, avec l'évacuation des terres vers des centres de stockage adaptés (ISDI), situés à proximité de Maubeuge.

## DES CONTRAINTES IMPRÉVUES ET UN CHANTIER ADAPTÉ

Le cœur du projet repose sur la création d'une **frayère à brochets** aux formes et profondeurs variées. Le terrassement a permis de dessiner :

- **des zones profondes**, jouant le rôle de chenaux de circulation et de refuges ;
- **des platières peu profondes**, avec des hauteurs d'eau comprises entre 10 et 50 cm, destinées à se végétaliser naturellement.

Ces platières sont essentielles : elles constituent les **zones de reproduction**, où les brochets peuvent déposer leurs œufs, et offrent ensuite un milieu riche en nourriture pour les jeunes larves.

Des **anses et chenaux secondaires** ont été créés de manière volontairement irrégulière, afin de multiplier les conditions favorables à l'entrée des géniteurs et d'augmenter la surface réellement utilisable pour la reproduction.



Terrassement, septembre 2025


Fin de chantier, octobre 2025

## DES AMÉNAGEMENTS AU SERVICE DE LA FAUNE

Les souches issues de l'ancienne peupleraie ont été installées dans différentes zones de la frayère, aussi bien dans les secteurs profonds que sur les platières.

Positionnées de façon à laisser le chevelu racinaire apparent, elles créent des **zones de cache efficaces**, protégeant les poissons contre la prédation, notamment par les oiseaux piscivores comme les hérons ou les cormorans.

Ces éléments naturels jouent également un rôle dans la structuration du milieu et participent à la diversification des habitats.


Souches issues de l'ancienne peupleraie

## LUTTER CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Le site était également concerné par la présence de **Renouée du Japon**, une plante invasive particulièrement problématique. Si le projet ne prévoyait initialement pas de traitement global, une intervention ciblée a été réalisée sur la zone la plus proche de la frayère.

Les terres contaminées ont été excavées en profondeur puis confinées dans une fosse spécialement créée au sein de la frayère, garantissant leur isolement permanent sous l'eau.

Par ailleurs, la Sambre est fortement touchée par le développement de l'**Hydrocotyle fausse-renoncule**, une plante aquatique envahissante. Afin de limiter son intrusion dans la nouvelle annexe alluviale, **une grille de filtration** a été installée à la confluence avec la Sambre.

Ce dispositif permet de retenir les résidus flottants tout en s'effaçant naturellement lors des crues importantes.


Grille de filtration

## UN PROJET TOURNÉ VERS L'AVENIR

La mise en eau de la frayère marque l'aboutissement de plusieurs années de travail, de concertation et d'adaptation. Le suivi du chantier, assuré par la Fédération de pêche du Nord, se poursuivra dans les années à venir afin d'évaluer l'efficacité des aménagements et l'appropriation du site par la faune.

Au-delà du brochet, cette annexe alluviale bénéficiera à de nombreuses espèces animales et végétales, et contribuera à **restaurer un fonctionnement plus naturel de la Sambre**. Ce projet illustre concrètement comment des aménagements ciblés, pensés à l'échelle locale, peuvent répondre aux enjeux de biodiversité et de préservation des milieux aquatiques.


Frayère de Pont-sur-Sambre

## UN PLAN DE FINANCEMENT PARTAGÉ ENTRE PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS

La réalisation du projet d'aménagement de l'annexe alluviale de Pont-sur-Sambre a représenté **un investissement global de 383 877,23 €**. Ce budget a été intégralement couvert par des financements publics, illustrant l'engagement collectif des acteurs du territoire en faveur de la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité.

La plus grande part du financement a été assurée par l'**Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP)**, qui a contribué **à hauteur de 128 243,56 €, soit 33,41 % du coût total du projet**. Ce soutien majeur souligne le rôle central de l'Agence dans l'accompagnement des actions de restauration écologique des cours d'eau.

La **Région Hauts-de-France** a également apporté un soutien financier important, avec **une participation de 115 163,17 €, représentant 30 % du budget global**. Cet engagement s'inscrit dans la politique régionale de protection des milieux naturels et de soutien aux projets environnementaux structurants.

De son côté, **la DREAL, via le dispositif Fonds Vert**, a contribué **à hauteur de 115 837,08 €, soit 30,18 % du financement total**. Cette participation a permis d'accompagner les opérations de terrain les plus techniques, notamment les terrassements, la gestion des sols et les aménagements spécifiques liés à la restauration écologique.

Enfin, l'**Agglomération Maubeuge Val de Sambre (AMVS)**, propriétaire du site et partenaire clé du projet, a financé 24 633,42 €, correspondant à 6,42 % du coût total. Au-delà de sa contribution financière, l'AMVS a joué un rôle déterminant dans la mise à disposition du foncier, l'autorisation du projet et la coordination locale.

L'ensemble de ces contributions représente 100 % du financement du projet, sans reste à charge. Ce plan de financement témoigne de la solidarité entre les institutions publiques et de leur volonté commune d'investir durablement dans la restauration des milieux aquatiques, au bénéfice de la biodiversité et du territoire de la Sambre.



# La restauration des cours d'eau par recharge granulométrique

**La Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique poursuit ses actions en faveur de la restauration des habitats salmonicoles sur le territoire. Après une opération de recharge granulométrique menée en 2024 sur la rivière Selle - dont les suivis piscicoles révèlent déjà des résultats encourageants - une nouvelle intervention a été engagée en 2025 sur l'Escaut rivière et le Torrent d'Esnes.**

**Ces actions répondent toutes à un même objectif : redonner aux cours d'eau un lit vivant caractéristique des rivières salmonicoles, capable d'améliorer localement l'accueil d'une espèce emblématique et protégée : la Truite fario.**

## DES CAILLOUX POUR REDONNER VIE À L'ESCAUT RIVIÈRE ET AU TORRENT D'ESNES

Classés en première catégorie piscicole, l'Escaut rivière et le torrent d'Esnes présentent un fort potentiel salmonicole mais demeurent marqués par les curages intensifs des années 1990 : lit incisé, déficit sédimentaire, habitats homogènes, colmatage marqué. Malgré des conditions thermiques favorables, les populations de Truite fario demeurent très faibles, et les suivis piscicoles montrent un recrutement limité.



Pose de cailloux dans le lit de l'Escaut rivière à Honnecourt-sur-Escaut

Pour pallier ces enjeux, la Fédération a réalisé en septembre 2025 une opération de restauration ciblée sur les communes de Crèvecœur-sur-l'Escaut et d'Honnecourt-sur-Escaut.

Ce projet a été construit avec la concertation des Voies Navigables de France (VNF), des propriétaires volontaires des parcelles concernées, de l'association de pêche locale "La Noquette" de Masnières, et de la Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC).
Les fractions de cailloux choisies sont déterminantes pour le maintien et la stabilisation du radier (assise grossière) et répondent aux exigences de la truite fario : graviers fins roulés, utilisables par les géniteurs pour creuser leurs nids dans le substrat.
Le chantier a été confié à l'entreprise Forêts & Paysages pour un coût total de 37 272 € TTC.

Ce chantier a permis **la création de 11 radiers et la restauration de 284 m2 d'habitats favorables à la faune aquatique** (poissons mais aussi invertébrés).

En complément, des bloc grossiers ont été déposés dans le lit pour diversifier les écoulements de l'Escaut rivière.

**L'opération a été financé par l'Agence de l'Eau Artois Picardie (70%), et la Région des Hauts-de-France (30%).**

Chantier de recharge granulométrique dans l'Escaut rivière à Crèvecœur-sur-l'Escaut ©Voix du Nord



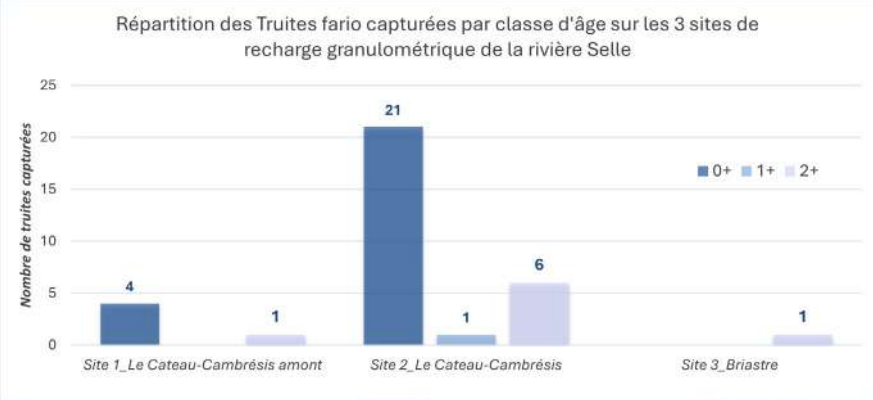

Elle a permis de renforcer la dynamique hydromorphologique locale et de restaurer des zones potentielles de reproduction de la Truite fario. Des suivis pluriannuels (hydromorphologie, recherche de nids de ponte, inventaires piscicoles) permettront d'évaluer l'efficacité de cette intervention.

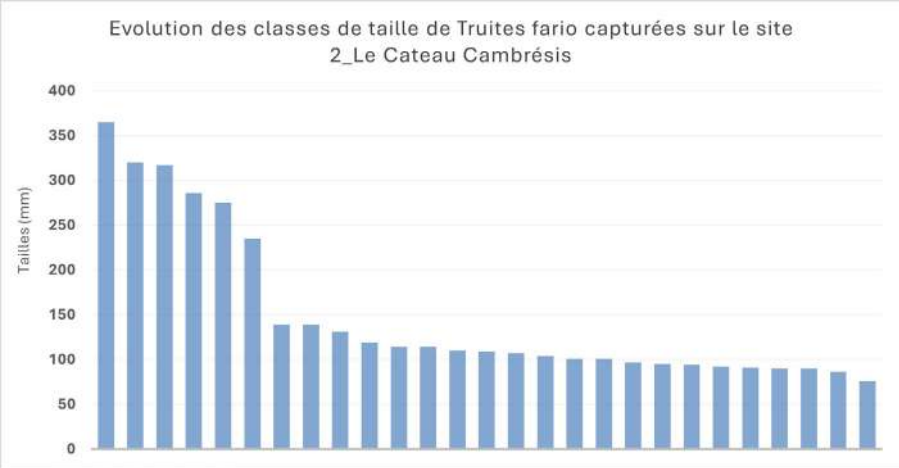
## LA RIVIÈRE SELLE : UNE RECHARGE GRANULOMÉTRIQUE QUI PORTE DÉJÀ SES FRUITS !

En parallèle de cette nouvelle opération, la Fédération poursuit le suivi piscicole de la recharge granulométrique réalisée en 2024 sur trois secteurs de la rivière Selle.

Les premiers résultats de 2025 montrent déjà des tendances encourageantes, avec :

- La présence d'individus de différentes classes d'âge ; preuve que les habitats sont diversifiés et fonctionnels comme site de croissance ;
- Une forte proportion des truitelles 0+ ; signe d'une reproduction active sur les sites de recharge.
- L'apparition de frayères, là où il n'en existait aucune ; témoignage d'une utilisation rapide et avérée des radiers fraichement créés par les géniteurs.




## CONCLUSION

Ces opérations de recharge granulométrique démontrent toute la pertinence des interventions physiques pour redynamiser les cours d'eau et renforcer rapidement les habitats salmonicoles. Les observations réalisées sur la rivière Selle – apparition de frayères, reproduction avérée et présence de plusieurs classes d'âge – témoignent déjà de l'efficacité de ces aménagements. Les travaux engagés en 2025 sur l'Escaut rivière et le torrent d'Esnes s'inscrivent dans cette continuité et devraient produire des bénéfices comparables.



# Travaux de la pisciculture

**Au cours de l'automne 2025, des travaux de réfection du bâtiment de l'ésociculture ont débuté.** L'objectif de ces travaux vise à remplacer les anciennes conduites métalliques par du PVC pression. En effet, le circuit existant subissait régulièrement des avaries liées à la rouille produisant des fuites régulières nécessitant des réparations de fortune en cours d'élevage et engendrant des pertes d'œufs ou d'alevins. Des risques d'ordre électrique étaient à craindre pour le personnel.





Fuites constatées sur les anciens tuyaux



Remplacement tuyaux défectueux

Le nouveau circuit permettra notamment une purge totale à l'issue de l'élevage, ce qui n'était pas le cas du circuit existant, ceci étant extrêmement important au niveau sanitaire.

Les travaux engagés sont réalisés par le groupe Amethys qui est une entreprise spécialisée des services et solutions durables dédiés aux réseaux d'eau.

**Les travaux ont une enveloppe budgétaire de 48 862.16 euros dont 10 000 euros pris en charge par la FNPF. Ces travaux sont un investissement qui permettra à la Fédération de poursuivre sa politique de préservation d'espèces sensibles comme le brochet au bénéfice des cours d'eau du département et notamment des AAPPMA.**

Travaux en cours à la pisciculture





# Zoom sur les portes ouvertes de la pisciculture, mars 2025

**Dans une volonté de sensibilisation et de partage auprès du grand public, la Fédération du Nord organise chaque année des portes ouvertes de sa pisciculture. Cet événement annuel rencontre un franc succès avec entre 15 et 20 participants à chaque édition.**

Ces portes ouvertes sont l'occasion de faire découvrir les coulisses de la production piscicole et les actions menées en faveur de la préservation des milieux aquatiques. Les visiteurs peuvent ainsi mieux comprendre les différentes étapes de l'élevage, de l'œuf jusqu'au stade alevin, ainsi que les enjeux liés au maintien des populations piscicoles, notamment pour des espèces sensibles comme le brochet.

Encadrées par le technicien qualifié en charge de la pisciculture de la Fédération, ces journées permettent également d'échanger directement avec le public, de répondre aux questions et de sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement et de gestion des milieux aquatiques.

Ces portes ouvertes rencontrent chaque année un franc succès et constituent un moment privilégié de rencontre entre la Fédération, les pêcheurs et les curieux, renforçant ainsi la visibilité et la compréhension des actions menées sur le territoire.



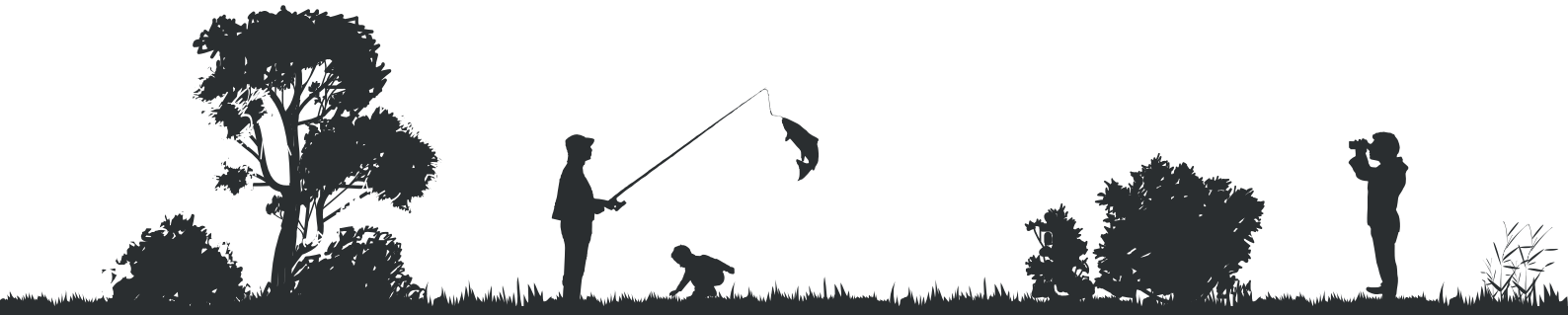




Réalisation : Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique • Impression : Tanghe Printing – Papier recyclé, encre végétale • Crédits photographiques : Laurent Madelon, FNPF, FDAAPPMA 59, AAPPMA, Freepick, Canva

# FÉDÉRATION DU NORD POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

7-9 chemin des croix - BP 50019 - 59530 LE QUESNOY
Tél : 03.27.20.20.54 - Fax : 03.27.20.20.53
www.peche59.com



**MERCI À NOS PARTENAIRES**